

LIGUE
OCCITANIE
FFHANDBALL



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PONT DU GARD

11 juin 2022



HANDBALL

Sommaire

5	PROCES VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021
8	COLLÈGE ÉLECTORAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022
11	RAPPORT MORAL
14	RAPPORT FINANCIER 2021 Rapport de Gestion Dossier financier expert comptable Rapports du commissaire aux comptes
91	RAPPORT D'ACTIVITÉS Statuts et réglementation Organisation des compétitions Arbitrage Discipline Développement Médicale Institut Territorial de Formation et de l'Emploi Projet de performance fédéral féminin Projet de performance fédéral masculin Beach handball Rebondir Ensemble
141	PERSPECTIVES Budget Tarifs 2022 Organisation des compétitions
150	ANNEXES Organisation des compétitions Médicale Statistiques

PROCES VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
19 JUIN 2021 - CONSULTATION ÉLECTRONIQUE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LIGUE OCCITANIE

consultation électronique 19 juin 2021

Les ordonnances du 25 mars 2020 permettant la mise en place de réunions des instances par le biais d'outils numériques pour faire face à la crise sanitaire et le fonctionnement des associations, le conseil d'administration de la ligue Occitanie de handball du 12 décembre 2021 s'est prononcé favorable à la formalisation d'une assemblée générale par consultation électronique des clubs.

La consultation électronique s'est déroulée du 18 au 20 juin 2021, dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire 2021 de la Ligue Occitanie de handball. Le collège électoral a été transmis à la société I-Périclès, mandatée par la Ligue pour mettre en place la plateforme de vote, sous le contrôle d'un huissier de justice.

Sur les 175 clubs en règle administrative, 146 se sont exprimés soit 83,43 % et 690 voix sur 774 soit 89,15%. Le quorum est atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer. Après clôture des votes, les résultats des différents votes ont été collationnés par la société I-Périclès et sont réputés valables.

VOTE n°1 : Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2020

Résolution : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2020, adopte le procès-verbal;

Résultat du vote

Pour 656 voix (99.70%) - Contre : 2 voix (0.30%)

Abstention : 32 voix

> La proposition est adoptée à la majorité.

VOTE n°2 : Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale élective du 19 septembre 2020 à Carcassonne

Résolution : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2020, adopte le procès-verbal.

Résultat du vote

Pour 642 voix (100%) - Contre : 0 voix (0.30%)

Abstention : 48 voix

> La proposition est adoptée à la majorité.

VOTE n°3 : Adoption du rapport moral

Résolution : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de sa présentation approuve le bilan moral 2020.

Résultat du vote

Pour 635 voix (98.76%) - Contre : 8 voix (1.24%)

Abstention : 47 voix

> La proposition est adoptée à la majorité.

VOTE n°4 : Adoption du rapport financier 2020

Ce rapport comprend :

- Le rapport de la trésorière générale et comptes annuels 2020
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Résolution : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport financier 2020 et le rapport du commissaire aux comptes, approuve les rapports.

Résultat du vote

Pour 634 voix (99.37%) - Contre : 4 voix (0.63%)

Abstention : 52 voix

> La proposition est adoptée à la majorité.

VOTE n°5 : Affectation du résultat financier 2020

Résolution : l'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, décide d'abonder le fonds de réserve dédié au plan de relance des clubs suite à la crise de la COVID-19, à hauteur de 48 068,56€ par l'affectation du résultat suivant :

- Réserve dédiée sur projet immobilier - 18 818,81 €
 - Réserve dédiée fonds de relance de l'activité des clubs + 66 000,00 €
 - Report à nouveau + 887,37 €
- Soit une affectation du résultat 2020 de + 48 068,56 €

Résultat du vote

Pour 659 voix (98.51%) - Contre : 10 voix (1.49%)

Abstention : 21 voix

> La proposition est adoptée à la majorité.

VOTE n°6 : Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Résolution : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport présenté par le commissaire aux comptes, approuve les conventions.

Résultat du vote

Pour 630 voix (99.37%) - Contre : 4 voix (0.63%)

Abstention : 56 voix

> La proposition est adoptée à la majorité.

VOTE n°7 : Adoption des rapports des commissions et services (vote groupé)

Résolution : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports des différentes commissions et services, adopte les rapports

Résultat du vote

Pour 647 voix (99.37%) - Contre : 4 voix (0.63%)

Abstention : 39 voix

> La proposition est adoptée à la majorité.

VOTE n°8 : Adoption du budget et tarifs 2021

Résolution : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des documents présentés, adopte le budget et les tarifs 2021

Résultat du vote

Pour 624 voix (97.35%) - Contre : 17 voix (0.63%)

Abstention : 49 voix

> La proposition est adoptée à la majorité.



VOTE n°9 : Modifications des statuts et règlement intérieur (vote groupé)

Ce vote comprend : Ajout de l'article 9.1.1 aux statuts et rappel du point 3 de cet article dans le règlement intérieur.

- De former par les différentes voies de la formation professionnelle (initiale, continue, apprentissage, et validation des acquis de l'expérience) les animateurs, éducateurs, entraîneurs, arbitres, dirigeants, et formateurs régionaux,
- De contrôler la délivrance des diplômes et certifications permettant l'enseignement et l'encadrement du handball.
- Dans toutes les instances de la ligue : (...) peut aussi se tenir sous forme de conférence téléphonique ou par visioconférence, ou à distance par voie électronique ou par un système mixte.

Résolution : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des modifications aux statuts et règlement intérieur, adopte les statuts et règlement intérieur.

Résultat du vote

Pour 610 voix (97.91%) - Contre : 13 voix (2.09%)

Abstention : 67 voix

> La proposition est adoptée à la majorité.

VOTE n°10 : Réduction du délai réglementaire de candidature au conseil d'administration - collège des comités départementaux

Résolution : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du dispositif transitoire permettant de réduire le délai de candidature pour les dirigeants des comités départementaux au conseil d'administration, approuve la modification.

Résultat du vote :

Pour 641 voix (99.38%) - Contre : 4 voix (0.61%)

Abstention : 44 voix

> La proposition est adoptée à la majorité.

Fait à Auzeville-Tolosane, le 05 juillet 2021

COLLÈGE ÉLECTORAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

	Structure	Voix		Structure	Voix
6109005	HBC PAMERS	8	6130062	HANDBALL CLUB GRAULEN	3
6109006	SAINT GIRONS HANDBALL COUSERANS	6	6130065	SPORTING CLUB HANDBALL GENERAC	6
6109008	HBC DES VALLEES D'AX	3	6130071	ANDUZE HANDBALL CLUB	1
6109009	HANDBALL DES VALLEES ARIZE-LEZE	3	6130075	GENERATIONS FUTURES HANDBALL NIMES	3
6109010	CHB MAZERIEN BASSE-ARIEGE	2	6130076	REMOULINS SPORT HANDBALL	5
6109011	MONTGAILHARD HANDBALL 09	2	6130082	HANDBALL ALASC LEDIGNAN	5
6111001	HANDBALL CLUB CARCASSONNAIS	7	6130083	ALES CEVENNES HANDBALL	6
6111002	ENTENTE FOYERS TREBES BADENS HANDBALL	3	6130084	UNION HANDBALL BAGNOLOISE	0
6111003	AS FABREZANAISE	4	6130085	UNION HANDBALL LAUDUN-L'ARDOISE	2
6111005	ASSOCIATION SPORTIVE PUICHERIC HB	3	6130086	VERGEZE HANDBALL	7
6111006	NARBONNE HANDBALL	8	6130087	GARONS HANDBALL	2
6111008	FJEP CASTELNAUDARY SECTION HANDBALL	4	6130088	ASSOCIATION AIGUES-MORTES HANDBALL	3
6111016	HBC LIMOUXIN	3	6130089	HANDBALL CLUB JONQUIEROIS	0
6111031	MINERVOIS HANDBALL CLUB	3	6131001	FENIX TOULOUSE HANDBALL	12
6111037	AS BRAM HANDBALL	5	6131003	ENTENTE TUC BALMA HANDBALL	8
6111038	HANDBALL AVENIR COUIZANAIS	2	6131006	BEAUZELLE HANDBALL	7
6111041	HANDBALL CLUB BARBAIRA-ALARIC	3	6131007	AS L'UNION HANDBALL	7
6111043	MJC COURSAN HANDBALL	0	6131008	TOULOUSE ELECTROGAZ CLUB	2
6111046	PALAJA PASSION HANDBALL	5	6131009	SUD TOULOUSAIN HANDBALL	4
6111047	HANDBALL CLUB LOISIR PENNAUTIER	1	6131011	US AUCAMVILLE HB	7
6111048	HANDBALL CLUB SIGEANAIS	3	6131014	HBC VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	7
6112001	ROC AVEYRON HANDBALL	8	6131016	HANDBALL CLUB SAINT JEAN	7
6112003	STADE OLYMPIQUE MILLAVOIS HANDBALL	5	6131018	CASTANET RAMONVILLE AUZEVILLE HANDBALL	10
6112004	HANDBALL CLUB VILLEFRANCHE ROUERQUE	3	6131022	HANDBALL CLUB MURET	10
6112007	SAINT AFFRIQUE HANDBALL	7	6131025	HBC PINS JUSTARET VILLATE	6
6112012	HANDBALL CLUB ESPALION	6	6131026	BLAGNAC SPORTING CLUB	8
6112017	RIGNAC DOURDOU VALLON AVEYRON HB	4	6131027	BRUGUIERES OCCITAN CLUB 31 HANDBALL	7
6112021	HAND 2000	0	6131028	HANDBALL CLUB QUINT-FONSEGRIVES	6
6112027	BELMONT OLYMPIQUE HANDBALL CLUB	2	6131034	CLUB INTER COMMUNAL ESCALQUENS LABEGE 31	6
6112030	CLUB HANDBALL SEVERAGAIS	3	6131040	PECHBONNIEU COTEAUX HANDBALL	8
6112033	LEVEZOU SEGALA HANDBALL	6	6131041	TOURNEFEUILLE HANDBALL	13
6130002	USAM NIMES GARD	12	6131043	HANDBALL CLUB ROQUES SUR GARONNE	7
6130003	ASSOCIATION SPORTIVE SAINT AMBROISIENNE	6	6131050	SAINT-JORY HANDBALL	5
6130005	CERCLE OLYMPIQUE SPIRIPONTAIN	5	6131052	MERVILLE HANDBALL CLUB	5
6130008	BOUILLARGUES HANDBALL NIMES METROPOLE	8	6131061	HANDBALL CLUB LA SALVETAT	6
6130009	CLUB SPORTIF MARGUERITTOIS	8	6131065	UNION SPORTIVE COLOMIERS HANDBALL	8
6130013	UNION HANDBALL TARASCON BEUCAIRE	8	6131066	TOULOUSE FEMININ HANDBALL	8
6130021	HANDBALL CLUB SAINT GILLES	4	6131068	ALTEN HANDBALL	2
6130022	HANDBALL CLUB ROQUEMAUROIS	5	6131069	BESSIERES HANDBALL	3
6130026	HANDBALL EN PAYS VIGANAIS	4	6131071	HBC REVEL	4
6130027	CLUB HANDBALL VAUVERDOIS	5	6131072	COMMINGES HANDBALL	7
6130029	SPORTING CLUB DE LA VAUNAGE	8	6131073	RIEUX HANDBALL VOLVESTRE	5
6130030	ASS OCCITANE GARDONNENQUE	5	6131074	FRONTON HBC	4
6130032	HBC SOMMIEROIS	7	6131076	HANDBALL PAYS DE LUCHON	2
6130033	C.O. BELLEGARDE SECTION HB	3	6131077	AS I BP HANDBALL	2
6130034	CIGALOIS HANDBALL CLUB	2	6131078	AIRBUS STAFF ASSOCIATION	1
6130037	HBC ARAMON	8	6131079	ASC-CNES-CST (Centre Spatial de Toulouse) SECT.HB	1
6130042	H BAGNOLS GARD RHODANIEN	8	6131080	FONTENILLES HANDBALL CLUB	4
6130044	CLUB SPORTIF CHEMINOT NIMES HANDBALL	7	6131082	FLOURENS HANDBALL CLUB	4
6130057	COSTIERE HANDBALL	6	6131084	ASSOCIATION SIGFOX OEUVRES SOCIALES	1



COLLÈGE ÉLECTORAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

	Structure	Voix		Structure	Voix
6132002	HANDBALL CLUB L'ISLE JOURDAIN	7	6146003	HANDBALL FIGEAC	5
6132005	CONDOM HANDBALL CLUB	5	6146005	JEUNESSE SPORTIVE GRAMATOISE HANDBALL	5
6132007	HANDBALL CLUB LOMBEZ SAMATAN	5	6146006	UNION SPORTIVE SOUILLAC HANDBALL	2
6132008	LIONS AUCH HANDBALL	7	6146019	HANDBALL CLUB SAINT-CEREEN	5
6132010	LOMAGNE HANDBALL	4	6146020	HANDBALL CLUB PRAYSSAC PUY L'EVEQUE	3
6132011	COTEAUX DE GASCOGNE HANDBALL	3	6146021	HANDBALL CLUB CAJARCOIS	2
6132012	HBC MASSYLVAIN	1	6148001	MENDE GEVAUDAN CLUB HANDBALL	8
6132014	UNION ATHLETIQUE VICOISE HANDBALL	2	6165001	STADE BAGNERAIS HANDBALL	5
6132015	BASTIDES HANDBALL	4	6165005	HANDBALL CLUB LOURDAIS	5
6132017	MIRANDE MIELAN ASTARAC HANDBALL	2	6165006	US RABASTENS DE BIGORRE	5
6134001	MONTPELLIER UNIVERSITE CLUB HANDBALL	6	6165011	HANDBALL DU PAYS DE TRIE	3
6134002	ATHLETIC CLUB LODEVOIS HANDBALL	4	6165016	PAYS DES NESTES HANDBALL	7
6134005	LATTES HANDBALL	6	6165017	TOURNAY HANDBALL ARROS ET COTEAUX	2
6134013	MONTPELLIER HANDBALL	16	6165018	TARBES PYRENEES HANDBALL	4
6134015	RACING CLUB MONTAGNACOIS HANDBALL	7	6165020	POUYASTRUC HANDBALL FEMININ	1
6134019	HANDBALL BALARUC	2	6165021	ENT. SOUES LOUEY JUILLAN BARBAZAN TARBES	7
6134025	JACOU CLAPIERS LE CRES HANDBALL	7	6165023	HANDBALL CLUB ARGELESIEEN	2
6134027	ASC BEZIERS HB	8	6166003	HANDBALL CLUB THUIR	9
6134029	FRONTIGNAN THAU HANDBALL	7	6166004	HBC RIVESALTES	5
6134030	HBC CLERMONT SALAGOU	9	6166009	BANYULS HANDBALL	5
6134034	HANDBALL CLUB LUNEL-MARSILLARGUES	8	6166017	PERPIGNAN ROUSSILLON HANDBALL	5
6134040	AGDE HANDBALL	4	6166022	ARGELES HANDBALL CLUB	4
6134041	HANDBALL CLUB DE TEYRAN	7	6166025	HANDBALL CLUB SOLERIEEN	6
6134042	HBC CAPESTANG	2	6166026	PEZILLA HANDBALL CLUB	2
6134050	PRADES LE LEZ HANDBALL	7	6166029	CABESTANY OC HANDBALL	2
6134055	HANDBALL CLUB GRABELLOIS	3	6166033	HANDBALL CLUB LAURENTIN	3
6134056	JUVIGNAC HANDBALL	4	6166037	SAEILLES GENERATION HANDBALL	5
6134059	MONTPELLIER CHAMBERTE HANDBALL	4	6166041	LE BOULOU HAND'FAUTEUIL	1
6134060	PIGNAN FABREGUES COURNON HANDBALL	4	6181001	HANDBALL CLUB ALBIGEOIS	8
6134061	A.S. ET CORPO. UNIVERSITE MONTPELLIER HAND	1	6181002	CASTRES HANDBALL	4
6134064	SAINT MATHIEU DE TREVIERS HANDBALL	4	6181004	UNION SPORTIVE CARMAUX-VERS HANDBALL	4
6134066	GIGNAC HANDBALL	3	6181009	UNION SPORTIVE CORDAISE HANDBALL	2
6134067	HANDBALL CAZOULS-MARAUSSAN	5	6181019	VALLEE DU THORE HANDBALL CLUB	3
6134073	BEDARIEUX HANDBALL	4	6181023	HBC SAINT SULPICE 81	4
6134074	LA CADOULE HANDBALL	4	6181025	HANDBALL CLUB DE LAVAUR	5
6134077	PAULHAN HANDBALL CLUB	1	6181027	QUEST TARN HANDBALL	8
6134078	VILLENEUVE HANDBALL	4	6182001	US MONTAUBAN HANDBALL	7
6134079	MONTARNAUD HANDBALL CLUB	4	6182002	TERRES DES CONFLUENCES HANDBALL	5
6134080	GIGEAN-MONTBAZIN THAU HANDBALL	4	6182005	HANDBALL VALENCIEN DES DEUX RIVES	6
6134081	HANDBALL'OR LANSARGUES	6	6182007	HB QUERCY CAUSSADAIS	4
6134082	HANDBALL EN PAYS DE LA SOIE	2	6182008	HBC MONTECHOIS	6
6134088	HAND. FEMININ MONTPEL. MEDITERR. METROPOL	2	6182010	HANDBALL TERRASSES ET VALLEE 82	4
6134089	HANDBALL CLUB SERIGNAN	2	6182012	MASCAGNE QUERCYNOISE HB	1
6134091	LE CRES HANDBALL	1	6182013	NICOLAITES HANDBALL	2
6146001	SPORTING CLUB GOURDON HANDBALL	3	6182014	MOISSAC FEMININ HANDBALL	1
6146002	STADE CADURCIEN HANDBALL	6			

	Total	Quorum
Nombre de voix	901	451
Nombre de clubs	191	96



RAPPORT MORAL

RAPPORT MORAL DE LA LIGUE OCCITANIE HANDBALL

Il est de coutume de dire que les Français ont la mémoire courte ou tout du moins sélective. Alors je vous propose de débiter ce rapport moral par un petit retour en arrière, je vous rassure après avoir consulté WIKIPEDIA, nous n'allons pas revenir à : « Les premières traces de jeux similaires au handball remontent à la France médiévale ». Plus simplement à la mi-mars 2020, où à peu de choses près la vie s'est mise en mode confinement et par la même le monde du Handball s'est arrêté net lui aussi.

Le simple fait de sortir une heure dans la rue était réglementé, alors que l'abatement bien légitime aurait pu inciter au découragement de tout un chacun, le Handball (comme bien d'autres) a su rapidement se mobiliser pour arriver en ce mois de Juin 2022 dans une situation plus que correcte.

Il faut donc s'en souvenir, même si tout n'est pas parfait nous sommes déjà heureux de nous retrouver humainement en ce jour d'AG et non à travers le prisme d'un écran.

Les esprits chagrins penseront que la phrase qui va suivre n'est que pure démagogie, ils sont libres de le penser mais : si à ce jour le HANDBALL et en l'occurrence celui de l'Occitanie est en bonne santé, cela est dû à la volonté et à l'investissement de chacun (Dirigeants de clubs de comité de la ligue et FFHB, joueurs, arbitres, entraîneurs, partenaires, bénévoles.....).

L'exemple venant d'en haut quelle satisfaction de voir la double consécration Olympique pour les filles et garçons !! Un palais des sports à Toulouse en feu pour un France -Croatie Féminin de toute beauté. Liste non exhaustive ...

Ces instants de joie sont à mettre au même niveau que la possibilité pour les joueuses et joueurs quelque soit leur niveau de jeu d'avoir retrouvé le chemin de la compétition.

En résumé nous avons su « Rebondir Ensemble ».

Pour les amateurs de chiffres, en voici quelques-uns parlants :

- Compétitions : Championnats Régionaux des moins de 15 aux seniors, 176 demandes de report acceptés pour atteindre un taux de 95% de rencontres jouées.
- Arbitrage : plus que fortement impacté lui aussi par l'épisode Covid, grâce à l'investissement de toute la chaîne CTA pour les JAT1/ T2 sur 719 rencontres 707 désignées soit 98%.
- Discipline : preuve que la vie a bien repris, là aussi les chiffres sont bons et nous aurions préférés qu'il en soit l'inverse, 80 dossiers pour 47 rencontres et au moment (21 mai) où j'écris ces lignes « il y en a encore » !

Mouvements RH

Arrivée de Marc Ferron au 01 Septembre 2021 en tant que CTS-Responsable PPF Masculin et en charge du site de Montpellier ; Départ programmé à la retraite de Jackie Brun au 1er septembre.

Sandrine Boulesteix départ programmé en tant que Responsable Nationale du TFP IV Educateur de Handball à la DTN au 01 Septembre 2022 ; Entrée d'Anne SOYER au 1er mars 2022 en qualité de CTS en charge de la performance sociale et de la formation.

Embauche de deux apprentis : un préparateur physique Pôle Espoir Masculin site de Montpellier, et une chargée de mission Beach pratique extérieure et tourisme.

Ouverture de deux postes : CTF PPF Masculin site de Nîmes et un CTF en qualité de coordonnateur de formation.

Les salariés de la ligue, quelque soit leur domaine de compétence, qui, tout au long de la saison, vous accompagnent pour répondre de façon la plus rapide et la plus efficace possible à vos sollicitations

Les dirigeants-élus qui, dans la grande majorité, savent passer sur quelques points de divergence et éviter les chamailleries de cours de récréation, pour toujours essayer de prendre les décisions les plus cohérentes et adaptées.

En conclusion : merci de relire les premières lignes de ce rapport moral, à la mi-mars 2020 nous aurions tous signé pour en être là où nous en sommes, c'est à dire le retour dans la vraie vie du Handball ... que cela dure !!

Thierry BROUSSES

Secrétaire Général Ligue Occitanie Handball

RAPPORT FINANCIER 2021

RAPPORT DE GESTION

BUDGET 2021 / RÉEL 2021

BILAN 2021

AFFECTATION DU RÉSULTAT

DOSSIER FINANCIER EXPERT COMPTABLE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE

AUX COMPTES

Après un impact de la crise sanitaire depuis Mars 2020, un retour quasiment à la normale des activités handballistiques est effectif depuis septembre 2021.

Aussi, l'exercice 2021, scindé en 2 phases, a été impacté par ces circonstances exceptionnelles.

Le budget présenté lors de l'Assemblée Générale de Juin 2021 anticipait les mesures sanitaires de début d'année, l'arrêt des compétitions et d'une partie des activités, et la plupart de leurs conséquences, tant concernant les produits que les charges d'exploitation de la Ligue.

L'ensemble des dispositions budgétées au titre du plan de relance des activités Handball dans notre Région, concernant la saison 2021/22, ont été honorées, à savoir :

- Remise de 66% des licences renouvelées (après un avoir de 34% sur les licences 2020/21, hors fonds emploi)
- Gratuité pour les licences dirigeants (en complément de la gratuité fédérale hors MDH et assurance)
- Reconduction intégrale sans facturation des engagements d'équipes, avec remboursement en cas de non-réengagement (après émission d'un avoir d'un tiers des engagements 2020/21)
- Financement des frais annexes des formations

RAPPORT DE GESTION :

PRODUITS

Les produits analytiques de l'exercice se sont élevés à 2.014 K€, pour un budget de 1.765 K€ (+ 249 K€, +14%), et une réalisation 2020 de 2.153 K€ (-6%).

Le poste licences a été impacté, tant par les remises sur la saison 2020/21 que par celles concernant les renouvellements de la saison 2021/22 (impact de moitié sur l'exercice). Ce poste, en repli significatif sur 2020 (-425 K€ -33%), est légèrement supérieur au budget : nous avons anticipé une baisse globale du nombre de licenciés de -25% par rapport à la saison 2019-2020 ; la baisse (à fin Mars 2022) était de -11.4%.

Les aides gouvernementales liées à la pandémie (250 K€) ont entraîné une hausse du montant des subventions de +239 K€ sur 2020. L'ensemble des autres subventions d'exploitation (FFHB/Conseil Régional/DRAJES/ASP) se sont stabilisées globalement à 400 K€.

Par rapport au budget, les produits de subventions sont supérieurs de +146 K€. L'activité de formation en vue de l'obtention du titre 4 modulaire et continu a été intense, avec 142 K€ de produits (pour 83 K€ en 2020 et 118 K€ budgétés).

Les produits liés à la performance sont revenus globalement au niveau de 2019 (44 K€), dernière année « normale » d'activité. L'activité de sponsoring n'a pu être significativement réactivée (16 K€ de mécénat et dons, pour 10 K€ en 2020 et 15 K€ budgétés).

Le rythme d'encaissement régulier des créances de clubs a permis de réduire les provisions nettes de -20 K€.

Les remises exceptionnelles sur licences ayant également concerné le fonds emploi, celui-ci a diminué dans l'exercice, par le biais d'une reprise sur le fonds dédié, de 100 K€.

Les produits statutaires (affiliations, licences, engagements, mutations, amendes) représentent 50% des produits, les subventions 32%, les revenus d'activités (formation, performance) 10%, les reprises sur provisions 6%, les produits divers, sponsoring et dons 2%.

(K€)	REEL 2020	BUDGET 2021	REEL 2021
PRODUITS			
PRODUITS STATUTAIRES	1 548	990	1 006
Licences	1 291	823	866
Affiliations	37	50	47
Mutations	111	97	92
Engagements	86	4	-9
Amendes et droits de report	23	16	9
SUBVENTIONS	411	504	650
FFHB	196	131	164
Conseil Régional	80	80	80
DRAJES-ANS	121	114	145
Autres	14	179	261
FORMATIONS	103	127	155
Titre 4 modulaire et continu	83	118	142
Accompagn & Stages arbitrage	9	1	6
Autres	10	8	7
PERFORMANCE	30	39	38
Pôles	18	27	29
Stages sélections	12	12	9
DEVELOPPEMENT	0	0	0
Manifestations exceptionnelles	0	0	0
Autres actions	0	0	0
FORM^e SALARIES	10	3	0
SPONSORING MECENAT DONS	10	15	16
AUTRES PRODUITS	41	87	150
Reprises nettes provisions	28	72	122
Produits financiers (net)			0
Produits divers et except. (net)	13	15	8
Produit net de cess ^o			19
	2 153	1 765	2 014

Manifestations

EXPLOITATION 2021

(K€)	REEL 2020	BUDGET 2021	REEL 2021
CHARGES			
CHARGES STATUTAIRES	699	481	508
Licences	618	390	420
Affiliations	23	36	34
Mutations	59	51	54
Engagements et divers	0	4	0
ANIMATION REGIONALE	22	32	26
BD-CD-CA-AG	14	14	16
ETR	2	4	4
Commissions	6	14	6
SUBVENTIONS TERRITORIALES	216	229	219
Pacte de Développement	88	59	74
Plan emploi Régional	128	170	145
Fonds de développement d'activités			
FORMATIONS	39	47	48
Titre 4 modulaire et continu	20	25	22
Accompagné & Stages arbitrage	18	10	15
Autres	1	12	11
PERFORMANCE	129	126	151
Pôles	72	71	104
Sélections	57	55	47
DEVELOPPEMENT	10	42	25
Manifestations exceptionnelles	0	2	3
Autres actions	10	40	22
FORM° SALARIES	9	13	7
FONCTIONNEMENT	743	794	784
Loyers et charges	33	39	48
Charges de personnel	575	613	593
Autres charges de fonctionnement	80	93	96
Dotations aux amortissements	55	50	46
AUTRES CHARGES	239	1	39
Dotations nettes provisions			
Dotation plan emploi	9		
Charges exc. et sur ex. antér. (net)			
Résultat financier net	3	1	
Abandon engagements	29		
Abandon affiliations	15		
Plan de relance exceptionnel	30		39
Abandon licence	153		
	2 105	1 765	1 808
RESULTAT	48	0	206

CHARGES

Les charges analytiques 2021 se sont élevées à 1.808 K€, pour un budget de 1.765 K€ (+2%), et une réalisation 2020 de 2.105 K€ (-14.0%).

Les charges statutaires (versements FFHB) diminuent de 116 K€ (-14%), en lien avec les baisses accordées par la FFHB sur les licences.

L'ensemble des postes de charges a été impacté, par rapport à une année pleine de pratique, par le ralentissement des activités, la limitation des compétitions et des déplacements en début d'exercice.

La mise en activité partielle du personnel salarié, dès que cela a été possible sans impacter les missions maintenues, a permis une économie significative, qui avait été budgétée.

Les charges de fonctionnement représentent 43% des charges, les charges statutaires (versements FFHB) 28%, les subventions territoriales 12%, les charges d'activités (formation, performance) 11%, les charges d'animation régionale, de manifestations et de développement 3%, les charges exceptionnelles liées au plan de relance 2%.

L'exercice 2021 se solde par un excédent de +206.223,60€ (pour un excédent de +48.068,56 € en 2020).

RAPPORT DE GESTION : BILAN 2021

BILAN ACTIF

Les immobilisations nettes s'élèvent à 589 K€.

Durant l'exercice, les investissements nets ont été de 28 K€, dont :

- 17 K€ de véhicules (cession de 28 K€ déduite)
- 7 K€ d'équipements sportifs
- 3 K€ en matériels informatiques
- 1 K€ en aménagements divers

Les disponibilités au 31/12/2021 s'élèvent à 1.264 K€, en augmentation de 199 K€ sur fin 2020, compte-tenu notamment de la souscription d'un PGE (cf. bilan passif).

Les subventions allouées pour 2021 mais non encore encaissées s'élèvent à 105 K€.

Les créances clubs s'élèvent globalement à 573 K€, pour 580 K€ fin 2020

Les provisions pour créances de certains clubs, difficilement recouvrables, s'élèvent à 49 K€ (contre 69 K€ fin 2020).

BILAN PASSIF

Les fonds propres s'élèvent à 1.110 K€ contre 901 K€ fin 2020.

Ces fonds associatifs intègrent 71 K€ de réserve dédiée sur l'investissement du siège social et 140 K€ de réserve dédiée au fonds de relance de l'activité des clubs.

Le fonds dédié au financement des emplois territoriaux s'établit, à fin 2021, à 198 K€, en diminution de 100 K€ sur fin 2020.

Les provisions, à hauteur de 70 K€ portent sur les indemnités de fin de carrière.

Afin de sécuriser les activités, un PGE a été souscrit en cours d'exercice, à hauteur de 480 K€, ce qui porte l'endettement financier de notre Ligue, après 10 K€ de prêts remboursés par ailleurs, à 538 K€ à fin 2021.

Le PGE sera remboursé sur 24 mois à compter de Mai 2022.

L'excédent financier net (trésorerie active nette de financements bancaires) s'élève, à fin 2021, à +726 K€, pour +999 K€ à fin d'exercice précédent.

(milliers d'€)	2021	2020	Variation	Commentaires
IMMOBILISATIONS NETTES	589	586	4	
CREANCES NETTES	863	1 033	-170	dont charges constatées d'avance sur licences FFHB fin 2021: 186 K€ (fin 2020: 304 K€)
TRESORERIE NETTE	1 264	1 066	199	cf. incidence PGE 480 K€
ACTIFS	2 717	2 684	32	
PROVISIONS ET FONDS DEDIES	268	371	-103	Dont fonds dédiés sur Plan emploi fin 221: 198 K€ (-100 K€)
EMPRUNTS	538	67	471	Dont PGE souscrit en 2021: 480 K€, remboursable sur 24 mois à compter de 05/2022
AUTRES DETTES	801	1 346	-545	Importante variation due aux avoirs sur licences 2020-21 remboursés ou imputés en 2021 (-153 K€), à la baisse des produits sur licences de fin d'exercice concernant la saison suivante (-218 K€), à la diminution de la dette FFHB (-134 K€)
PROVISIONS ET DETTES	1 607	1 784	-177	
FONDS ASSOCIATIFS	1 110	901	210	dont excédent de l'exercice +206,2 K€ variation de subventions nettes: +3,3 K€
PASSIFS	2 717	2 684	32	

AFFECTATION DU RÉSULTAT

OBSERVATIONS PRÉALABLES

Suite à des décisions d'assemblées générales antérieures, deux fonds de réserves avaient été constitués:

- L'un, à hauteur de 100 000,00 €, portant sur le projet immobilier relatif au nouveau siège social
- L'autre, d'un montant de 140 000,00 € au titre du fonds de relance de l'activité des clubs.

De plus, il vous est proposé de mettre en place une nouvelle réserve permettant de préparer les conditions d'un projet immobilier. Ce projet offre la possibilité d'étendre le nombre de mètres carrés du siège social vers un espace dédié à la formation professionnelle et à la préparation des mutations du secteur du sport, complément essentiel à la création de nouvelles ressources d'activité.

Au titre de l'exercice 2021 :

- 19 182,34 € de charges de dotations aux amortissements, relatifs au nouveau siège social, seront imputés sur le premier fonds de réserve.
- Les deux-tiers de l'affectation de résultat disponible viendront renforcer le fonds de relance de l'activité des clubs, pour anticiper les conséquences sur l'exercice 2022 des actions d'accompagnement au titre de la saison 2021-2022 (remises sur licences et engagements, actions de soutien).
- 90.000,00 € seront affectés au projet d'extension immobilière, par le biais d'un fonds de réserve. Dans le cas où un investissement ne pourrait aboutir en réponse aux besoins de notre Ligue dans les conditions financières souhaitées, cette réserve dédiée fera l'objet d'une reprise dans les réserves générales de la Ligue, ou d'une affectation sur une autre réserve dédiée.

PROPOSITION

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale l'affectation du résultat suivante :

- Réserve dédiée sur projet immobilier - **19 182,34 €**
 - Réserve dédiée fonds de relance de l'activité des clubs
+ 135 000,00 €
 - Réserve dédiée sur projet d'extension immobilière
+ 90 000,00 €
- Report à nouveau **+ 405,84 €**

Soit une affectation du résultat 2021 de + 206 223,60 €

A l'issue de cette affectation de résultat, la réserve dédiée au fonds de relance des clubs s'élèvera à 275 000 €.

L'utilisation de cette réserve sera proposée dans le cadre du budget 2022.

Céline ESCAFRE BELLEGARDE
Trésorière générale

DOSSIER FINANCIER EXPERT COMPTABLE

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

46 ROUTE DE NARBONNE OPUS VERDE B

31320 AUZEVILLE TOLOSANE

Exercice clos le : 31 décembre 2021



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable



■ **Siège social :**

4, rue Jean Amiel - Technoclub - 31700 BLAGNAC
Téléphone : 05 62 74 53 53
Télécopie : 05 61 71 33 95
ecblagnac@expertiseconseil.com

■ **Bureau secondaire :**

28, avenue Marcel Langer - 31400 TOULOUSE
Téléphone : 05 61 25 70 00
nathalie.bouche@expertiseconseil.com

■ **Bureau annexe :**

3, rue de l'Eglise - 31480 CADOURS
Téléphone : 05 61 85 39 65
Télécopie : 05 61 71 33 95
david.escaffre@expertiseconseil.com

Site Web : www.experts31.com

TVA intracommunautaire : FR12 451949093 - S.A.R.L. au capital de 1500 € - R.C.S. 451 949 093 - APE 6920 Z



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

SOMMAIRE

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

COMPTES ANNUELS	3
Bilan Actif	4
Bilan Passif	5
Compte de Résultat	6
DETAILS DES COMPTES	8
Bilan Actif détaillé	9
Bilan Passif détaillé	11
Compte de Résultat détaillé	13
ETATS DE GESTION	17
Solde Intermédiaire de Gestion	18
Solde Intermédiaire de Gestion détaillé	19
ANNEXE COMPTABLE	23

COMPTES ANNUELS



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

BILAN ACTIF

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ACTIF	Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021			01/01/2020 au 31/12/2020
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	23 533,13	21 434,33	2 098,80	6 189,87
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	47 254,61		47 254,61	47 254,61
Constructions	430 934,47	30 477,76	400 456,71	411 604,83
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	237 155,32	97 580,15	139 575,17	120 485,85
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	738 877,53	149 492,24	589 385,29	585 535,16
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	572 774,62	49 018,47	523 756,15	520 067,66
Créances reçues par legs ou donations				188,87
Autres	153 180,23		153 180,23	209 590,41
Valeurs mobilières de placement	50 468,00		50 468,00	50 018,00
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 213 664,20		1 213 664,20	1 015 494,73
Charges constatées d'avance	186 210,48		186 210,48	303 534,08
TOTAL (II)	2 176 297,53	49 018,47	2 127 279,06	2 098 893,75
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 915 175,06	198 510,71	2 716 664,35	2 684 428,91

**EXPERTISE CONSEIL**

Société d'Expertise Comptable

BILAN PASSIF**LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL****Du 01/01/2021 au 31/12/2021**

PASSIF	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	525 310,40	525 310,40
Réserves pour projet de l'entité	211 011,44	163 830,25
Autres		
Report à nouveau	1 195,20	307,83
Excédent ou déficit de l'exercice	206 223,60	48 068,56
	<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>943 740,64</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	166 395,58	163 124,14
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	1 110 136,22	900 641,18
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	197 599,44	297 686,30
TOTAL (II)	197 599,44	297 686,30
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	70 087,67	73 305,01
TOTAL (III)	70 087,67	73 305,01
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	538 023,83	66 640,00
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	267 713,28	396 357,78
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	91 547,74	99 930,58
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	42 473,61	232 864,01
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	399 082,56	617 004,05
TOTAL (IV)	1 338 841,02	1 412 796,42
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 716 664,35	2 684 428,91



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

COMPTE DE RÉSULTAT

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	975 765,65	1 524 531,55
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	21 090,00	
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	173 471,12	109 323,17
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	486 314,30	214 516,71
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2 753,00	2 038,00
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	13 029,90	7 723,34
Contributions financières	90 060,85	107 584,40
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	73 057,48	113 292,87
Utilisations des fonds dédiés	103 385,61	
Autres produits	48 180,15	63 221,54
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 987 108,06	2 142 231,58
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-187,58	
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	512 615,78	408 117,09
Aides financières	142 312,29	127 914,45
Impôts, taxes et versements assimilés	31 013,69	24 364,41
Salaires et traitements	435 870,11	401 752,18
Charges sociales	59 782,31	111 770,26
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	95 348,63	123 136,11
Dotations aux provisions	3 298,75	
Report en fonds dédiés		9 430,47
Autres charges	520 885,78	700 562,46
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 800 939,76	1 907 047,43
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	186 168,30	235 184,15
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 715,23	422,61
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 715,23	422,61
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	813,46	3 195,34
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	813,46	3 195,34
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	901,77	-2 772,73



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

COMPTE DE RÉSULTAT

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	187 070,07	232 411,42
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 986,22	16 545,55
Sur opérations en capital	34 283,56	13 400,12
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	36 269,78	29 945,67
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	7 303,87	213 299,66
Sur opérations en capital	9 292,38	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		887,87
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	16 596,25	214 187,53
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	19 673,53	-184 241,86
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	520,00	101,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 025 093,07	2 172 599,86
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 818 869,47	2 124 531,30
EXCÉDENT OU DÉFICIT	206 223,60	48 068,56

DETAILS DES COMPTES



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ACTIF	Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021			01/01/2020 au
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	31/12/2020
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilitisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	23 533,13	21 434,33	2 098,80	6 189,87
2050000000 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	4 197,60		4 197,60	4 197,60
2050009900 LOGICIELS À VOCATION PÉDAGO.	19 335,53		19 335,53	19 335,53
2805000000 AMORT CONCESSIONS ET DROITS SI		2 098,80	-2 098,80	-1 049,40
2805000900 AMORT LOGICIELS À VOCATION PÉD				-16 293,86
2805001100 AMT LOGICIELS - P20%		19 335,53	-19 335,53	
Immobilitisations corporelles				
Terrains	47 254,61		47 254,61	47 254,61
2110000000 TERRAINS	47 254,61		47 254,61	47 254,61
Constructions	430 934,47	30 477,76	400 456,71	411 604,83
2131500000 MDH PUP - NS / CONSTRUCTIONS /	425 291,51		425 291,51	425 291,51
2135000000 INST. GÉN. AGENC. CONSTR.-NS	5 642,96		5 642,96	5 642,96
2813150000 AMORT MDH PUP - NS / CONSTRUCT		27 034,34	-27 034,34	-16 401,95
2813500000 AMORTISSEMENTS AMÉNAGEMENTS				-2 927,69
2813501100 AMT INSTAL GÉN AGENC CONSTRU		3 443,42	-3 443,42	
Autres	237 155,32	97 580,15	139 575,17	120 485,85
2180000000 AUTRES IMMO. CORPORELLES	509,00		509,00	509,00
2181000000 INST. GAL AGENC. AMÉNAGNT	80 877,20		80 877,20	79 484,00
2182000000 MAT DE TRANSPORT	56 550,18		56 550,18	61 916,10
2183010000 MATÉRIELS DE BUREAU	50 453,98		50 453,98	50 453,98
2183020000 MAT INFORMATIQUE	6 333,90		6 333,90	3 313,50
2183050000 MATS ET EQUIPEMENTS SPORT	18 507,49		18 507,49	8 191,50
2184000000 MOBILIER	23 923,57		23 923,57	26 014,18
2818000000 AMT AUTRES IMMO CORPO		509,00	-509,00	-509,00
2818100000 AMT INSTAL GÉN AGENC AMÉNA		17 140,72	-17 140,72	-9 106,40
2818200000 AMT MAT DE TRANSPORT		13 557,29	-13 557,29	-48 000,05
2818301000 AMORT MATÉRIEL BUREAU				-31 883,44
2818302000 AMORT MATÉRIEL INFORMATIQUE				-233,21
2818305000 AMORT MATÉRIEL ET EQUIPEMEN				-4 236,88
2818310000 AMT MAT DE BUREAU		43 231,80	-43 231,80	
2818320000 AMT MAT INFORMATIQUE		1 575,63	-1 575,63	
2818350000 AMT MAT SPORTIF		6 360,07	-6 360,07	
2818400000 AMT MOBILIER		15 205,64	-15 205,64	-15 427,43
Immobilitisations financières				
TOTAL (I)	738 877,53	149 492,24	589 385,29	585 535,16
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	572 774,62	49 018,47	523 756,15	520 067,66
4110000000 FEDERATION FRANCAISE DE HANDBA				9 065,92
4111000000 CLIENTS DIVERS	2 591,84		2 591,84	5 238,82
4111030000 CLT - CLUBS	445 189,57		445 189,57	421 571,09
4111050000 CLT - IFFE-ITFE AGATE	26 337,00		26 337,00	10 170,00
4111095000 CLT - DIVERS	49 637,74		49 637,74	74 021,83
4116000000 DOUTEUX				69 146,81
4160000000 CLT - DOUTEUX OU LITIGIEUX	49 018,47		49 018,47	
4911000000 PROV P/DÉPRÉC DES CPTES CLIENT		49 018,47	-49 018,47	-69 146,81
Créances reçues par legs ou donations				188,87
4600000000 COLLECTIF DÉBITEUR & CRÉDITEUR				188,87
Autres	153 180,23		153 180,23	209 590,41
4019400000 FOURN AVOIR A RECEVOIR				302,40
4097100000 FOURNISSEURS AVOIRS À RECEVO	1 760,00		1 760,00	
4210000000 PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS D	53,42		53,42	



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ACTIF	Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021			01/01/2020 au 31/12/2020
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
4211000000 PERSONNEL-RÉMUNÉRATIONS DU	613,32		613,32	613,32
4251000000 PERSONNEL - AV & ACP TES / NOTE	220,00		220,00	
4387000000 TICKETS RESTAURANTS / IJSS	20 095,85		20 095,85	20 371,82
4410000000 ETAT, ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	80 666,66		80 666,66	148 900,00
4411000000 SUBVENTIONS	24 400,00		24 400,00	15 000,00
4471100000 TAXE SUR LES SALAIRES	7 098,00		7 098,00	
4670000000 AUTRES COMPTES DEBIT. OU CRE	1 578,25		1 578,25	
4671000000 CRÉDITEURS DIVERS	7 388,94		7 388,94	1 789,94
4678030000 FONDS D'AIDE AUX COMITÉS	674,99		674,99	
4687000000 AUTRES PRODUITS À RECEVOIR	8 630,80		8 630,80	22 612,93
Valeurs mobilières de placement	50 468,00		50 468,00	50 018,00
5081550000 VAL MOB DE PLACEMENT LCL	50 468,00		50 468,00	50 018,00
Disponibilités	1 213 664,20		1 213 664,20	1 015 494,73
5111000000 REMISES CHÈQUES	1 338,25		1 338,25	8 857,98
5114000000 CB EN TRANSIT				1 463,12
5120100000 CAISSE ÉPARGNE - CPTÉ COURANT	130 086,35		130 086,35	924 780,09
5120100100 CE AUTRES /LIVRET/FIF	77 831,87		77 831,87	77 444,65
5120100200 CE AUTRES /LIVRET/WEB	1 000 877,92		1 000 877,92	
5120600000 CRÉDIT MUTUEL - CPTÉ COURANT	1 708,60		1 708,60	1 146,41
5120600100 CRÉDIT MUTUEL AUTRES/LIVRET/P	527,78		527,78	527,73
5311000000 CAISSE 1	190,48		190,48	171,80
5312000000 CAISSE 2	1 102,95		1 102,95	1 102,95
Charges constatées d'avance	186 210,48		186 210,48	303 534,08
4861000000 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	186 210,48		186 210,48	303 534,08
TOTAL (II)	2 176 297,53	49 018,47	2 127 279,06	2 098 893,75
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 915 175,06	198 510,71	2 716 664,35	2 684 428,91



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

PASSIF	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
FONDS PROPRES		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	525 310,40	525 310,40
1063010000 RÉSERVES STATUTAIRES	525 310,40	525 310,40
Réserves pour projet de l'entité	211 011,44	163 830,25
1068200000 RÉSERVES POUR INVESTISSEMENTS	71 011,44	89 830,25
1068800000 RÉSERVES DIVERSES	140 000,00	74 000,00
Report à nouveau	1 195,20	307,83
1100000000 REPORT À NOUVEAU	1 195,20	307,83
Excédent ou déficit de l'exercice	206 223,60	48 068,56
<i>Situation nette (sous total)</i>	943 740,64	737 517,04
Subventions d'investissement	166 395,58	163 124,14
1311000000 SUBV. ÉQUIP. ETAT	156 000,00	164 353,00
1312000000 SUBVENTION EQUIPEMENTS	24 400,00	15 000,00
1391000000 SUBV. ÉQUIP. ETAT INSCRITE AU	-12 945,86	-16 228,86
1392000000 SUBV. ?QUIP. R?GION INSCRITE A	-1 058,56	
TOTAL (I)	1 110 136,22	900 641,18
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds dédiés	197 599,44	297 686,30
1950000000 FONDS DÉDIÉS PAR DES AUTRES OR	197 599,44	297 686,30
TOTAL (II)	197 599,44	297 686,30
PROVISIONS		
Provisions pour charges	70 087,67	73 305,01
1530000000 PROV. PENSIONS ET SIMILAIRES /	70 087,67	73 305,01
TOTAL (III)	70 087,67	73 305,01
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	538 023,83	66 640,00
1641210000 PRÊT CE N°4696828 / EMPRUNT N°	480 000,00	
1641310000 PRÊT FIF FFHB	56 644,00	66 640,00
1688400000 INT. COUR/EMPR. ÉTABL. CRÉD.	813,46	
5110000000 VIREMENTS EN TRANSIT	148,87	
5112000000 CHÈQUES À DÉCAISSER	197,00	
5114000000 CB EN TRANSIT	220,50	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	267 713,28	396 357,78
4011000000 FOURN COLL - DIVERS	241 743,98	386 573,31
4011010000 FOURN COLL - LIGUES		42,30
4011020000 FOURN COLL - COMITÉS	2 292,00	3 367,43
4011030000 FOURN COLL - CLUBS	23 677,30	6 374,74
Dettes fiscales et sociales	91 547,74	99 930,58
4210000000 PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS DUES		11 917,33
4251000000 PERSONNEL - AV & ACP TES / NOTE		1 682,12
4282000000 DETTES PROV POUR CP	35 951,62	36 451,18
4311000000 U.R.S.S.A.F.	15 946,12	3 039,93
4373020000 COTIS RETRAITES AGIRC/ARRCO	7 442,23	6 262,63
4373060000 PRÉVOYANCE	7 650,53	9 678,18
4373220000 MUTUELLE/PRÉVOYANCE	3 890,71	3 626,38
4382000000 CHARGES SOCIALES SUR CONGÉS PA	16 441,32	16 424,68
4421100000 PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE	1 672,63	1 400,36
4445000000 ETAT - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉ	520,00	1 756,00
4471100000 TAXE SUR LES SALAIRES		7 901,00
4486000000 ETAT - CHARGES À PAYER	2 032,58	-209,21
Autres dettes	42 473,61	232 864,01
4111020000 CLT - COMITÉS	13 246,20	9 670,88
4119800000 AVOIRS A ETABLIR		153 170,93
4686000000 CHARGES À PAYER	29 227,41	70 022,20



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

PASSIF	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Produits constatés d'avance 4870000000 PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	399 082,56 399 082,56	617 004,05 617 004,05
TOTAL (IV)	1 338 841,02	1 412 796,42
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 716 664,35	2 684 428,91



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	975 765,65	1 524 531,55
7561100000 COTISATIONS	14 679,00	15 187,00
7562019900 REMISE LICENCES	152 530,93	
7562110000 AFFILIATIONS NOUVEAUX CLUBS	-1 232,00	21 867,00
7562150000 RÉAFFILIATIONS	12 740,00	
7563000000 ENGAGEMENTS	-8 753,17	85 940,00
7564000000 MUTATIONS	92 100,00	110 864,00
7565000000 LICENCES - PARTICIPATION MDH	162 061,92	176 167,80
7566000000 LICENCES - PARTICI. TERRITOIRE	593 653,58	1 114 505,75
7566010000 LICENCES - PARTICI. TERRITOIRE	-42 014,61	
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	21 090,00	
7072100000 VTE PUBLICATIONS (APPROCHE,..)	21 090,00	
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	173 471,12	109 323,17
7061000000 FORMATIONS - PÉDAGOGIQUE	144 871,83	86 157,64
7061800000 FORMATIONS - FRAIS ANNEXES	3 726,00	7 008,00
7081000000 FACTURATION LOYERS, ETC..	1 500,00	
7083100000 REFACTURATIONS DIVERSES (MDH,	7 344,16	4 870,07
7084000000 MAD DE PERSONNEL	16 029,13	11 287,46
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	486 314,30	214 516,71
7401000000 SUBVENTIONS - ETAT	144 924,00	100 404,00
7402000000 SUBVENTIONS - RÉGIONS	80 000,00	80 000,00
7411000000 SUBVENTIONS - AIDE À L'EMPLOI	11 333,30	20 625,00
7425000000 SUBVENTION ASP-SERVICE CIVIQUE		1 640,01
7426000000 AIDE CONTRAT CUI		347,70
7460000000 SUBVENTIONS - AUTRES	250 057,00	11 500,00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2 753,00	2 038,00
7541200000 ABANDON DE FRAIS PAR LES BÉNÉV	2 753,00	2 038,00
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	13 029,90	7 723,34
Contributions financières	90 060,85	107 584,40
7550000000 CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES FFHB		107 584,40
7551000000 CONTRIBUTIONS FFH REÇUES	90 060,85	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	73 057,48	113 292,87
7815000000 REPRISE PROVISIONS POUR RISQUE	3 217,34	7 098,15
7817400000 REPRISE PROV CLUBS DOUTEUX	69 146,81	89 828,00
7910000000 TRANSFERTS DE CHARGES	693,33	16 366,72
Utilisations des fonds dédiés	103 385,61	
7895000000 UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS	103 385,61	
Autres produits	48 180,15	63 221,54
7582000000 AMENDES SPORTIVES -DISCIPLINES	8 819,52	23 436,16
7583000000 PARTICIPATION ARBITRAGE	6 627,00	9 390,00
7584000000 AUTRES PDTS ACTIVITÉ -DROITS,..	1 176,13	
7585000000 PARTICI. FAMILLES PÔLE ESPOIR	27 979,22	18 035,00
7585100000 PARTICI. ATHLÈTES SUR STAGE	3 572,00	12 267,00
7589000000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	6,28	93,38
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 987 108,06	2 142 231,58
CHARGES D'EXPLOITATION		



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20
Achats de marchandises	-187,58	
6072000000 EQUIPEMENT SPORTIF	-187,58	
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	512 615,78	408 117,09
6041000000 ACH. D'ÉTUDES ET PRESTATIONS	21 607,10	2 322,00
6042010000 COACHING / MÉDICAL		450,00
6042020000 SUIVI MÉDICAL	10 406,63	2 599,36
6042030000 COACHING & ACCOMPAGNEMENT SPORTIF	44 221,59	6 537,00
6061000000 CARBURANT/FOU. NON STOCKABLES	1 038,16	1 047,81
6062000000 ACHAT ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	57 113,24	34 498,54
6063000000 FOURN. ENTRETIEN ET PETITS EQUIP.	6 134,75	1 514,08
6064000000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES		180,20
6064100000 FOURNITURES DE BUREAU	7 966,29	4 141,34
6064600000 FOURNITURES DIVERSES		9 137,74
6067000000 NOTE DE FRAIS - A RECLASSER	1 147,33	
6068100000 PRODUITS PHARMACEUTIQUE - EDF	1 502,53	
6111320000 MDH PRESTATION EXTERNE	736,80	
6122000000 CRÉDIT BAIL MOBILIER	3 969,26	4 262,95
6130000000 LOCATIONS		360,00
6132000000 LOC. IMMOBILIÈRES	7 745,31	2 110,77
6132030000 LOC. DE SALLES (RÉUNION)	4 740,00	593,00
6132040000 LOC. SALLE DE SPORTS	1 049,00	655,50
6135020000 LOC VÉHICULES (CARS, VOITURES)	8 085,48	5 508,24
6135110000 LOCATION STANDARD TÉLÉPHONIQUE	9 719,14	7 605,22
6135120000 LOCATION MACH À AFFRANCH & DE	2 427,19	
6135140000 LOC. PHOTOCOPIEURS	7 539,56	1 884,89
6135150000 LOC. MAT AUDIO-VISUEL	7 083,50	1 818,95
6135200000 LOCATION LOGICIELS	5 052,79	5 958,68
6135500000 LOC HÉBERGEMENT SITE INTERNET	51,53	219,18
6141000000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROP	13 840,63	15 411,44
6152000000 ENTR. ET RÉPARATIONS SUR BIEN	421,38	620,48
6152110000 MDH ENTRET LOCAUX MAISON DU HB	3 793,00	3 873,00
6155010000 ENTRETIEN & RÉPARATION VÉHICUL	225,08	639,37
6155040000 ENTRETIEN & RÉPARAT PHOTOCOP	979,20	
6156000000 MAINTENANCE SUR BIENS IMMOBILI	134,40	596,64
6156010000 MAINT. LOGICIELS - NON SO		302,40
6156060000 MAINT MAT INFORMATIQUE		669,60
6161000000 MULTIRISQUES	166,67	3 648,97
6161010000 ASSURANCE LOCAUX		14,00
6161020000 ASSURANCE VÉHICULES	3 179,63	252,58
6168030000 ASSURANCE AUTRE	466,19	162,24
6211000000 PERSONNEL INTÉRIEURE		2 829,60
6214000000 PERSONNEL DÉTACHÉ		595,68
6214100000 PERSONNEL MAD	53 213,29	54 504,86
6220000000 HONO. FINANCE (CAC ; COMPTA ;	14 740,89	14 576,04
6222000000 COMMISSIONS / VENTES		151,04
6226000000 HONO. DE FORMATION // IFFE		195,00
6226200000 HONO. MÉDECIN/KINÉS/PSY	23 560,00	15 201,01
6227000000 HONO. JURIDIQUES ET AVOCATS	11,00	
6228000000 FRAIS DE FORMATION DU PERSONNE	4 525,87	4 818,13
6231100000 SUPPORTS DE COMMUNICATION	162,44	
6234000000 CADEAUX	307,50	12 664,00
6236100000 IMPRIMÉS, PUBLI, CATALOGUES	3 516,80	1 800,00
6240000000 TRANSPORTS DE BIENS, D'USAGERS	4 045,00	
6241000000 TRANSPORT AUX ACHATS	429,95	
6248100000 COURSIER	263,22	
6251000000 VOYAGES (AVIONS-TRAIN-BUS-MÉTR	3 580,80	17 004,92
6252000000 HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	69 350,35	76 944,33
6253000000 HÉB. & RESTAURATION (ACTIVITÉS		295,00
6256000000 MISSIONS	90 285,19	70 427,10
6257000000 RÉCEPTIONS	1 878,25	872,15
6261100000 AFFRANCHISSEMENT	510,27	3 873,17
6261310000 TÉLÉPHONE - LIGNES FIXES		455,19
6261320000 TÉL - PORTABLES	3 032,77	3 219,53

**EXPERTISE CONSEIL**

Société d'Expertise Comptable

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ**LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL****Du 01/01/2021 au 31/12/2021**

	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20
6278010000 FRAIS BANCAIRES / FRAIS ANCV	2 639,12	6 174,22
6278070000 COTISATIONS BANCAIRES	1 195,96	
6281200000 COTISATIONS	1 010,75	1 015,95
6282000000 FORMATIONS	1 591,00	804,00
6282100000 FORMATIONS FRAIS ANNEXES	222,00	100,00
Aides financières	142 312,29	127 914,45
6571000000 AIDES ACCORDÉES ET SUBVENTIONS	142 312,29	127 914,45
Impôts, taxes et versements assimilés	31 013,69	24 364,41
6311000000 TAXE SUR LES SALAIRES	18 286,00	14 737,00
6312000000 TAXE D'APPRENTISSAGE		913,91
6333000000 PART EMPLOYEURS FORM CONTINUE	5 801,68	2 840,16
6338000000 AUTRES COTISATIONS	255,88	236,72
6351260000 TAXES FONCIÈRES	5 766,00	5 505,00
6351300000 AUTRES IMPÔTS LOCAUX	368,61	131,62
6354000000 DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE	535,52	
Salaires et traitements	435 870,11	401 752,18
6411000000 SALAIRES, APPOINTEMENTS	426 299,41	394 490,97
6412100000 PROV. CONGÉS PAYÉS	-499,56	-8 332,31
6413200000 PRIMES DE PERSONNEL		7 583,51
6414000000 INDEMNITÉ DE STAGE & DIVERS	9 645,71	5 639,89
6414001000 INDEMNITÉ IJSS	424,55	272,31
6415000000 INDEMNITÉ SERVICE CIVIQUE		2 097,81
Charges sociales	59 782,31	111 770,26
6451000000 U.R.S.S.A.F	101 351,11	97 118,98
6451100000 URSSAF AIDES COVID	-103 822,00	-36 401,00
6452030000 MUTUELLE (AXA, ETC..)	20 685,58	20 732,06
6453020000 COTISATIONS RETRAITES AGIRC/AR	23 260,10	23 314,31
6455000000 CHARGES SOC/CONGES A PAYER	16,64	-2 590,48
6475000000 MÉDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	2 468,47	2 451,35
6482000000 TICKETS RESTAURANT	15 822,41	7 145,04
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	95 348,63	123 136,11
6811100000 DOT AMORTS IMMOB INCORPORELLES	4 091,07	13 618,96
6811200000 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	42 239,09	40 370,34
6817400000 DOTAT PROV CLUBS DOUTEUX	49 018,47	69 146,81
Dotations aux provisions	3 298,75	
6815100000 DOTATION PROVISIONS PLAN EMPLO	3 298,75	
Reports en fonds dédiés		9 430,47
6895000000 DOTATION FONDS EMPLOI		9 430,47
Autres charges	520 885,78	700 562,46
6511000000 REDEV CONCES LICENCE LOGICIEL	11 299,87	
6541000000 CRÉANCES IRRECOURVABLES SUR L	1 201,05	
6580000000 CHARGES DIVERSES DE GESTION CO	232,08	68,88
6581000000 AIDES AUX PROJETS -CLUBS, COMI		990,25
6582100000 AFFILIATIONS ET RÉAFFILIATION	33 321,00	22 709,00
6584000000 DROITS DE MUTATION VERSÉS	54 198,00	58 788,00
6585000000 INDEMNITÉS & FRAIS D'ARBITRAGE	311,47	
6585500000 LICENCES -PARTICI. MDH	162 123,68	176 037,00
6585600000 LICENCES -PARTICI. TERRITOIRES	258 187,68	441 690,63
6589000000 CHARGES DIVERSES DE GESTION CO	10,95	278,70
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 800 939,76	1 907 047,43
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	186 168,30	235 184,15
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 715,23	422,61
7680000000 INTÉRÊTS COMPTES BANCAIRES	1 715,23	422,61



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 715,23	422,61
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	813,46	3 195,34
6611000000 INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTE	813,46	3 195,34
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	813,46	3 195,34
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	901,77	-2 772,73
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	187 070,07	232 411,42
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 986,22	16 545,55
7710000000 PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPÉ	10,83	862,09
7720000000 PRODUITS / EXERCICES ANTÉRIEUR	1 975,39	15 683,46
Sur opérations en capital	34 283,56	13 400,12
7752000000 PROD. CESSSIONS IMMO CORPORELL	28 155,00	
7771010000 QP SUBVENTION VIRÉE AU Cpte RÉ	6 128,56	13 400,12
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	36 269,78	29 945,67
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	7 303,87	213 299,66
6710000000 CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OP	1 336,99	815,76
6715000000 AIDES FINANCIÈRES		196 441,93
6720000000 CHARGES / EXERCICES ANTÉRIEURS	5 966,88	16 041,97
Sur opérations en capital	9 292,38	
6752000000 V.C.E.A.C. SUR IMMO. CORPORELL	9 292,38	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		887,87
6870000000 DOTATIONS EXCEPTIONNELLES		887,87
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	16 596,25	214 187,53
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	19 673,53	-184 241,86
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	520,00	101,00
6951000000 IMPOT SOCIETE	520,00	101,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 025 093,07	2 172 599,86
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 818 869,47	2 124 531,30
EXCÉDENT OU DÉFICIT	206 223,60	48 068,56

ETATS DE GESTION

**EXPERTISE CONSEIL**

Société d'Expertise Comptable

SOLDE INTERMÉDIAIRE DE GESTION**LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL**

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 Au 31/12/21	en %	Du 01/01/20 Au 31/12/20	en %
TOTAL DES RESSOURCES	194 561,12	100,00	109 323,17	100,00
Ventes de biens	21 090,00	100,00		
- Coût d'achat des biens vendus	-187,58	-0,89		
MARGE COMMERCIALE	21 277,58	100,89		
Taux de marge commerciale				
Production vendue	173 471,12	100,00	109 323,17	100,00
PRODUCTION DE L'EXERCICE	173 471,12	100,00	109 323,17	100,00
+ Cotisations	975 765,65	501,52	1 524 531,55	
+ Concours publics et subventions d'exploitation	486 314,30	249,95	214 516,71	196,22
+ Versements des fond. ou cons. de la dot. consommable				
+ Ressources liées à la générosité du public	15 782,90	8,11	9 761,34	8,93
- Autres achats et charges externes	512 615,78	263,47	408 117,09	373,31
- Aides financières	142 312,29	73,15	127 914,45	117,01
VALEUR AJOUTÉE	1 017 683,48	523,07	1 322 101,23	
- Impôts, taxes et versements assimilés	31 013,69	15,94	24 364,41	22,29
- Charges de personnel	495 652,42	254,75	513 522,44	469,73
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	491 017,37	252,37	784 214,38	717,34
+ Autres produits	138 934,33	71,41	187 172,66	171,2
- Autres charges	520 885,78	267,72	700 562,46	640,8
+ Produits exceptionnels	1 986,22	1,02	16 545,55	15,13
- Charges exceptionnelles	7 303,87	3,75	213 299,66	195,1
EXCÉDENT BRUT CORRIGÉ	103 748,27	53,32	74 070,47	67,75
+ Produits financiers	1 715,23	0,88	422,61	0,39
- Charges financières	813,46	0,42	3 195,34	2,92
+ Résultat sur cessions d'actifs VMP				
COÛT DE FINANCEMENT	901,77	0,46	-2 772,73	-2,54
- Impôts sur les bénéfices	520,00	0,27	101,00	0,09
- Participation des salariés aux résultats				
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	104 130,04	53,52	71 196,74	65,13
+ Résultat sur cessions d'actifs	18 862,62	9,69		
- Dotations aux amts, aux dépréc. et provisions	98 647,38	50,70	124 023,98	113,45
+ Reprises sur provisions, dépréc. et transferts de charges	72 364,15	37,19	96 926,15	88,66
- Report en fonds dédiés			9 430,47	8,63
+ Utilisations en fonds dédiés	103 385,61	53,14		
+ Subventions d'équipement virées au résultat	6 128,56	3,15	13 400,12	12,26
RÉSULTAT NET	206 223,60	105,99	48 068,56	43,97



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

SOLDE INTERMÉDIAIRE DE GESTION DÉTAILLÉ

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 Au 31/12/21	en %	Du 01/01/20 Au 31/12/20	en %
TOTAL DES RESSOURCES	194 561,12	100,00	109 323,17	100,00
Ventes de biens	21 090,00	100,00		
7072100000 VTE PUBLICATIONS (APPROCHE,...)	21 090,00	100,00		
- Coût d'achat des biens vendus	-187,58	-0,89		
6072000000 EQUIPEMENT SPORTIF	-187,58	-0,89		
MARGE COMMERCIALE	21 277,58	100,89		
Taux de marge commerciale				
Production vendue	173 471,12	100,00	109 323,17	100,00
7061000000 FORMATIONS - PÉDAGOGIQUE	144 871,83	83,51	86 157,64	78,81
7061800000 FORMATIONS - FRAIS ANNEXES	3 726,00	2,15	7 008,00	6,41
7081000000 FACTURATION LOYERS, ETC..	1 500,00	0,86		
7083100000 REFACTURATIONS DIVERSES (MDH,	7 344,16	4,23	4 870,07	4,45
7084000000 MAD DE PERSONNEL	16 029,13	9,24	11 287,46	10,32
PRODUCTION DE L'EXERCICE	173 471,12	100,00	109 323,17	100,00
+ Cotisations	975 765,65	501,52	1 524 531,55	
7561100000 COTISATIONS	14 679,00	7,54	15 187,00	13,89
7562019900 REMISE LICENCES	152 530,93	78,40		
7562110000 AFFILIATIONS NOUVEAUX CLUBS	-1 232,00	-0,63	21 867,00	20,00
7562150000 RÉAFFILIATIONS	12 740,00	6,55		
7563000000 ENGAGEMENTS	-8 753,17	-4,50	85 940,00	78,61
7564000000 MUTATIONS	92 100,00	47,34	110 864,00	101,41
7565000000 LICENCES - PARTICIPATION MDH	162 061,92	83,30	176 167,80	161,14
7566000000 LICENCES - PARTICI. TERRITOIRE	593 653,58	305,12	1 114 505,75	
7566010000 LICENCES - PARTICI. TERRITOIRE	-42 014,61	-21,59		
+ Concours publics et subventions d'exploitation	486 314,30	249,95	214 516,71	196,22
7401000000 SUBVENTIONS - ETAT	144 924,00	74,49	100 404,00	91,84
7402000000 SUBVENTIONS - RÉGIONS	80 000,00	41,12	80 000,00	73,18
7411000000 SUBVENTIONS - AIDE À L'EMPLOI	11 333,30	5,83	20 625,00	18,87
7425000000 SUBVENTION ASP-SERVICE CIVIQUE			1 640,01	1,50
7426000000 AIDE CONTRAT CUI			347,70	0,32
7460000000 SUBVENTIONS - AUTRES	250 057,00	128,52	11 500,00	10,52
+ Ressources liées à la générosité du public	15 782,90	8,11	9 761,34	8,93
7541200000 ABANDON DE FRAIS PAR LES BÉNÉV	2 753,00	1,41	2 038,00	1,86
7543000000 DONATIONS	13 029,90	6,70	7 723,34	7,06
- Autres achats et charges externes	512 615,78	263,47	408 117,09	373,31
6041000000 ACH. D'ÉTUDES ET PRESTATIONS	21 607,10	11,11	2 322,00	2,12
6042010000 COACHING / MÉDICAL			450,00	0,41
6042020000 SUIVI MÉDICAL	10 406,63	5,35	2 599,36	2,38
6042030000 COACHING & ACCOMPAGNT SPORTIF	44 221,59	22,73	6 537,00	5,98
6061000000 CARBURANT/FOU. NON STOCKABLES	1 038,16	0,53	1 047,81	0,96
6062000000 ACHAT ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	57 113,24	29,35	34 498,54	31,56
6063000000 FOURN. ENTRETIEN ET PETITS EQU	6 134,75	3,15	1 514,08	1,38
6064000000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES			180,20	0,16
6064100000 FOURNITURES DE BUREAU	7 966,29	4,09	4 141,34	3,79
6064600000 FOURNITURES DIVERSES			9 137,74	8,36
6067000000 NOTE DE FRAIS - A RECLASSER	1 147,33	0,59		
6068100000 PRODUITS PHARMACEUTIQUE - EDF	1 502,53	0,77		
6111320000 MDH PRESTATION EXTERNE	736,80	0,38		
6122000000 CRÉDIT BAIL MOBILIER	3 969,26	2,04	4 262,95	3,90
6130000000 LOCATIONS			360,00	0,33
6132000000 LOC. IMMOBILIÈRES	7 745,31	3,98	2 110,77	1,93
6132030000 LOC. DE SALLES (RÉUNION)	4 740,00	2,44	593,00	0,54
6132040000 LOC. SALLE DE SPORTS	1 049,00	0,54	655,50	0,60
6135020000 LOC VÉHICULES (CARS, VOITURES)	8 085,48	4,16	5 508,24	5,04
6135110000 LOCATION STANDARD TÉLÉPHONIQUE	9 719,14	5,00	7 605,22	6,96

19/39



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

SOLDE INTERMÉDIAIRE DE GESTION DÉTAILLÉ

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 Au 31/12/21	en %	Du 01/01/20 Au 31/12/20	en %
6135120000 LOCATION MACH À AFFRANCH & DE	2 427,19	1,25		
6135140000 LOC. PHOTOCOPIEURS	7 539,56	3,88	1 884,89	1,72
6135150000 LOC. MAT AUDIO-VISUEL	7 083,50	3,64	1 818,95	1,66
6135200000 LOCATION LOGICIELS	5 052,79	2,60	5 958,68	5,45
6135500000 LOC HÉBERGEMENT SITE INTERNET	51,53	0,03	219,18	0,20
6141000000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROP	13 840,63	7,11	15 411,44	14,10
6152000000 ENTR. ET RÉPARATIONS SUR BIEN	421,38	0,22	620,48	0,57
6152110000 MDH ENTRET LOCAUX MAISON DU HB	3 793,00	1,95	3 873,00	3,54
6155010000 ENTRETIEN & RÉPARATION VÉHICUL	225,08	0,12	639,37	0,58
6155040000 ENTRETIEN & RÉPARAT PHOTOCOP	979,20	0,50		
6156000000 MAINTENANCE SUR BIENS IMMOBILI	134,40	0,07	596,64	0,55
6156010000 MAINT. LOGICIELS - NON SO			302,40	0,28
6156060000 MAINT MAT INFORMATIQUE			669,60	0,61
6161000000 MULTIRISQUES	166,67	0,09	3 648,97	3,34
6161010000 ASSURANCE LOCAUX			14,00	0,01
6161020000 ASSURANCE VÉHICULES	3 179,63	1,63	252,58	0,23
6168030000 ASSURANCE AUTRE	466,19	0,24	162,24	0,15
6211000000 PERSONNEL INTÉRIEURE			2 829,60	2,59
6214000000 PERSONNEL DÉTACHÉ			595,68	0,54
6214100000 PERSONNEL MAD	53 213,29	27,35	54 504,86	49,86
6220000000 HONO. FINANCE (CAC ; COMPTA ;	14 740,89	7,58	14 576,04	13,33
6222000000 COMMISSIONS / VENTES			151,04	0,14
6226000000 HONO. DE FORMATION // IFFE			195,00	0,18
6226200000 HONO. MÉDECIN/KINÉS/PSY	23 560,00	12,11	15 201,01	13,90
6227000000 HONO. JURIDIQUES ET AVOCATS	11,00	0,01		
6228000000 FRAIS DE FORMATION DU PERSONNE	4 525,87	2,33	4 818,13	4,41
6231100000 SUPPORTS DE COMMUNICATION	162,44	0,08		
6234000000 CADEAUX	307,50	0,16	12 664,00	11,58
6236100000 IMPRIMÉS, PUBLI, CATALOGUES	3 516,80	1,81	1 800,00	1,65
6240000000 TRANSPORTS DE BIENS, D'USAGERS	4 045,00	2,08		
6241000000 TRANSPORT AUX ACHATS	429,95	0,22		
6248100000 COURSIER	263,22	0,14		
6251000000 VOYAGES (AVIONS-TRAIN-BUS-MÉTR	3 580,80	1,84	17 004,92	15,55
6252000000 HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	69 350,35	35,64	76 944,33	70,38
6253000000 HÉB. & RESTAURATION (ACTIVITÉS			295,00	0,27
6256000000 MISSIONS	90 285,19	46,40	70 427,10	64,42
6257000000 RÉCEPTIONS	1 878,25	0,97	872,15	0,80
6261100000 AFFRANCHISSEMENT	510,27	0,26	3 873,17	3,54
6261310000 TÉLÉPHONE - LIGNES FIXES			455,19	0,42
6261320000 TÉL - PORTABLES	3 032,77	1,56	3 219,53	2,94
6278010000 FRAIS BANCAIRES / FRAIS ANCV	2 639,12	1,36	6 174,22	5,65
6278070000 COTISATIONS BANCAIRES	1 195,96	0,61		
6281200000 COTISATIONS	1 010,75	0,52	1 015,95	0,93
6282000000 FORMATIONS	1 591,00	0,82	804,00	0,74
6282100000 FORMATIONS FRAIS ANNEXES	222,00	0,11	100,00	0,09
- Aides financières	142 312,29	73,15	127 914,45	117,01
6571000000 AIDES ACCORDÉES ET SUBVENTIONS	142 312,29	73,15	127 914,45	117,01
VALEUR AJOUTÉE	1 017 683,48	523,07	1 322 101,23	
- Impôts, taxes et versements assimilés	31 013,69	15,94	24 364,41	22,29
6311000000 TAXE SUR LES SALAIRES	18 286,00	9,40	14 737,00	13,48
6312000000 TAXE D'APPRENTISSAGE			913,91	0,84
6333000000 PART EMPLOYEURS FORM CONTINUE	5 801,68	2,98	2 840,16	2,60
6338000000 AUTRES COTISATIONS	255,88	0,13	236,72	0,22
6351260000 TAXES FONCIÈRES	5 766,00	2,96	5 505,00	5,04
6351300000 AUTRES IMPÔTS LOCAUX	368,61	0,19	131,62	0,12
6354000000 DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE	535,52	0,28		
- Charges de personnel	495 652,42	254,75	513 522,44	469,73
6411000000 SALAIRES, APOINTEMENTS	426 299,41	219,11	394 490,97	360,85
6412100000 PROV. CONGÉS PAYÉS	-499,56	-0,26	-8 332,31	-7,62
6413200000 PRIMES DE PERSONNEL			7 583,51	6,94
6414000000 INDEMNITÉ DE STAGE & DIVERS	9 645,71	4,96	5 639,89	5,16



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

SOLDE INTERMÉDIAIRE DE GESTION DÉTAILLÉ

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 Au 31/12/21	en %	Du 01/01/20 Au 31/12/20	en %
6414001000 INDEMNITÉ IJSS	424,55	0,22	272,31	0,25
6415000000 INDEMNITÉ SERVICE CIVIQUE			2 097,81	1,92
6451000000 U.R.S.S.A.F.	101 351,11	52,09	97 118,98	88,84
6451100000 URSSAF AIDES COVID	-103 822,00	-53,36	-36 401,00	-33,30
6452030000 MUTUELLE (AXA, ETC..)	20 685,58	10,63	20 732,06	18,96
6453020000 COTISATIONS RETRAITES AGIRC/AR	23 260,10	11,96	23 314,31	21,33
6455000000 CHARGES SOC/CONGES A PAYER	16,64	0,01	-2 590,48	-2,37
6475000000 MÉDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	2 468,47	1,27	2 451,35	2,24
6482000000 TICKETS RESTAURANT	15 822,41	8,13	7 145,04	6,54
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	491 017,37	252,37	784 214,38	717,34
+ Autres produits	138 934,33	71,41	187 172,66	171,2
7550000000 CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES FFHB			107 584,40	98,41
7551000000 CONTRIBUTIONS FFH REÇUES	90 060,85	46,29		
7582000000 AMENDES SPORTIVES -DISCIPLINES	8 819,52	4,53	23 436,16	21,44
7583000000 PARTICIPATION ARBITRAGE	6 627,00	3,41	9 390,00	8,59
7584000000 AUTRES PDTS ACTIVITÉ -DROITS,.	1 176,13	0,60		
7585000000 PARTICI. FAMILLES PÔLE ESPOIR	27 979,22	14,38	18 035,00	16,50
7585100000 PARTICI. ATHLÈTES SUR STAGE	3 572,00	1,84	12 267,00	11,22
7589000000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	6,28		93,38	0,09
7910000000 TRANSFERTS DE CHARGES	693,33	0,36	16 366,72	14,97
- Autres charges	520 885,78	267,72	700 562,46	640,8
6511000000 REDEV CONCES LICENCE LOGICIEL	11 299,87	5,81		
6541000000 CRÉANCES IRRECOURVABLES SUR L	1 201,05	0,62		
6580000000 CHARGES DIVERSES DE GESTION CO	232,08	0,12	68,88	0,06
6581000000 AIDES AUX PROJETS -CLUBS, COMI			990,25	0,91
6582100000 AFFILIATIONS ET RÉAFFILIATION	33 321,00	17,13	22 709,00	20,77
6584000000 DROITS DE MUTATION VERSÉS	54 198,00	27,86	58 788,00	53,77
6585000000 INDEMNITÉS & FRAIS D'ARBITRAGE	311,47	0,16		
6585500000 LICENCES -PARTICI. MDH	162 123,68	83,33	176 037,00	161,02
6585600000 LICENCES -PARTICI. TERRITOIRES	258 187,68	132,70	441 690,63	404,02
6589000000 CHARGES DIVERSES DE GESTION CO	10,95	0,01	278,70	0,25
+ Produits exceptionnels	1 986,22	1,02	16 545,55	15,13
7710000000 PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPÉ	10,83	0,01	862,09	0,79
7720000000 PRODUITS / EXERCICES ANTÉRIEUR	1 975,39	1,02	15 683,46	14,35
- Charges exceptionnelles	7 303,87	3,75	213 299,66	195,1
6710000000 CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OP	1 336,99	0,69	815,76	0,75
6715000000 AIDES FINANCIÈRES			196 441,93	179,69
6720000000 CHARGES / EXERCICES ANTÉRIEURS	5 966,88	3,07	16 041,97	14,67
EXCÉDENT BRUT CORRIGÉ	103 748,27	53,32	74 070,47	67,75
+ Produits financiers	1 715,23	0,88	422,61	0,39
7680000000 INTÉRÊTS COMPTES BANCAIRES	1 715,23	0,88	422,61	0,39
- Charges financières	813,46	0,42	3 195,34	2,92
6611000000 INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTE	813,46	0,42	3 195,34	2,92
+ Résultat sur cessions d'actifs VMP				
COÛT DE FINANCEMENT	901,77	0,46	-2 772,73	-2,54
- Impôts sur les bénéfices	520,00	0,27	101,00	0,09
6951000000 IMPOT SOCIETE	520,00	0,27	101,00	0,09
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	104 130,04	53,52	71 196,74	65,13
+ Résultat sur cessions d'actifs	18 862,62	9,69		
6752000000 V.C.E.A.C. SUR IMMO. CORPORELL	-9 292,38	-4,78		
7752000000 PROD. CESSIONS IMMO CORPORELL	28 155,00	14,47		

**EXPERTISE CONSEIL**

Société d'Expertise Comptable

SOLDE INTERMÉDIAIRE DE GESTION DÉTAILLÉ**LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL****Du 01/01/2021 au 31/12/2021**

	Du 01/01/21 Au 31/12/21	en %	Du 01/01/20 Au 31/12/20	en %
- Dotations aux amts, aux dépréc. et provisions	98 647,38	50,70	124 023,98	113,45
6811100000 DOT AMORTS IMMOB INCORPORELLES	4 091,07	2,10	13 618,96	12,46
6811200000 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	42 239,09	21,71	40 370,34	36,93
6815100000 DOTATION PROVISIONS PLAN EMPLO	3 298,75	1,70		
6817400000 DOTAT PROV CLUBS DOUTEUX	49 018,47	25,19	69 146,81	63,25
6870000000 DOTATIONS EXCEPTIONNELLES			887,87	0,81
+ Reprises sur provisions, dépréc. et transferts de charges	72 364,15	37,19	96 926,15	88,66
7815000000 REPRISE PROVISIONS POUR RISQUE	3 217,34	1,65	7 098,15	6,49
7817400000 REPRISE PROV CLUBS DOUTEUX	69 146,81	35,54	89 828,00	82,17
- Report en fonds dédiés			9 430,47	8,63
6895000000 DOTATION FONDS EMPLOI			9 430,47	8,63
+ Utilisations en fonds dédiés	103 385,61	53,14		
7895000000 UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS	103 385,61	53,14		
+ Subventions d'équipement virées au résultat	6 128,56	3,15	13 400,12	12,26
7771010000 QP SUBVENTION VIRÉE AU CPTÉ RÉ	6 128,56	3,15	13 400,12	12,26
RÉSULTAT NET	206 223,60	105,99	48 068,56	43,97

ANNEXE COMPTABLE



FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 2 716 664,35 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 206 223,60 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Obtention d'un PGE de 480 000 € en avril 2021 au taux fixe de 0,25% soit un coût total de 1200 € à remboursement in fine à 12 mois. La garantie de cet emprunt est une caution de la République Française Présidence à hauteur de 432 000 €. La ligue n'a donné aucune autre garantie.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2021 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

La Ligue Occitanie de Handball est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, créée en 2016 avec l'accord de la Fédération Française de Handball, suite à la fusion de deux anciennes associations :

La Ligue de Languedoc-Roussillon de Handball
La Ligue de Midi-Pyrénées de Handball

Présidée par Michaël Boutines, la Ligue Occitanie de Handball s'étend à travers 13 départements.

La Ligue d'Occitanie de Handball a pour objet, dans le ressort géographique de la région administrative d'Occitanie, dans le cadre de la délégation reçue selon les dispositions de l'article 6.1.a) des statuts de la Fédération Française de Handball :

1. de promouvoir l'éducation par les activités physiques et sportives, et l'accès de toutes et de tous à ces activités ;
2. de rassembler toutes les associations faisant pratiquer le handball et ses disciplines dérivées, connexes et complémentaires (Sandball, Minihandball, Beachhandball, etc.) ;
3. d'organiser, de développer et de contrôler la pratique du handball et de ses disciplines dérivées, connexes et complémentaires (Sandball, Minihandball, Beachhandball, etc.) ;
4. de contribuer, en relation avec l'Institut Fédéral de la Formation et de l'Emploi et les Instituts Territoriaux de la Formation et de l'Emploi, à la mise en oeuvre et à l'animation de toutes formations utiles au développement de la pratique du handball et de ses disciplines dérivées, connexes et complémentaires (Sandball, Minihandball, Beachhandball, etc.) ;
5. d'organiser et de promouvoir l'accession à la pratique des activités arbitrales, notamment pour les jeunes ;
6. de s'assurer du respect des règles techniques, de sécurité, d'encadrement et de déontologie relatives au handball ;
7. d'organiser, en relation avec la Fédération Française de Handball, la surveillance médicale de ses licencié(e)s dans les conditions prévues par le titre III du livre II du Code du sport ;



8. d'établir des relations, dans le cadre des conventions établies par la Fédération Française de Handball, avec les associations ou groupements dont les activités sont en rapport avec ses objectifs, notamment avec les organismes régionaux des Fédérations multisports ou affinitaires et les Fédérations Nationales étrangères;
9. de s'assurer du respect de la notion de développement durable dans les choix politiques, les règlements et les modes de gestion qui régissent son fonctionnement, le déroulement de ses activités et la tenue des manifestations qu'elle organise ;
10. d'entretenir toutes relations utiles avec les autres ligues régionales, avec le Comité régional olympique et sportif français (CROSF) et avec les pouvoirs publics régionaux;
11. d'associer des clubs étrangers à ses activités, dans les cadres définis par les conventions conclues entre la Fédération Française de Handball d'une part, et les Fédérations étrangères limitrophes d'autre part

Les moyens d'action de la ligue sont :

1. la mise en œuvre, en relation avec les comités départementaux de la région administrative d'Occitanie, d'une organisation territoriale en référence à l'article 6.1.a des statuts de la Fédération Française de Handball, fondée sur des commissions territoriales dans les différents domaines de l'activité, y compris dans les domaines disciplinaires et d'examen des réclamations et litiges.
2. l'organisation, avec le concours de la fédération et des comités départementaux de la région administrative d'Occitanie, de compétitions sportives internationales, nationales, régionales et territoriales ;
3. la délivrance, sous réserve des dispositions des articles L. 131-14 à L. 131-17 du Code du sport, de titres sportifs de son niveau dans le cadre de l'organisation territoriale des compétitions ;
4. la formation de sélections régionales en vue des compétitions ou manifestations territoriales, régionales, nationales, voire internationales ;
5. l'organisation de conférences, cours, colloques, stages... ;
6. la publication d'un bulletin régional officiel et de documents techniques.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

ANNEXE

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	40 ans
- Agencement et aménagement des constructions	8 - 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau & informati	3 - 5 ans
- Matériel et équipement sportif	5 ans
- Mobilier	1 - 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



ANNEXE

EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations			
			suite à réévaluation	acquisitions		
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	23 533			
CORPORELLES	Terrains	47 255				
	Constructions	Sur sol propre	425 292			
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.	5 643			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels					
		Inst. générales, agencts & aménagts divers	79 484		1 393	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	61 916		44 743	
		Matériel de bureau & mobilier informatique	87 973		12 611	
	Emballages récupérables & divers	509				
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL		708 071		58 748		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
TOTAL						
TOTAL GENERAL		731 605		58 748		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine	
		par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'établissement & développ.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		23 533		
CORPORELLES	Terrains			47 255		
	Constructions	Sur sol propre		425 292		
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons		5 643		
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
		Inst. gal. agen. amé. divers		80 877		
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	50 110		56 550	
		Mat. bureau, inform., mobilier	2 091		98 494	
	Emb. récupérables & divers			509		
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL			52 200	714 619		
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
TOTAL						
TOTAL GENERAL			52 200	738 152		



ANNEXE

EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		17 343	4 091		21 434
TOTAL		17 343	4 091		21 434
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	16 402	10 632		27 034
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.	2 928	516		3 443
Inst. techniques matériel et outill. industriels					
Autres immob. corporelles	Inst. générales agencem. amén.	9 106	8 034		17 141
	Matériel de transport	48 000	6 374	40 817	13 557
	Mat. bureau et informatiq., mob.	51 781	16 683	2 091	66 373
	Emballages récupérables divers	509			509
TOTAL		128 726	42 239	42 908	128 057
TOTAL GENERAL		146 069	46 330	42 908	149 492

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS			REPRISES		Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immob. incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						



ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	49 018	49 018	
	Autres créances clients	523 756	523 756	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	887	887	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 096	20 096	
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée	7 098	7 098	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	105 067	105 067	
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	20 033	20 033		
Charges constatées d'avance	186 210	186 210		
TOTAUX		912 165	912 165	
Renvois (1)	Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
(2)	des - Prêts accordés en cours d'exercice			
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

ANNEXE

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	186 210
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	186 210

PRODUITS À RECEVOIR

Subventions restant à percevoir : 105 066,66 €
Remboursements à recevoir : 8 630,80 €
Tickets restaurant _ IJSS : 20 095,85 €

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	133 793
Disponibilités	
TOTAL	133 793



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

ANNEXE

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles	525 310,40				525 310,40
Réserves pour projet de l'entité	163 830,25		66 000,00	18 818,81	211 011,44
Report à nouveau	307,83		887,37		1 195,20
Excédent ou déficit de l'exercice	48 068,56		3 705 590,90	3 547 435,86	206 223,60
Subventions d'investissement	163 124,14		33 981,86	30 710,42	166 395,58
TOTAUX	900 641,18		3 806 460,13	3 596 965,09	1 110 136,22



EXPERTISE CONSEIL
Société d'Expertise Comptable

ANNEXE

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les ressources externes obtenues des dons, legs ou par subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif au bilan au poste "Fonds dédiés".

Au compte de résultat sont enregistrés :

- En charges dans le poste "engagements à réaliser sur ressources affectées", les dons, legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste "report des ressources non utilisées des exercices antérieurs", la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Variation des fonds dédiés issue de Plan Emploi	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Utilisations		À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements	Transferts	Montant global
	297 686,30		103 385,62		3 298,75	197 599,43
TOTAL	297 686,30		103 385,62		3 298,75	197 599,43



ANNEXE

EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice		Variation de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice	
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global	Montant global	
Montant nominal :						
Affectées à des biens non renouvelables	15 600,00				15 600,00	
Subvention pour le Terrain	140 400,00				140 400,00	
Sbvention pour la construction						
Affectées à des biens renouvelables						
Subvention Mycoach	8 353,00		8 353,00			
Subvention Véhicule		15 000,00			15 000,00	
Subvention matériel de musculation		9 400,00			9 400,00	
TOTAL	164 353,00	24 400,00	8 353,00	8 353,00	180 400,00	
Quotes-parts virées au résultat :						
Affectées à des biens non renouvelables						
Subvention pour le Terrain	2 423,34	1 560,00			3 983,34	
Sbvention pour la construction	5 452,52	3 510,00			8 962,52	
Affectées à des biens renouvelables						
Subvention Véhicule		583,33			583,33	
Subvention matériel de musculation		475,23			475,23	
Subvention Mycoach	8 353,00		8 353,00			

33/39



EXPERTISE CONSEIL
Société d'Expertise Comptable

ANNEXE

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

TOTAL	16 228,86	6 128,56	8 353,00	14 004,42
--------------	------------------	-----------------	-----------------	------------------



ANNEXE

EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	538 024	491 376	39 984	6 664
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	267 713	267 713		
Personnel & comptes rattachés	35 952	35 952		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	51 371	51 371		
Etat & Impôts sur les bénéfices	520	520		
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	3 705	3 705		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	42 474	42 474		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	399 083	399 083		
TOTAUX	1 338 841	1 292 193	39 984	6 664

Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	480 000
	Emprunts remboursés en cours d'exer.	9 996
	(2) Montant divers emprunts, dett/associés	



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

ANNEXE

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	399 083
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	399 083

CHARGES À PAYER

Intérêts courus non échus ; 813,46
Provision pour congès payés et charges afférentes : 52 392,93 €
Autres dettes sociales (caisses sociales) : 34 929,59 €
Dettes fiscales : 4 225,21 €

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	813
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	54 426
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	29 227
TOTAL DES CHARGES À PAYER	84 466



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

ANNEXE

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 70 087,67 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	1,00 %
Table de mortalité	TPRV 93
Départ volontaire à	62 ans

L'indemnité fin de carrière au 31.12.2021 a été provisionnée en 2021 de 3 217,34 € pour atteindre un montant total de 70 087,67 €.

ENGAGEMENTS DONNÉS

Aucun engagement n'a été donné.



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

ANNEXE

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

LES EFFECTIFS

	31/12/2021	31/12/2020
Personnel salarié :	18,00	17,00
Ingénieurs et cadres	2,00	2,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	16,00	15,00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

ANNEXE

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Les contributions volontaires représentent les moyens mis à disposition de l'association au titre du volontariat et du bénévolat durant l'année 2021 :

Nombre total d'heures passés par les bénévoles : 6 492 heures
Évaluées à 27,5€/h soit 178 530 €

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

**Opus Verde
46, route de Narbonne
31320 AUZEVILLE - TOLOSANE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE
SAS au capital de 7.622,45 € - SIREN 389 743 352 RCS Toulouse
3 Rue Ariane – 31527 RAMONVILLE SAINT AGNE – Tel : 05 61 75 07 69 – Fax : 05 61 75 07 70

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes, annuels de l'association LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note de l'annexe aux comptes annuels :

. "Faits caractéristiques de l'exercice", concernant l'obtention d'un Prêt garanti par l'État (PGE) d'un montant de 480.000 € au taux fixe de 0,25%, représentant un coût total de 1.200 € à remboursement in fine à 12 mois.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et nous estimons que la note de l'annexe aux comptes annuels "Faits caractéristiques de l'exercice" donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Assemblée Générale d'Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

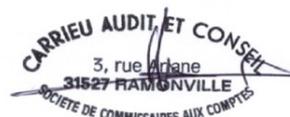
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Ramonville Saint-Agne, le 25 mai 2022

Le Commissaire aux Comptes
CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
Michel CARRIEU



Assemblée Générale d'Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Assemblée Générale d'Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021



LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

**Opus Verde
46, route de Narbonne
31320 AUZEVILLE - TOLOSANE**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Assemblée Générale relative
à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021**

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE
SAS au capital de 7.622,45 € - SIREN 389 743 352 RCS Toulouse
3 Rue Ariane – 31527 RAMONVILLE SAINT AGNE – Tel : 05 61 75 07 69 – Fax : 05 61 75 07 70

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux membres de l'Assemblée,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisé de conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé

**Convention d'occupation de locaux
entre le Groupement d'Employeurs Occitanie de Handball et la Ligue Occitanie de Handball
autorisée par le Conseil d'administration du 15 mars 2021**

Concernées ; Madame Sylvie UHMANN, Messieurs Michaël BOUTINES et Alain ESCOUROU,
Administrateurs de la Ligue Occitanie de Handball et membres du bureau du
Groupement d'Employeur Occitanie de Handball

Objet : Permettre au Groupement d'Employeurs Occitanie de Handball de bénéficier des
locaux et des outils de la ligue à l'occasion de son développement.

Modalités : La convention est conclue pour une durée de trois ans, prorogable par tacite
reconduction.

La facturation, pour un montant annuel de 2.000 € couvre les frais de gestion
administratifs et de structure. Cette base de facturation peut être modifiée par avenant.

Les frais administratifs et comptables correspondent notamment :

- aux factures d'électricité
- aux charges de copropriété y compris le nettoyage des locaux, les taxes d'ordures ménagères
- à l'assurance des locaux
- à la mise à disposition de copieurs, d'écran interactif, d'internet, de la téléphonie fixe et de la machine à affranchir
- aux frais de photocopie et d'affranchissement

Produits pour 2021 : 1.500,00 euros.



*Assemblée Générale d'Approbation des comptes
de l'exercice clos au 31 décembre 2021*

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

**Convention de Mise à Disposition de personnel
entre le Groupement d'Employeur Occitanie de Handball et la Ligue Occitanie de Handball
autorisée par le Conseil d'administration du 4 décembre 2021**

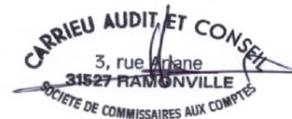
Concernées ; Madame Sylvie UHMANN, Messieurs Michaël BOUTINES et Alain ESCOUROU,
Administrateurs de la Ligue Occitanie de Handball et membres du bureau du
Groupement d'Employeur Occitanie de Handball

Objet : Le Groupement d'employeur met à disposition, en prêt de main d'œuvre à but non
lucratif, 6 apprentis négociateurs technico-commerciaux dans le cadre du déploiement
du projet marketing et digital.

Modalités : La convention est conclue à partir du 2 novembre 2021.
La Ligue Occitanie de Handball remboursera les salaires correspondant au temps de
mise à disposition des apprentis, sur présentation d'une facture mensuelle.

Charges pour 2021 : 1.915,32 euros.

Ramonville Saint Agne, le 25 mai 2022
Le Commissaire aux Comptes
CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
représenté par Michel CARRIEU



*Assemblée Générale d'Approbation des comptes
de l'exercice clos au 31 décembre 2021*

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

46 ROUTE DE NARBONNE OPUS VERDE B

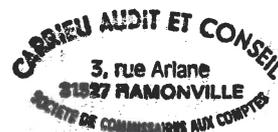
31320 AUZEVILLE TOLOSANE

Exercice clos le : 31 décembre 2021



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable



■ **Siège social :**

4, rue Jean Amiel - Technoclub - 31700 BLAGNAC
Téléphone : 05 62 74 53 53
Télécopie : 05 61 71 33 95
ecblagnac@expertiseconseil.com

■ **Bureau secondaire :**

28, avenue Marcel Langer - 31400 TOULOUSE
Téléphone : 05 61 25 70 00
nathalie.bouche@expertiseconseil.com

■ **Bureau annexe :**

3, rue de l'Eglise - 31480 CADOURS
Téléphone : 05 61 85 39 65
Télécopie : 05 61 71 33 95
david.escaffre@expertiseconseil.com

Site Web : www.experts31.com

TVA intracommunautaire : FR12 451949093 - S.A.R.L. au capital de 1500 € - R.C.S. 451 949 093 - APE 6920 Z



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

BILAN ACTIF

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021			01/01/2020 au 31/12/2020
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	23 533,13	21 434,33	2 098,80	6 189,87
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	47 254,61		47 254,61	47 254,61
Constructions	430 934,47	30 477,76	400 456,71	411 604,83
Installations techn., matériel et outill. ind.				
Autres	237 155,32	97 580,15	139 575,17	120 485,85
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	738 877,53	149 492,24	589 385,29	585 535,16
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	572 774,62	49 018,47	523 756,15	520 067,66
Créances reçues par legs ou donations				188,87
Autres	153 180,23		153 180,23	209 590,41
Valeurs mobilières de placement	50 468,00		50 468,00	50 018,00
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 213 664,20		1 213 664,20	1 015 494,73
Charges constatées d'avance	186 210,48		186 210,48	303 534,08
TOTAL (II)	2 176 297,53	49 018,47	2 127 279,06	2 098 893,75
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 915 175,06	198 510,71	2 716 664,35	2 684 428,91

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
 3, rue Ariane
 31927 RAMONVILLE
 SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

BILAN PASSIF

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

		Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
PASSIF			
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles		525 310,40	525 310,40
Réserves pour projet de l'entité		211 011,44	163 830,25
Autres			
Report à nouveau		1 195,20	307,83
Excédent ou déficit de l'exercice		206 223,60	48 068,56
	<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>943 740,64</i>	<i>737 517,04</i>
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement		166 395,58	163 124,14
Provisions réglementées			
	TOTAL (I)	1 110 136,22	900 641,18
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés		197 599,44	297 686,30
	TOTAL (II)	197 599,44	297 686,30
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		70 087,67	73 305,01
	TOTAL (III)	70 087,67	73 305,01
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		538 023,83	66 640,00
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		267 713,28	396 357,78
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales		91 547,74	99 930,58
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		42 473,61	232 864,01
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		399 082,56	617 004,05
	TOTAL (IV)	1 338 841,02	1 412 796,42
Ecarts de conversion passif	(V)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 716 664,35	2 684 428,91

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
81927 RAMONVILLE
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

**EXPERTISE CONSEIL**

Société d'Expertise Comptable

COMPTE DE RÉSULTAT**LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL****Du 01/01/2021 au 31/12/2021**

	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	975 765,65	1 524 531,55
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	21 090,00	
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	173 471,12	109 323,17
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	486 314,30	214 516,71
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2 753,00	2 038,00
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	13 029,90	7 723,34
Contributions financières	90 060,85	107 584,40
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	73 057,48	113 292,87
Utilisations des fonds dédiés	103 385,61	
Autres produits	48 180,15	63 221,54
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 987 108,06	2 142 231,58
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-187,58	
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	512 615,78	408 117,09
Aides financières	142 312,29	127 914,45
Impôts, taxes et versements assimilés	31 013,69	24 364,41
Salaires et traitements	435 870,11	401 752,18
Charges sociales	59 782,31	111 770,26
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	95 348,63	123 136,11
Dotations aux provisions	3 298,75	
Reports en fonds dédiés		9 430,47
Autres charges	520 885,78	700 562,46
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 800 939,76	1 907 047,43
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	186 168,30	235 184,15
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 715,23	422,61
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 715,23	422,61
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	813,46	3 195,34
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	813,46	3 195,34
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	901,77	-2 772,73

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
 3, rue Arlane
 31527 RAMONVILLE
 SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

COMPTE DE RÉSULTAT

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	187 070,07	232 411,42
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 986,22	16 545,55
Sur opérations en capital	34 283,56	13 400,12
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	36 269,78	29 945,67
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	7 303,87	213 299,66
Sur opérations en capital	9 292,38	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		887,87
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	16 596,25	214 187,53
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	19 673,53	-184 241,86
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	520,00	101,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 025 093,07	2 172 599,86
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 818 869,47	2 124 531,30
EXCÉDENT OU DÉFICIT	206 223,60	48 068,56

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
31527 RAMONVILLE
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

ANNEXE COMPTABLE

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
81527 RAMONVILLE
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES



FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 2 716 664,35 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 206 223,60 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Obtention d'un PGE de 480 000 € en avril 2021 au taux fixe de 0,25% soit un coût total de 1200 € à remboursement in fine à 12 mois. La garantie de cet emprunt est une caution de la République Française Présidence à hauteur de 432 000 €. La ligue n'a donné aucune autre garantie.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2021 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

La Ligue Occitanie de Handball est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, créée en 2016 avec l'accord de la Fédération Française de Handball, suite à la fusion de deux anciennes associations :

La Ligue de Languedoc-Roussillon de Handball
La Ligue de Midi-Pyrénées de Handball

Présidée par Michaël Boutines, la Ligue Occitanie de Handball s'étend à travers 13 départements.

La Ligue d'Occitanie de Handball a pour objet, dans le ressort géographique de la région administrative d'Occitanie, dans le cadre de la délégation reçue selon les dispositions de l'article 6.1.a) des statuts de la Fédération Française de Handball :

1. de promouvoir l'éducation par les activités physiques et sportives, et l'accès de toutes et de tous à ces activités ;
2. de rassembler toutes les associations faisant pratiquer le handball et ses disciplines dérivées, connexes et complémentaires (Sandball, Minihandball, Beachhandball, etc.) ;
3. d'organiser, de développer et de contrôler la pratique du handball et de ses disciplines dérivées, connexes et complémentaires (Sandball, Minihandball, Beachhandball, etc.) ;
4. de contribuer, en relation avec l'Institut Fédéral de la Formation et de l'Emploi et les Instituts Territoriaux de la Formation et de l'Emploi, à la mise en oeuvre et à l'animation de toutes formations utiles au développement de la pratique du handball et de ses disciplines dérivées, connexes et complémentaires (Sandball, Minihandball, Beachhandball, etc.) ;
5. d'organiser et de promouvoir l'accès à la pratique des activités arbitrales, notamment pour les jeunes ;
6. de s'assurer du respect des règles techniques, de sécurité, d'encadrement et de déontologie relatives au handball ;
7. d'organiser, en relation avec la Fédération Française de Handball, la surveillance médicale de ses licencié(e)s dans les conditions prévues par le titre III du livre II du Code du sport ;



ANNEXE

EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

8. d'établir des relations, dans le cadre des conventions établies par la Fédération Française de Handball, avec les associations ou groupements dont les activités sont en rapport avec ses objectifs, notamment avec les organismes régionaux des Fédérations multisports ou affinitaires et les Fédérations Nationales étrangères;
9. de s'assurer du respect de la notion de développement durable dans les choix politiques, les règlements et les modes de gestion qui régissent son fonctionnement, le déroulement de ses activités et la tenue des manifestations qu'elle organise ;
10. d'entretenir toutes relations utiles avec les autres ligues régionales, avec le Comité régional olympique et sportif français (CROSF) et avec les pouvoirs publics régionaux;
11. d'associer des clubs étrangers à ses activités, dans les cadres définis par les conventions conclues entre la Fédération Française de Handball d'une part, et les Fédérations étrangères limitrophes d'autre part

Les moyens d'action de la ligue sont :

1. la mise en œuvre, en relation avec les comités départementaux de la région administrative d'Occitanie, d'une organisation territoriale en référence à l'article 6.1.a des statuts de la Fédération Française de Handball, fondée sur des commissions territoriales dans les différents domaines de l'activité, y compris dans les domaines disciplinaires et d'examen des réclamations et litiges.
2. l'organisation, avec le concours de la fédération et des comités départementaux de la région administrative d'Occitanie, de compétitions sportives internationales, nationales, régionales et territoriales ;
3. la délivrance, sous réserve des dispositions des articles L. 131-14 à L. 131-17 du Code du sport, de titres sportifs de son niveau dans le cadre de l'organisation territoriale des compétitions ;
4. la formation de sélections régionales en vue des compétitions ou manifestations territoriales, régionales, nationales, voire internationales ;
5. l'organisation de conférences, cours, colloques, stages... ;
6. la publication d'un bulletin régional officiel et de documents techniques.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

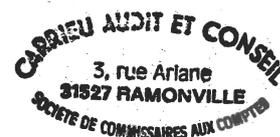
IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).





EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

ANNEXE

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	40 ans
- Agencement et aménagement des constructions	8 - 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau & informati	3 - 5 ans
- Matériel et équipement sportif	5 ans
- Mobilier	1 - 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.





ANNEXE

EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	23 533		
CORPORELLES	Terrains		47 255		
	Constructions	Sur sol propre	425 292		
		Sur sol d'autrui			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels	Inst. générales, agencés & aménagés construct.		5 643	
		Inst. générales, agencés & aménagés divers		79 484	1 393
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		61 916	44 743
		Matériel de bureau & mobilier informatique		87 973	12 611
		Emballages récupérables & divers		509	
		Immobilisations corporelles en cours			
		Avances et acomptes	TOTAL	708 071	58 748
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL			
		TOTAL GENERAL	731 605		58 748

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	par cessions	Valeur brute des Immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			23 533	
CORPORELLES	Terrains				47 255	
	Constructions	Sur sol propre			425 292	
		Sur sol d'autrui				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.	Inst. gal. agen. amé. cons				5 643
		Inst. gal. agen. amé. divers				80 877
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		50 110		56 550
		Mat. bureau, inform., mobilier		2 091		98 494
		Emb. récupérables & divers				509
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes	TOTAL	52 200		714 619
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL				
		TOTAL GENERAL	52 200		738 152	

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
31527 RAMONVILLE
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES



ANNEXE

EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

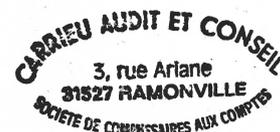
Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortis sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	17 343	4 091		21 434
TOTAL	17 343	4 091		21 434
Terrains				
Constructions	16 402	10 632		27 034
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.	2 928	516		3 443
Inst. techniques matériel et outil. industriels				
Autres immobs corporelles	9 106	8 034		17 141
Inst. générales agencem. amén.				
Matériel de transport	48 000	6 374	40 817	13 557
Mat. bureau et informatiq., mob.	51 781	16 683	2 091	66 373
Emballages récupérables divers	509			509
TOTAL	128 726	42 239	42 908	128 057
TOTAL GENERAL	146 069	46 330	42 908	149 492

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS		Différentiel de durée	REPRISES		Mouv. net des amortis fin de l'exercice
		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							



CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					



ANNEXE

EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations			
		Prêts (1) (2)			
		Autres immobilisations financières			
		Clients douteux ou litigieux	49 018	49 018	
ACTIF CIRCULANT		Autres créances clients	523 756	523 756	
		Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
		Personnel et comptes rattachés	887	887	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 096	20 096	
		Impôts sur les bénéfices			
		Etat & autres Taxe sur la valeur ajoutée			
		coll. publiques Autres impôts, taxes & versements assimilés	7 098	7 098	
		Divers	105 067	105 067	
		Groupe et associés (2)			
		Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	20 033	20 033	
	Charges constatées d'avance	186 210	186 210		
		TOTAUX	912 165	912 165	
Renvois	(1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
		des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2)		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
			Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)		
	(3)		Créances reçues par legs ou donations		

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
 3, rue Ariane
 31527 RAMONVILLE
 SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

ANNEXE

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		186 210
Financières		
Exceptionnelles		
	TOTAL	186 210

PRODUITS À RECEVOIR

Subventions restant à percevoir : 105 066,66 €
Remboursements à recevoir : 8 630,80 €
Tickets restaurant _ IJSS : 20 095,85 €

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	133 793
Disponibilités	
	TOTAL
	133 793

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
31527 RAMONVILLE
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

ANNEXE

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles	525 310,40				525 310,40
Réserves pour projet de l'entité	163 830,25		66 000,00	18 818,81	211 011,44
Report à nouveau	307,83		887,37		1 195,20
Excédent ou déficit de l'exercice	48 068,56		206 223,60	48 068,56	206 223,60
Subventions d'investissement	163 124,14		33 981,86	30 710,42	166 395,58
TOTAUX	900 641,18		307 092,83	97 597,79	1 110 136,22

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
31527 RAMONVILLE
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

ANNEXE

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les ressources externes obtenues des dons, legs ou par subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif au bilan au poste "Fonds dédiés".

Au compte de résultat sont enregistrés :

- En charges dans le poste "engagements à réaliser sur ressources affectées", les dons, legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste "report des ressources non utilisées des exercices antérieurs", la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Variation des fonds dédiés issue de Plan Emploi	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Utilisations			Montant global	Dont remboursements	Transferts	Montant global	À la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
			Montant global	Dont remboursements	Montant global					
	297 686,30		103 385,62		3 298,75			197 599,43		
TOTAL	297 686,30		103 385,62		3 298,75			197 599,43		

CARREAU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
31527 RAMONVILLE
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

ANNEXE

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice montant global	Variation de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice montant global
		Augmentation	Diminution	
Montant nominal :				
Affectées à des biens non renouvelables				
Subvention pour le Terrain	15 600,00			15 600,00
Sbvention pour la construction	140 400,00			140 400,00
Affectées à des biens renouvelables				
Subvention Mycoach	8 353,00		8 353,00	
Subvention Véhicule		15 000,00		15 000,00
Subvention matériel de musculation		9 400,00		9 400,00
TOTAL	164 353,00	24 400,00	8 353,00	180 400,00
Quotes-parts virées au résultat :				
Affectées à des biens non renouvelables				
Subvention pour le Terrain	2 423,34	1 560,00		3 983,34
Sbvention pour la construction	5 452,52	3 510,00		8 962,52

CARRIEU AUDIT ET CONS.
3, rue Ariane
31527 RAMONVILLE
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

ANNEXE

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Affectées à des biens renouvelables				
Subvention Véhicule	583,33	583,33		583,33
Subvention matériel de musculation	475,23	475,23		475,23
Subvention Mycoach	8 353,00		8 353,00	
TOTAL	16 228,86	6 128,56	8 353,00	14 004,42

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Arlane
31527 RAMONVILLE
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

ANNEXE

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes de crédit (1)				
à 1 an max. à l'origine				
à plus d' 1 an à l'origine	538 024	491 376	39 984	6 664
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	267 713	267 713		
Personnel & comptes rattachés	35 952	35 952		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	51 371	51 371		
Etat & autres collectiv. publiques	520	520		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, tax & assimilés	3 705	3 705		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	42 474	42 474		
Dettes représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	399 083	399 083		
TOTAUX	1 338 841	1 292 193	39 984	6 664
Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	480 000			
Emprunts remboursés en cours d'exer.	9 996			
(2) Montant divers emprunts, dett/associés				



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

ANNEXE

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	399 083
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	399 083

CHARGES À PAYER

Intérêts courus non échus ; 813,46
Provision pour congés payés et charges afférentes : 52 392,93 €
Autres dettes sociales (caisses sociales) : 34 929,59 €
Dettes fiscales : 4 225,21 €

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	813
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	54 426
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	29 227
TOTAL DES CHARGES À PAYER	84 466

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
31527 RAMONVILLE
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

ANNEXE

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 70 087,67 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	1,00 %
Table de mortalité	TPRV 93
Départ volontaire à	62 ans

L'indemnité fin de carrière au 31.12.2021 a été provisionnée en 2021 de 3 217,34 € pour atteindre un montant total de 70 087,67 €.

ENGAGEMENTS DONNÉS

Aucun engagement n'a été donné.

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
31527 RAMONVILLE
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

ANNEXE

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

LES EFFECTIFS

	31/12/2021	31/12/2020
Personnel salarié :	18,00	17,00
Ingénieurs et cadres	2,00	2,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	16,00	15,00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

CARMEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
31527 RAMONVILLE
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

ANNEXE

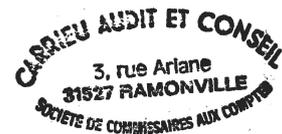
LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Les contributions volontaires représentent les moyens mis à disposition de l'association au titre du volontariat et du bénévolat durant l'année 2021 :

Nombre total d'heures passés par les bénévoles : 6 492 heures
Évaluées à 27,5€/h soit 178 530 €





RAPPORT D'ACTIVITÉS

STATUTS ET REGLEMENTATION

ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

ARBITRAGE

DISCIPLINE

DÉVELOPPEMENT

MÉDICALE

INSTITUT TERRITORIAL DE FORMATION ET DE L'EMPLOI

PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL FEMININ

PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL MASCULIN

BEACH HANDBALL

REBONDIR ENSEMBLE

STATUTS ET REGLEMENTATION

Serge Dagada, président
Corinne Schlegel, vice-présidente
Fabrice Maurel, vice-président

Membres :

André Bacave
Sophie Caurel
Serge Cervera
Jean-Pierre Cezera
Nicolas Eck
Marie-Odile Evrard
Gaële Lahellec
Marianne Mazel
Roger Mazel

Secrétaire de la commission : Véronique Belin

Un travail acharné et sans relâche, en amont de la saison, de la division qualification aidée par nos salariées, a permis que toutes les licences soient qualifiées au jour le jour. Tous les championnats ont pu se dérouler avec des joueuses et des joueurs qualifiés.

La division CMCD a été à l'écoute de tous les clubs qui l'ont sollicitée et a pu les guider objectivement pour leur éviter au maximum des manquements. Ces demandes sont néanmoins faites par un nombre restreint de clubs.

La CMCD des clubs de 1ère division Territoriale n'a pas été reconduite cette année.

QUALIFICATION au 15 mai 2022

29546 licenciés qualifiés
196 clubs

Evolution des licences par club

Vous pouvez consulter votre fiche club dans <https://extraction.gesthand.net/>

Le nom d'utilisateur et le mot de passe sont les mêmes que ceux de votre Gesthand

CONTRIBUTION MUTUALISEE DES CLUBS AU DEVELOPPEMENT (CMCD)

La circulaire régionale a été diffusée aux clubs régionaux en décembre 2021, leur rappelant les exigences auxquelles ils devaient satisfaire cinq mois plus tard.

Il est bien précisé que la commission effectue les contrôles uniquement à partir des informations extraites et traitées par le service informatique et qu'elle n'intervient pas dans la saisie de ces informations.

Si un club constate une anomalie de saisie ou des manques, il lui appartient de contacter la commission concernée (Sportive-technique, arbitrage ou l'ITFE) de la ligue pour qu'elle effectue les modifications nécessaires.

Cette saison nous avons été obligé de rajouter les nouveaux diplômes manuellement. Après discussions au cas par cas avec l'ITFE, ces diplômes sont bien saisis dans Gesthand, mais ne remontent pas dans la CMCD.

Tous les deux mois à partir de janvier, un courriel personnalisé est envoyé à chaque club dont l'équipe est défaillante pour qu'il analyse les manquements et y remédie.

La fin de la pandémie du Covid 19 nous a incité à ne pas appliquer toutes les sanctions prévues dans les textes.

La situation se régularisant en 2022/2023, ces sanctions seront appliquées et la CMCD des clubs de 1ère division territoriale sera réactivée.

Depuis cette saison, la SR a paramétré la partie CMCD dans Gesthand, et utilise les fiches bilans qui en résultent. Ce paramétrage a été affiné tout au long de l'année, et quelques modifications ont été ou vont être demandées à la Fédération afin que nos particularités régionales puissent être prises en compte. Ainsi, à compter de la saison 2022/2023, les fiches bilan issues de Gesthand devraient être totalement opérationnelles. Chaque club ayant un accès direct à ses fiches, il pourra « surveiller » très régulièrement où il en est de sa CMCD et faire remonter rapidement les anomalies constatées.

Les cas particuliers ou les données qui persisteraient à ne pas remonter dans les fiches bilans continueront à être saisies manuellement par la SR.

Serge DAGADA

Président de la commission Statuts et règlementation

ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Fabrice ARCAS, président
Jean-Pierre CLOT, vice-président
Myriam SOULES, vice-présidente

Membres :

Jean-Luc BOUÉ
Nadège BOUTAN
Valérie CAHUZAC
Jean-Pierre CEZERA
Serge DAGADA
Myriam DE CARVALHO
Fabienne DIEZ
Frédéric GALINIER
Annick LANNELUC
Michel MAIRAL
Marianne MAZEL
Roger MAZEL
Éric MEJEAN
Éric PALOMO
Corinne SCHLEGEL
Pascal SCHLEGEL
Thomas TERZULLI
Lisa WOJTUSIAK.

Secrétaire de la Commission : Dominique CHIROSSEL

ROLE ET PRÉROGATIVES DE LA COMMISSION

- Constitution et organisation des différents championnats régionaux.
- Organisation et supervision des finalités régionales (des -11 ans aux +16 ans).
- Vérification de la saisie des conclusions de match aux délais impartis.
- Contrôle des feuilles de matchs et application des sanctions sportives et/ou financières.
- Péréquation de déplacements et d'arbitrage.
- Gestion des reports des rencontres.
- Désignation de délégués pour des rencontres.
- Écoute et échanges permanents avec les clubs pour toutes les questions sportives
- Coordination de la Division Territoriale dans le cadre de l'organisation et du règlement des compétitions des championnats interdépartementaux +16 G et F.

Après deux saisons très compliquées suite à la situation sanitaire que nous avons traversée, c'est avec un immense plaisir que nous voyons la saison 2021/2022 être menée à son terme. Enfin de véritables championnats, des matchs joués, des victoires, des défaites, mais aussi des échanges, des tensions, des discussions, bref, tout ce qui fait l'essence de notre sport et de notre activité.

Nous n'oublions pas la période tendue où nous avons vu augmenter fortement le nombre de reports pour cas COVID. Pour info, nous avons validé 176 reports entre janvier et avril, pour les championnats régionaux.

Nous avons imposé des dates de report qui, parfois, ont fait

grincer des dents, mais qui nous ont permis de terminer tous nos championnats.

Et ça, compte tenu de la situation, c'est plutôt une belle réussite.

Pour y parvenir, nous avons essayé d'adapter nos poules, nos championnats jeunes pour éviter de très gros déplacements, surtout dans les divisions les plus basses.

Pour cela, dans une même catégorie, les poules ne sont pas constituées du même nombre d'équipes, certaines poules se jouent en 2 phases, d'autres en 3.

L'essentiel était de remettre tout le monde sur le terrain...

Le point d'orgue de cette saison sera l'organisation des finales Occitanes, des -11 ans aux +16, sur un même weekend, sur un même site, ce sera le weekend du 18/19 juin à Tournefeuille (31) au complexe Quefets.

A travers, ce bilan, je voulais profiter de l'occasion pour remercier

- le travail collaboratif entre les différentes Commissions (Arbitrage, Médicale, Statuts et Règlementation, Discipline),
- l'engagement de la secrétaire de la COC, Dominique Chirossel, pour son implication toute la saison mais plus particulièrement pendant la période COVID,
- le travail des membres de la COC qui ont eu en responsabilité la gestion de poules, de championnats
- les clubs avec qui, quelques fois, nous avons exprimé des désaccords, mais avec qui, nous avons toujours su avancer et trouver des solutions.

Il est important de continuer à nouer des liens directs entre les clubs et les membres de la COC, car dans le dialogue et l'échange, on se rend compte des impératifs des uns et des autres. Nous œuvrons tous, vers le même et unique objectif, qui est de faire grandir notre sport.

LES SCHÉMAS D'ACCESSION ET RELÉGATION

Les schémas d'accession et relégation sont consultables en annexes. Pour rappel, ils prennent en compte les évolutions issues des saisons COVID et des modifications apportées durant cette période (plus d'équipes par niveau, avec retour à la situation initiale au bout de deux saisons complètes...)

Fabrice ARCAS

Président de la commission Organisation des compétitions

LES NIVEAUX DE JEU DES EQUIPES D'OCCITANIE EVOLUANT AU NIVEAU NATIONAL ET LES RESULTATS DES CHAMPIONNATS PROFESSIONNELS

Point sur les équipes d'Occitanie inscrites en championnat de France (au 11 mai 2021)

LIDL STAR LIGUE	MONTPELLIER HB FENIX TOULOUSE HB USAM NIMES
PRO LIGUE	
N1M	FRONTIGNAN THAU HB (ELITE) MONTPELLIER HB FENIX TOULOUSE HB BAGNOLS GR HB USAM NIMES
N2M	L'UNION HB ROC AVEYRON HB TEYRAN HB
N3M	PRADES-LE-NEZ E.TUC BALMA HB THUIR HB FRONTIGNAN THB TOURNEFEUILLE HB CARCASSONNE HBC LATTES HB CLERMONT SAGALOU HB STADE CADURCIEN HB
-18G	MONTPELLIER HB USAM NIMES E.TUC BALMA HB FENIX TOULOUSE HB L'UNION HB PAYS DES NESTES HB BAGNOLS GR HB

LFH	
D2F	BOUILLARGUES N M HB
N1F	TOULOUSE FH E. HBF MONTPELLIER MM/FRONTIGNAN BRUGUIÈRE OC HB NARBONNE HB
N2F	THUIR HB BOUILLARGUES N M HB TOURNEFEUILLE HB PAYS DES NESTES HB BRUGUIÈRES OC HB
-17F	E. HBF MONTPELLIER MED MÉTRO – FRONTIGNAN ROC AVEYRON HB TOURNEFEUILLE HB E. BOUILLARGUES – USAM NARBONNE HB TOULOUSE FH PECHBONNIEU COTEAUX HB PAYS DES NESTES HB

Coupe de la Ligue

MONTPELLIER HB (Demi-finaliste)
FENIX TOULOUSE HB et USAM NÎMES (Quart de finalistes)

Coupes de France

Coupe de France Nationale Masculine : FENIX TOULOUSE HB (Demi-finaliste)
Coupe de France Régionale Féminine : LATTES HB (Demi-finaliste)
Coupe de France Départementale Féminine : VERGÈZE HB (Demi-finaliste)

BILAN CHAMPIONNATS TERRITORIAUX INTERDÉPARTEMENTAUX +16 FÉMININS ET MASCULINS - SAISON 2021 / 2022

Championnat féminin

Le championnat en première phase était constitué de 11 poules de 6 ou 5 équipes regroupant 63 équipes.

À l'issue de la première phase, les premiers de chaque poule (11 équipes) et les 4 meilleurs deuxièmes (soit globalement 15 équipes) ont accédé à la deuxième phase au championnat Prénational deuxième division.

Les équipes accédantes ont été :

OUEST TARN HB
GRAMAT JS HB 1
BARBAIRA-ALARIC HBC
VERGEZE HB
BOUILLARGUES HB NM
TOULOUSE FEMININ HB 3
LISLE JOURDAIN HBC
E. SOUES LJB TARBES 1
VILLENEUVE HB
VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS HBC
HBC GRABELLOIS
RIGNAC DV 12 HB 1
LUNEL MARSILLAGUES HBC
CONDOM HBC
LIONS AUCH HB

Notons que, parmi les équipes ayant accédé en championnat Prénational, 8 (en gras) se sont maintenues à l'issue de la deuxième phase, VILLENEUVE HB jouant par ailleurs un barrage de maintien.

Ce bon résultat des équipes issues du championnat interdépartemental témoigne de l'intérêt du mixage de niveau en cours de saison entre le plus bas niveau régional et le meilleur niveau interdépartemental.

Le championnat interdépartemental en deuxième phase était constitué de 10 poules de 6 ou 5 équipes soit 55 équipes.

A l'issue de cette phase, les premiers de poules et les 6 meilleurs deuxièmes ont disputé les huitièmes de finales.

Sont qualifiés pour les ¼-½ finales:

HANDBALL CLUB MURET 2
JEUNESSE SPORTIVE GRAMATOISE HB
ST MATHIEU DE TREVIERIS HB
HB CLUB CARCASSONNAIS
HBC SOMMIEROIS
BEAUZELLE HB 2
AS BEZIERS HB 2
HBC CLERMONT SALAGOU 2

Les vainqueurs des ½ finales se rencontreront pour l'attribution du titre interdépartemental +16F lors des Finales Occitanes à Tournefeuille les 18-19 Juin 2022.

Championnat masculin

Le championnat était constitué de 16 poules de 6 ou 5 équipes soit 86 équipes au total.

À l'issue de la première phase, les équipes classées aux 2 premières places de chaque poule, ainsi que les 3 meilleurs deuxièmes (36 équipes) ont accédé à la 1ère division (pré régionale) pour la deuxième phase.

Les autres équipes ont évolué en deuxième division interdépartementale.

L'équipe classée première de chaque poule de PREMIERE DIVISION accède à la division la plus basse du championnat régional (Excellence Régionale).

Les accédants sont :

COMMINGES HB 1
AS L'UNION HB 3
LEVEZOU SEGALA HB 1
HBC PAMIERIS
CLUB SPORTIF MARGUERITTOIS 2
HBC GRABELLOIS

A l'issue des ¼ et ½ finales, les équipes de AS L'UNION HB 3 et HBC GRABELLOIS se rencontreront lors des Finales Occitanes à Tournefeuille les 18-19 Juin 2022.

Le championnat interdépartemental DEUXIEME DIVISION en deuxième phase était constitué de 9 poules de 6 ou 5 équipes soit 50 équipes.

A l'issue de cette phase, les premiers de poules et les 7 meilleurs deuxièmes ont disputé les huitièmes de finales.

Sont qualifiés pour les ¼-½ finales:

CONDOM HBC
BLAGNAC SC 3
HBC MONTECHOIS
OUEST TARN HB
HBC CLERMONT SALAGOU 2
MINERVOIS HB
VALLEE DU THORE HB CLUB
LA CADOULE HB

Les vainqueurs des ½ finales se rencontreront pour l'attribution du titre interdépartemental +16F lors des Finales Occitanes à Tournefeuille les 18-19 Juin 2022.

Jean-Pierre CLOT

Vice-président CTOC

Délégué CTOC auprès de la Division Territoriale

Annick LANNELUC

Secrétaire de la Division Territoriale

BILAN DE LA COMMISSION TERRITORIALE D'ARBITRAGE 2020/2021

FONCTIONNEMENT INTERNE

La commission territoriale d'arbitrage (CTA) travaille avec souplesse afin de répondre le plus efficacement possible aux missions régaliennes (activations, désignations, détectations, formations) qui sont les siennes. Jean-Philippe DUBEDOUT en est le président. Des visioconférences sont organisées entre les membres de la CTA. La commission s'appuie sur de nombreux bénévoles pour les désignations et le fonctionnement des secteurs. Deux salariés sont rattachés à cette commission Gregory GOSSEAU (CTF : Coordonnateur des formations, PPF, T1 et T2) et Arnaud BOUTEILLER (Chargé de missions : secteurs, écoles d'arbitrage, T3).

FORMATIONS

Effectif JA T1-T2 : 88 arbitres.

Gestion du groupe JA T1-T2 : Serge FOSSERIES et Michel LARTIGUE

Effectif JAJ T1-T2 : 54 arbitres à la ligue. Gestion du groupe JAJ T1 Maxime GANDON et JAJ T2 Hugo MARTY

Effectif JA T3 : 135 arbitres

Effectif JAJ T3 : 199 arbitres

Au début de la saison des sessions de proximité ont été mises en place pour permettre aux arbitres de réaliser leur minima au test physique. La validation de la partie théorique s'est faite via la plateforme QCM en ligne. La circulaire a été envoyée à l'ensemble des arbitres puis mise à disposition dans la rubrique « mes documents » dans IHAND.

ANIMATION DU RESEAU DES ARBITRES

Groupe T1 Performance

Sous l'égide du président de la CTA, ce groupe animé par Julien Blanco et son équipe resserrée d'arbitres nationaux est composé cette saison de onze binômes qui ont pour objectif d'accéder au grade T1 national, passage obligé avant le grade d'excellence 3. Le travail est permanent avec des tests écrits et vidéos mensuels, des visioconférences régulières sur des sujets précis. Les trois stages de début, milieu et fin de saison sont des regroupements où les axes d'améliorations sont dispensés. Chaque weekend, ces binômes officient sur les matchs nationaux de N2F et N3M délégués par la fédération ainsi que, pour les plus jeunes, les matchs U18M et U17F France, toujours suivis par des accompagnateurs qui restituent leurs observations. Tous les six mois, décembre et juin, lors d'un conseil de promotion, un ou deux binômes sont proposés à l'échelon fédéral, les autres continuent leur perfectionnement et certains sortent du groupe, laissant la place à de nouveaux entrants.

Groupes JA et JAJ T1 T2 T3

La priorité de cette saison a été la reprise de l'activité pour tout le monde.

Une visioconférence a été organisée le 6 janvier 2022 à destination des JAJ T1/T2.

Un webinaire arbitrage ouvert à tous les arbitres sur la thématique du placement/déplacement a été organisé le 6 avril 2022 regroupant une soixante de personnes. Un second webinaire est en planification sur le thème des sanctions.

Un regroupement des arbitres JA T1/T2 est programmé sur le week-end du 25/26 juin.

Désignations

Cédric LÉTUVÉ JAJ T1 et T2 et Florian LÉVY JA T1 et T2.

Compétition	Nombre de rencontre	Rencontres désignées	Pourcentage
+16 ans F nationale 3	161	161	100%
+16 ans M excellence	316	305	97%
+16 ans M pre-nationale	242	241	100%
Total général	719	707	98%

Il faut ajouter à ces chiffres les délégations de plus en plus nombreuses des rencontres de N2F (33) et N3M (38). Au 9 mai 2022 les arbitres du groupe T1/T2 ont arbitré en moyenne 20 rencontres.

Couverture JAJT1/T2

Compétition	Nombre de rencontre	Rencontres désignées	Pourcentage
-18 M France	65	65	100%
-18 ans M D1	233	202	87%
-20 ans F D1	16	15	94%
-17 F France	80	79	99%
Total général	719	707	90%

Les secteurs ont parfois aidés dans les désignations pour ces niveaux du fait du faible effectif de JAJT1/T2 cette saison.

BILAN DES SECTEURS

Les secteurs ont travaillé presque uniformément dans tous les domaines. En fonction des moyens déployés dans chaque secteur, les activités ont fluctué en fonction des disponibilités des JA et des JAJ.

Les équipes constituées dans chaque secteur sont, dans l'ensemble, restées stables avec seulement des changements mineurs dans quelques bassins de pratique. Le secteur de Nîmes est en reconstruction.

Secteur 1 : NÎMES

Après plusieurs départs sur le secteur et deux saisons tronquées par l'absence de compétition, Brandon PETIOT a accepté de s'investir pour répondre aux attentes des jeunes, de la CTA, du Comité et des Clubs investis. Cependant, nous constatons un désintérêt de la plupart des clubs gardois dans la formation et l'accompagnement des Juges Arbitres Jeunes, dû sans doute en partie par un manque de dynamisme dans certains bassins de pratiques qui n'avaient plus de responsables.

Juges Arbitres Jeunes en formation T3 (PPF Arbitrage)

1er stage : Pour ce premier stage de la saison Brandon PETIOT, nouveau responsable du secteur de Nîmes, a été épaulé par l'ancien responsable de ce secteur. Durant trois jours les formateurs ont animé un stage de formation dans le cadre du PPF Arbitrage.

Sept Juges Arbitres Jeunes, provenant de quatre clubs, ont été présents sur ce stage des sélections 2009 et 2010 : Bastien SENAUX de Vergèze, Tom ROUSSEL de Costière, Inès KADDARI, Lou MAS, Astrid JACQUET et Camille PERROCHON de Bouillargues, Sylvain LERNOULD de Tarascon-Beaucaire.

Les JAJ ont été choisis parmi les Juges Arbitres Jeunes détectés comme étant à potentiel et/ou motivés pour progresser. Ils font partie des arbitres susceptibles d'aller arbitrer les Inter-Comités Régionaux pour les plus performants et les plus motivés.

Cette année, l'accent a été mis sur la pratique arbitrale, et l'analyse du jeu. L'approche du règlement venant en complément des situations abordées. Pour cela les formateurs se sont assurés de l'aide des techniciens, des temps d'observation de séances d'entraînement, d'arbitrage des oppositions lors de séance d'entraînement et des matchs.

2ème stage : Brandon PETIOT, également membre du CA du Comité a poursuivi la formation des JAJ durant les trois jours, auprès des Juges Arbitres Jeunes détectés comme étant à potentiel et/ou motivés pour progresser en formation T3.

Les onze JAJ provenant de six clubs ont été encadrés par Nahel MEDJOUEL, licencié au club Bagnols Handball Gard Rhodanien, et Brice ARNAUD, salarié du comité.

Pour leur deuxième stage : Tom ROUSSEL de Costière, Inès KADDARI, Lou MAS, Astrid JACQUET et Camille PERROCHON de Bouillargues, Sylvain LERNOULD de Tarascon-Beaucaire, Pour leur premier stage : Tom GEORGES et Mattéo GARNOTEL de Alès, Mathéo GEORGES de Usam Nîmes, Léol RICOU de Bouillargues, Mona JOUSSOT-DUBIEN de Aramon.

De la théorie mais aussi de la pratique en sifflant les oppositions des sélections, masculines et féminines 2009, et entre arbitres. Le très bon investissement des jeunes a permis à tous les acteurs de prendre du plaisir.

3ème stage : du vendredi 29 avril au dimanche 1 mai. Suite à l'indisponibilité de Brandon PETIOT, membre du CA du Comité et responsable du secteur de Nîmes, une réorganisation de la formation s'est mise en place avec la participation de Grégory GOSSEAU, CTF arbitrage de la Ligue Occitanie, qui a animé deux journées. Il a été épaulé par Nahel MEDJOUEL, du club Bagnols Handball Gard Rhodanien, et Brice ARNAUD, salarié au Comité, qui devient le technicien référent au sein du Comité. Pour cette session, dix JAJ, provenant de sept clubs, ont été convoqués.

Quatre ont poursuivi leur formation et six l'ont débuté.

Pour leur deuxième stage : Bastien SENAUX de Vergèze, Tom GEORGES de Alès, Mathéo GEORGES de Usam Nîmes, Mona JOUSSOT-DUBIEN de Aramon.

Pour leur premier stage : Hugo FETAND de la Gardonnenque, Bastien GARAUDET de Bagnols, Valentine JOURDAN MAGNIN de Bouillargues, Enzo BARRAS, Nicolas GUNTHER GAUDRY et Youssef EL HABYAN de Usam Nîmes.

Un nouveau support de formation a été utilisé, « l'école de sorcellerie de l'arbitrage »

Comme lors du stage précédant, les JAJ ont été très impliqués durant les trois jours. Certains pourraient être appelés pour accompagner les sélections départementales lors des Inter-Comités Départementaux 2009 qui auront lieu le dimanche 22 mai dans la région Toulousaine, mais aussi pour arbitrer lors des finales des Coupes du Gard, le dimanche 29 mai.

Pour ceux qui ont effectué deux stages, il faut continuer à s'investir dans les clubs en multipliant les arbitrages, la Commission d'Arbitrage est en relation avec les responsables de club pour assurer un suivi de l'ensemble des JAJ. Pour valider le niveau T3, il faudra satisfaire à un test qui sera mis en ligne.

Quant à ceux qui ont découvert l'arbitrage en binôme, il faut également qu'ils continuent à s'investir dans leur structure. Un autre stage leur sera proposé à la rentrée prochaine (vacances d'automne).

Formation Accompagnateur Juges Arbitres Jeunes

A la suite de la demande de Jean-Pierre MOUNIER, Président du Comité du Gard, la Ligue Occitanie a mis en place deux sessions le samedi 2 avril. C'est Arnaud BOUTEILLER, chargé de missions de la Ligue, qui est venu animer les formations pour trente-cinq personnes provenant de onze clubs à Roquemaure le matin et Nîmes l'après-midi.

Roquemaure : Anne-Flore KLOTCHKOFF, Matthias MAURIN, Jade-Miri KLOTCHKOFF, Kouros SHAHBAZKIA de Cheminots Nîmois, Cédric BONALDI, Christophe REMY et Ryan REMY de Pont St Esprit, Lilian LE ROUZES de Bagnols, Jean MATTLER, Aude POUBLAN, Dimitri DIANOUX, Dorothée KERBOUL, Laurent ALAZARD, Florent SOUQUE, Mathieu TOUQUET, Jessica CARPENTIER, Frédéric CHAUSSON, Virginie VIDAL de Roquemaure.

Nîmes : Hervé VASSE, Samuel DUFES Christian DOS SANTOS PAIVA et Franck FAVERET de Cheminots Nîmois, Sébastien GARCIA DE LÉDIGNAN, Abdelhafid KOUBA, Pascal BISCUIT et Agnès LERNOULD de Tarascon-Beaucaire, Cécile ROCHETTE, Sébastien CLOUX, Eric VERNES, Anthony BARRAS, Loïc REYNARD de Usam Nîmes, Marjory BELENGUER de La Vaunage, Aurélie SAILLY de Remoulins, Gilles BRUNEAU de Handball 30, Chantal PRIVAT de Sommières.

Récapitulatif

Dix-huit Juges Arbitres Jeunes, représentant neuf clubs, ont participé à un stage de formation T3.

Deux stages validés, à suivre : Bastien SENAUX de Vergèze, Tom ROUSSEL de Costière, Inès KADDARI, Lou MAS, Astrid JACQUET et Camille PERROCHON de Bouillargues, Sylvain LERNOULD de Tarascon-Beaucaire.

Deux stages, en attente de validation, à suivre : Tom GEORGES de Alès, Mathéo GEORGES de Usam Nîmes, Mona JOUSSOT-DUBIEN de Aramon.

Un stage, validé, à suivre : Mattéo GARNOTEL de Alès

Un stage, à revoir : Léol RICOU de Bouillargues, Hugo FETAND

de La Gardonnenque, Bastien GARAUDET de Bagnols, Enzo BARRAS, Nicolas GUNTHER GAUDRY et Youssef EL HABYAN de Usam Nîmes, Valentine JOURDAN MAGNIN de Bouillargues
Un grand merci à ces jeunes qui s'investissent dans l'arbitrage, à leurs clubs qui financent le coût de l'hébergement et de la restauration au Centre Sportif Départemental de Méjannes le Clap.

Merci aux bénévoles qui œuvrent à la formation et l'accompagnement des Juges Arbitres Jeunes.

Réorganisation du secteur de Nîmes

Lors des 17ème Etats Généraux Gardois, mardi 17 mai 2022, un appel aux volontaires pour réorganiser le secteur a été effectué. En effet, nous déplorons de nombreux bassins sans responsable et l'arrêt de ceux investis depuis longtemps nous amène à solliciter de nouvelles personnes. Le Comité du Gard souhaite retrouver un secteur de l'arbitrage dynamique. Pour cela un technicien, Brice ARNAUD, est missionné pour recréer du lien et participer à la détection, la formation et l'accompagnement des Juges Arbitres Jeunes du Gard.

Secteur 2 : MONTPELLIER

Responsable Secteur & Désignation	Benjamin BEAUFORT
Resp. JA T3/ JAJ T3	Yvan BARAK/Alexandre PERIBE
Resp. Formation	Corentin LAREQUIE

Responsables bassin de pratique

Christopher LANDEAU, Stéphane BOREE, Manuel PUCHOIS, Elodie ALBOUY, Alexia LETOCART, Aurélien CALAZEL, Olivier FRAISSINET-TACHET, Timothée GURY & Maxime WAFFLART.

Cette saison l'équipe du Secteur de Montpellier s'est restructurée et a subi des modifications. Une dynamique a été insufflée favorisant un travail de qualité fourni par l'équipe au grand complet lors des stages de début de saison et les sessions de formation T3 et Club.

Formations dispensées et actions

Plusieurs sessions de validation physiques ont été proposés jusqu'en octobre 2021, ce qui a permis au plus grand nombre de valider les paliers nécessaires.

Deux sessions de nouveaux JA et JAJ T3 ont été proposées aux clubs du secteur, une fin 2021 et une, début 2022. On remarque cependant que certains clubs ne s'impliquent, pas dans cette formation et que d'autres envoient des arbitres qui ne sont pas motivés et qui n'officent pas au cours de la saison. Pourtant, le but des formations est bien évidemment de permettre de couvrir le maximum de rencontres sur tous les week-ends, matchs toujours plus nombreux, contrairement au nombre d'arbitres disponibles au cours de la saison.

Groupe JAJ T3 – JA T3 – accompagnateurs territoriaux

Juges arbitres jeunes T3 – 63 en activité

22 JAJ T3 et 41 Nouveaux JAJ T3

Juges arbitres T3 – 23 en activité

JA T3 promu en T2 : FROIDEVAUX Dorian (21), PERIBE Alexandre (29)

5 JA T3 et 15 Nouveaux JA T3

Accompagnateurs territoriaux

BEAUFORT Benjamin, Olivier FRAISSINET-TACHET, Yvan BARAK, Loïc ESPINASSE, Dylan GAZEU, Corentin LAREQUIE, Gérard ESCOBAR

En formation : CLAIN Alois, PERIBE Alexandre

Nous avons noté de nombreuses demandes de la part des arbitres pour être suivis et nous essayons de faire notre maximum pour les accompagner dans les meilleures conditions suivant nos disponibilités respectives.

Par ailleurs, l'ITFE continue de proposer des formations pour encadrer les arbitres. L'équipe vous encourage à les solliciter pour entrer en formation et participer à l'encadrement de nos arbitres héraultais.

Bassins de pratiques

Référents de bassin pratique (RBP)

Nous avons remis en place, après deux années COVID, des personnes licenciées et formées sur les bassins de pratique afin que chaque club ait un interlocuteur privilégié au sein de son bassin.

Bassins de Pratique/Clubs

Tous les responsables ont pris contact avec les clubs de leur bassin respectif dans l'objectif de se présenter et de proposer des formations.

Certains clubs ont continué leur progression dans la formation et l'encadrement de leur école arbitrage, d'autres nous ont sollicité pour les aider à créer cette école d'arbitrage et enfin certains n'ont pas encore pris conscience, à notre grand regret, de l'importance de former des arbitres pour notre pratique. Nous nous retrouvons à devoir faire des choix sur les désignations en ne pouvant pas couvrir toutes les rencontres, non sans frustration.

Nous encourageons les clubs à continuer leur travail et à ne pas hésiter à nous solliciter pour les aider. Notre objectif commun est bien évidemment de faire progresser les arbitres, continuer de faire progresser notre sport et surtout encourager des vocations.

Pôle désignations

Comme cité précédemment, tout au long de l'année de nombreuses rencontres ont été non couvertes par manque d'arbitres et malgré l'aide des secteurs voisins.

Relation comité 34-CTA

Nous avons renoué le dialogue avec le Comité Départemental pour l'arbitrage. Nous proposerons des projets communs sur les saisons à venir dans l'objectif d'encourager les vocations, d'aider les clubs et de continuer à essayer de couvrir en arbitres l'intégralité de nos rencontres sur le territoire. Une réelle volonté de travail a été montrée par les différents acteurs en présence afin de faire évoluer l'arbitrage dans le sens de la détection, de la formation et de la performance. Nous continuerons dans ce sens durant la saison prochaine et les suivantes.

Secteur 3 : AUDE - PYRENEES ORIENTALES

Responsable du secteur : Cédric LÉTUVÉ

Responsable Secteur	Cédric LÉTUVÉ
Resp. JA T3/ JAJ T3	Jérémy GRASTILLEUR/Julien BLANCO
Resp. Formation	Jérémy GRASTILLEUR

Effectifs

15 JA T3 et 16 JAJ T3

Organisation de formation pour les nouveaux JAJ T3. Six JAJ nouveaux ont été détectés. Réunions de travail sur l'organisation de l'animation du secteur et les animations écoles d'arbitrage. Mise en route et suivi des formations des nouveaux accompagnateurs. Trois nouveaux accompagnateurs ont été formés. Suivi des arbitres pour proposition à l'accession. Un binôme JAJ en accession

Le manque d'arbitres nous permet un taux de couverture inférieur à 80% des matchs, car les arbitres sont aussi joueurs.

Secteur 4 : TOULOUSE

Fonctionnement du secteur

Responsable Secteur	Hélène CHORIOU-BLANQUET
Resp. JA T3/ JAJ T3	Arnaud JEANDIN / Stéphane TREMOUSS
Responsable JAJ club en formation T3	Joffrey CLESI
Désignations	Sébastien NEVES (Adultes), Constantin DELATTRE (Jeunes)
Référents de bassins	Baptiste CAMMAS, Joffrey CLESI, Sandrine BONGEOT/Huguette GAETAN, Hélène CHORIOU, Baptiste GARDELLE

STAGE PHYSIQUE		8 sessions (Pins-Justaret, Labège)	
STAGE DE FORMATION JEUNES			
Stage de rentrée (Balma)	Théorie	Septembre (1/2 journée)	30 JAJT3 présents sur cette première formation.
Tournoi de brassage (Comité 31)	Pratique	Septembre	Détection des futurs JAJT3
Formation JAJ Club en T3 (L'union Pins-Justaret)	Module 1 Théorie	Octobre (1/2 journée)	Une forte demande et mobilisation des clubs pour des formations JAJ Une équipe renforcée au fur et à mesure des stages (4 formateurs sur la 1ère session) Des jeunes très investis et venant de différents clubs
	Module 2 Théorie		
	Module 3 Théorie		
Sélection 31 (Aucamville)	Pratique	Octobre (1journée)	Rassemblement pour les nouveaux JAJ club en formation T3.
Stage mi- saison (2 jours) (Aspet)	Théorie Ateliers divers	Février (2 jours)	50 JAJT3 ont participé à ce stage. Au programme, théorie, vidéo, relation coach-arbitre, préparation mentale, dialectique attaque-défense, et bonne humeur. Une vraie réussite
Stage PPF (Toulouse)	Tournoi Comité (pratique) 3 Visio- conférence avec ateliers (théorie)	Mars (1 journée)	12 jeunes arbitres ont participé à ce tournoi.
Formation continue	5 ateliers vidéo envoyés et 5 ateliers QCM aux JAJ (Théorie) Auto-évaluation d'après match (Pratique)	Année 2021-22	Très appréciés par les jeunes arbitres Jeu Défi avec récompenses pour les ateliers

Chaque formation/stage est précédé de deux réunions de travail entre les formateurs et les responsables de groupe soit en distanciel, soit en présentiel. Il a été préféré le présentiel après cette période de COVID pour nous retrouver. Chaque formation/stage est suivi d'un diagnostic afin d'anticiper et de perfectionner le prochain stage tout en restant à l'écoute des stagiaires et des clubs. Un immense chantier de reconstruction

suite au COVID impulsé par les responsables et les formateurs des jeunes, sans oublier le travail consciencieux des clubs par l'intermédiaire de leurs animateurs et leurs accompagnateurs d'arbitrage. Ce travail sera poursuivi l'année prochaine en espérant avoir toujours la confiance des clubs ou entraîneurs.

STAGE PHYSIQUE		8 sessions (Pins-Justaret, Labège)	
STAGE DE FORMATION ADULTES			
	Module 1 Théorie	Septembre Octobre	Une reprise difficile concernant les adultes. Peu de demandes pour la formation T3. Décision de maintenir les formations, même avec un petit effectif de stagiaires (un arbitre de gagné c'est toujours cela de pris). Problématique concernant les stagiaires : certains n'ont malheureusement pas les prérequis pour entrer en formation et n'ont pas atteint le niveau de compétences demandé en T3. Sur 8 stagiaires, deux ont évolué régulièrement sur le championnat territoire. 2 ont été remis à disposition du club / 2 n'ont pas donné suite / 2 ont arbitré moins de 3 matchs. Un échec pour cette saison. Les adultes devront être mieux informés et mieux accompagnés pour l'année prochaine afin de créer une cohésion de groupe et répondre aux exigences du niveau T3.
	Module 2 Théorie		
	Module 3 Théorie		
Session 2 3 stagiaires Distanciel	Même format (session 1)	Janvier Février	Sur 8 stagiaires, deux ont évolué régulièrement sur le championnat territoire. 2 ont été remis à disposition du club. 2 n'ont pas donné suite 2 ont arbitré moins de 3 matchs.
Stage mi- saison 18 JAT3 (L'Union)	Même format (session 1)	Janvier Février	Un échec pour cette saison. Les adultes devront être mieux informés et mieux accompagnés pour l'année prochaine afin de créer une cohésion de groupe et répondre aux exigences du niveau T3.
Stage mi- saison 18 JAT3 (L'Union)	Théorie	Mars	

Groupes JAJ T2 T3 et JA T3 / ACCOMPAGNATEURS TERRITORIAUX

Effectifs

JAJ T3 (59 en activité)

JA T3 (23 en activité)

Accompagnateurs Nationaux-Territoriaux (9 en activité)

CHORIOL Hélène (HBC LIMOUXIN), SELTZ Christian (FENIX TOULOUSE HANDBALL), BONNET Julien (CASTANET RAMONVILLE AUZEVILLE HANDBALL), CAMMAS Baptiste (HBC PINS JUSTARET VILLATE), CLESI Joffrey (CASTANET RAMONVILLE AUZEVILLE HANDBALL), DELATTRE Constantin (VERGEZE HANDBALL), JEANDIN Arnaud (TOURNEFEUILLE HANDBALL), NEVES Sébastien (TU VERRIERES), TREMOUSS Stéphane (AS L'UNION HANDBALL)

Le manque d'accompagnateurs territoriaux n'a pas permis de suivre l'intégralité des jeunes et adultes en 20/21. L'arrivée de trois AT ont permis de suivre en grande majorité les arbitres du secteur. Pour cette année, tous les arbitres jeunes ont été suivis au moins une fois. Concernant les adultes, trois arbitres n'ont pas été suivis.

Les suivis sont aussi des moments importants car ils permettent d'avoir une carte d'identité du niveau des arbitres et permettent de comprendre leurs difficultés. Cela permet aussi de créer un véritable lien avec les arbitres mais aussi avec les clubs par notre venue.

Tout comme les référents de bassins, les AT ont une place stratégique dans le diagnostic et l'évolution de nos pratiques

Bassins de pratiques

Référents de bassin pratique (RBP)

Réunion en présentiel le 28 Aout, le 10 Octobre, mi-janvier (annulée pour covid), prévue fin Juin

Bassins de Pratique/Clubs

Chaque RBP a réussi à communiquer avec les clubs, en faisant un état des lieux. Les clubs ont sollicité certains d'entre eux pour une formation (Muret, Colomiers, Fénix Toulouse, Toulouse féminin, Pamiers). Certains clubs déjà engagés dans le domaine de l'arbitrage apprécient le dynamisme de l'équipe du secteur et les clubs continuent à s'investir. Enfin, une analyse précise a pu être faite sur les difficultés des clubs qui n'ont pas d'arbitres adultes et/ou jeunes. Un plan personnalisé leur sera de nouveau proposé et une rencontre doit avoir lieu avec les clubs (début juin) afin de trouver la meilleure solution pour eux en 2022-2023.

Le bassin ariègeois a répondu à nos sollicitations avec deux nouvelles JAJT3 et une école d'arbitrage en construction avec, entre autres, une quinzaine de JAJ Club à Pamiers.

Réunion commune avec les clubs du CD 31 en octobre au Cros de Balma (présence d'Hélène CHORIOL, Remy BRUNET (CTA Nord) et Pascal PERPIGNAN CTA Sud-Ouest). Les livrets d'arbitrage et mémento JAJ offerts par la ligue ont été remis à cette occasion aux clubs et bassin de pratique participant.

Pôle désignation

Le secteur sous la responsabilité de Sébastien NEVES, en adultes, a désigné tous les matchs adultes sur cette saison. Seuls deux matchs n'ont pas pu être honorés pour des raisons de dernière minute (maladie, oubli). Le groupe adulte, certes plutôt restreint dans ses rangs de nombreux arbitres ne se consacrent qu'à l'arbitrage, permettant d'avoir des disponibilités plus importantes. Certains arbitres ont malheureusement dû doubler les matchs.

Le secteur sous la responsabilité de Constantin DELATTRE, en jeunes, a désigné tous les matchs jeunes sur cette saison avec l'aide de Joffrey CLESI (pré-désignation). Deux matchs n'ont pas été honorés, les arbitres n'ayant pas reçu leur convocation. La désignation des jeunes est particulièrement difficile car ils sont aussi des joueurs. L'existence d'une multitude de championnats et de poules à couvrir implique une gymnastique intellectuelle et beaucoup de patience afin de désigner au mieux les jeunes. L'investissement des jeunes arbitres a aussi été important. Une demande aux clubs sera faite afin de privilégier si possible les matchs le dimanche.

PPF arbitrage

Depuis 2019, Le PPF n'avait pas été bien compris et nécessitait de revoir intégralement son contenu et ses échéances. Voilà ce qui est fait pour cette année. La collaboration avec Grégory GOSSEAU (réfèrent PFF, CTF ligue) a été d'une aide précieuse et a permis de faire évoluer dans de bonnes conditions le groupe PPF de 10 binômes. Ce programme prend en compte 16% des futurs jeunes arbitres, et il est nécessaire de permettre à ces futurs JAJ à haut potentiel d'avoir une formation accélérée de qualité. Le secteur sera toujours très attentif à l'application du PPF. Christel RAVASSAUD et Stéphane TREMOUSS sont pleinement investis en proposant de nombreuses actions (stage en relation avec CD31).

Les inter-comités de Tournefeuille ont permis à cinq jeunes arbitres de découvrir leur première compétition (Lola Barroso, Mathieu GONZALEZ, Joris LABATUT, Luc BOMBAIL, Quentin DELBRUEL) sur le WE de Pâques.

Lola BARROSO et Axel RANCOULE ont officié aux inter-ligues féminins.

Relation Comité 31-CTA

Il existe une vraie volonté de travail entre le CD31 et la CTA afin de faire évoluer positivement l'arbitrage dans le secteur de Toulouse (Détection-Formation-Performance). Christel RAVASSAUD et Kevin BRASSE, salariés du comité, se sont investis pleinement pour les jeunes (filiales classique et PPF) et ont participé au stage mi-saison avec les jeunes à Aspet. Les stages JAJ (pratique) se sont effectués en collaboration avec les sélections 31 de 2007-2008 et 2009 (masculin et féminin). Ces derniers sont un appui essentiel pour permettre de mettre les jeunes arbitres en situation et s'entretenir avec les techniciens.

Des dotations diverses (récompenses défi) ont eu lieu cette année.

Valorisation / Communication

Match équipe de France féminin France-Croatie et match au Fénix Toulouse, diplômes JAJT3, récompenses défi ateliers (goodies divers), dotation vestes CD31, clip promotionnel

arbitrage secteur Toulouse, intégration CTA dans le site internet CD31 (information et boîte à outils) /Facebook)

Le secteur Toulouse évolue bien grâce à un investissement continu des clubs, des formateurs dynamiques, toujours pleins d'idées et d'innovations et un appui régulier du comité 31 et de la ligue Occitanie.

Secteur 5 : SUD-OUEST

Responsable Secteur et JA T3	Pascal PERPIGNAN
Responsable JAJ T3	Michel SIREIX
Désignations JA/JAJ	Mickaël WATTEL / Michel SIREIX

Responsable Bassin de Pratique

Fabrice MONCHATRE ; Benjamin BLED ; Adrien GARNIER ; Mickaël WATTEL ; Michel SIREIX

Nos effectifs sont en progression, mais encore insuffisants, pour permettre des désignations confortables.

Un début de saison compliqué où nous n'avions plus que 19 JA T3 nous avons relancé des formations et des arrivées d'arbitres dans notre secteur ont permis à ce jour d'étoffer notre panel JA T3 à 23 à ce jour.

La gestion des effectifs de nos JAJ a été difficile en tombant à six JAJ en début de saison. De grosses sessions de recrutement et de détection ont été mise en œuvre dès septembre ce qui nous a permis de découvrir 10 nouveaux binômes à potentiel que nous avons promu en JAJ T3 «en formation» et qui ont ainsi étoffé notre groupe de jeunes arbitres à 26 à ce jour.

Malgré ces progressions d'effectifs le niveau de confort doit être amélioré par l'implication des clubs qui fournissent très peu d'arbitres, voire pas du tout.

Avec 99% de désignations sur la saison Mickaël WATTEL et Michel SIREIX se sont démenés pour avoir seulement deux matchs non couverts dans la saison. Avec des difficultés sur certains WE, ils ont été obligés de séparer les binômes et faire doubler certains arbitres dans le WE, désignation arbitres adultes sur matchs jeunes.

Nos actions portent leurs fruits mais l'on doit encore travailler pour trouver des candidats :

- Initiation formation «Devenir JA T3» en trois modules par visioconférence en octobre, six candidats lors de cette formation qui ont validé la partie théorique. Seuls quatre candidats ont validé leur test physique et ont donc intégré notre effectif JA T3 «en formation». Un autre candidat n'a plus donné de nouvelle pour passer son test physique malgré de multiples relances. Le dernier candidat a été mis « en sommeil » par la Ligue.
- Initiation d'un Stage JAJ Club (-17F et -18G) le dimanche 31/10/2021 à Rabastens de Bigorre en vue de formation et détection des potentiels JAJ T3. 23 stagiaires sur ce stage avec uniquement neuf clubs présents sur les 26 clubs recensés dans notre secteur. Nous avons retenu 10 binômes que nous avons intégré dans la filière «JAJ T3 en Formation» pour la saison 2021/2022.

- Participation au ICR du 11/11/2021 à Montauban envoi de deux binômes de notre secteur et Pascal PERPIGNAN accompagnateur JAJ y ont participé avec de bonnes prestations de nos jeunes, bien que novices.
- Formation Accompagner les pratiquants à Auch le dimanche 21/11/2021 sollicitation du comité du Gers, de Pascal PERPIGNAN pour initiation de la partie « accompagner les jeunes arbitres ».
- Participation au IDR du 5/12/2021 envoi de deux binômes de notre secteur. Très bon retour sur leurs prestations.
- Participation au Trophée des Comités du 8/05/2022 envoi de trois binômes de notre secteur et Pascal Perpignan accompagnateur JAJ.
- Informations diverses nous avons planifié un stage JAJ Club catégorie -13 et -15 (PPF) le manque de temps nous a fait défaut pour initier cette formation que nous envisageons pour la saison prochaine.
- Nos rencontres CTA et Clubs dans les comités du Gers et des Hautes-Pyrénées n'ont pas eu lieu faute de retour positif.

Secteur 6 : NORD

Responsable Secteur	Rémy BRUNET
Responsable JA T3/ JAJ T3	Anthony BUFFET/Magali BOUGRAINVILLE
Désignations	Gregory THUET/Benjamin DEJEAN
Resp. Acc Terr/ Désignations	Christian CAVALLIN/David BENNET

Responsable Bassin de Pratique

Maximilien FABRE, Serge FURLAN, Marie FARFARO et Julien BOULESTEIX, Olivier FILLAT et Jorge GARCIA, le bassin de pratique 5 Bruguières-Saint-Jory-Merville-Fronton-Bessières est sans référent.

Fonctionnement du secteur

une visioconférence en juin et une réunion entre responsables de groupes en septembre, réunion à l'initiative du comité 31 avec les clubs du 31, réunion à l'initiative du comité 46 avec les clubs du comité 46 et réunion secteur (avec invitation à tous les clubs) organisée à Castelsarrasin (82)

Formation

- Un stage de rentrée pour validation test physique par Bassin de Pratique (Cahors, Gramat, Montech, Blagnac) sauf BP5 et un stage de rattrapage par comité présent sur le secteur (Saint-Jory, Figeac, Castelsarrasin)
- Regroupement groupe T3 Perf le 10/04/2022 à Fronton avec deux matches en support.
- Formation nouveau T3 : Réalisée sur 3 sites (Castelsarrasin, Saint-Jory et Valence d'Agen) – 3 JA et 3 JAJ formés et validés + 2 anciens JA T3 recyclés
- Regroupement JAJ T3 annulé par manque de réponse.

Désignations

au 3 mai 2022, 329 matches ont été désignés dont environ 80% le samedi.

31 matches non couverts (11 suite à absence des arbitres désignés, 20 par manque d'arbitres) en particulier concentré sur les catégories jeunes et sur le département du 46.

Notre groupe de JAJ est assez peu fourni et constitué essentiellement d'étudiants-joueurs-arbitres qui ne leur permet pas de siffler régulièrement voire pour certains, de ne pas siffler du tout de la saison.

GRUPE JA ET JAJ T3

Groupe Perf : 4 JAJ et 12 JA. Des gens très actifs et qui répondent aux sollicitations et qui couvrent la majorité des matches du secteur.

Groupe JAJ : 16 JAJ T3 en fin de saison. Le groupe est hétérogène tant en niveau qu'en assiduité (4 JAJ à 0 match, 2 peu assidu). Le groupe s'est étoffé tout au long de la saison par la formation nouveau T3 (3 JAJ supplémentaires) et par des promotions après échanges avec les Responsables de Bassin de Pratique (6 JAJ supplémentaires).

Groupe JA T3 intermédiaire : 18 JA. Le groupe est hétérogène en assiduité avec deux binômes ayant déjà annoncé leur arrêt en fin de saison et qui ont donc peu arbitré, 7 JA à 0 match et 1 JA qui a essentiellement arbitré sur le secteur de Toulouse. Le reste du groupe est composé d'arbitres réguliers malgré leurs multiples casquettes qui officient la plupart du temps en solo. Groupe nouveau T3 : 3 JA dont 1 qui a déménagé à Montpellier et qui n'a pas pu arbitrer pour le secteur et 1 validé courant avril.

Promotion T2

1 binôme proposé à la montée à la mi-saison (en attente de suivi pour validation). Certains binômes auraient le niveau mais ne souhaitent pas évoluer plus haut. 2 à 3 potentielles montées à prévoir courant de la saison prochaine.

PPF arbitrage

Travaux différents en fonction des comités.

Lot : travaux en parallèle des sélections lorsque cela est possible et arbitrage sur les différentes compétitions de brassage avec suivis – 1 regroupement JAJ organisé à l'initiative du comité le 29/04.

Tarn-et-Garonne : travaux en parallèle des sélections lorsque cela est possible et arbitrage sur les différentes compétitions de brassage avec suivis.

Haute-Garonne : nous avons loupé le coche des brassages et aucun travail n'a été réalisé cette saison avec ce comité.

Relations comité

Les relations avec les CTF du 46 et du 82 sont bonnes ainsi qu'avec les dirigeants du comités 46 qui sont également impliqués dans l'arbitrage. Nous avons pu coordonner une partie de nos actions « PPF » avec les regroupements de sélection, ce qui est une très bonne chose. La communication avec le comité 31 se fait principalement au travers du secteur de Toulouse.

Valorisation / Communication

Comme l'an passé, manque de communication générale entre les responsables bassin de pratique et les référents clubs (certains clubs ne répondent pas ou peu et nous sommes obligés de relancer).

Secteur 7 : ALBI RODEZ MENDE

Tous les bassins de pratiques ont un responsable, sauf depuis peu, le bassin Ouest Tarn-Lavaur-St Sulpice.

Nous avons débuté la saison par une visioconférence avec les responsables de bassins de pratique (RBP) pour bien mettre en avant les points que nous devons travailler (PPFA, travail des bassins, relation avec les comités).

Le secteur a organisé six lieux de test physique avec chacun 3 créneaux,

Deux sur le Tarn (Albi, Carmaux)

Trois sur l'Aveyron (St Affrique, Rodez, Rignac)

Un sur la Lozère (Mende)

Organisation de deux tournois -13 M et F sur lesquels nous avons pu voir quelques binômes début septembre.

Il y a eu deux formations JAJ club sur Albi et Carmaux

Il y a eu deux formations JAJ club sur Lavaur et Ouest Tarn,

Nous avons fait 10 suivis JAJT3,

18 et 19 décembre : formation JAJ club par bassin de pratique sur le Tarn avec l'aide du comité,

19 décembre : formation JAJ et JA T3 sur le Tarn et l'Aveyron (Albi et Rodez),

En collaboration avec la CTA nous avons organisé une session de formation :

Devenir arbitre T3 et JAJ T3 sur trois modules les 11, 15, 18 mars. Plus un QCM d'accession et un de rattrapage, douze stagiaires présents.

Effectif arbitres 2020-2021

Sur le secteur nous disposons de 41 JAJ T3 mais nous en avons perdu 17 (départ pour études et montée en JAJ T2) soit une perte de 31%.

Nous avons 15 JA T3 et nous en avons perdu 4 (deux accessions T2 et deux arrêts) soit une perte de 19 %,

Il est difficile au secteur de suivre correctement la Lozère à cause de la distance ; ce département pourrait être rattaché au Gard ou à l'Hérault.

Le projet de performance arbitrage

Principe initial : Une phase de détection dans les secteurs des 13/15 ans lors de stages départementaux, en collaboration avec les secteurs. Les plus performants arbitrent les IDR1 et les finalités IDR, ils sont évalués par un CTF ou CTS et un suiveur arbitre. Les 24 binômes correspondant au profil et disponibles sont convoqués pour arbitrer ces compétitions.

Fonctionnement

Une liste est établie à partir de ces stages, avec un classement. La désignation pour arbitrer les IDR est issue de ces stages (c'est une récompense). Le secteur propose cette liste à la CTA qui convoque les JAJ aux différentes compétitions.

Sur le plan pédagogique : profiter de ces moments-là pour avoir un maximum d'actions sur le terrain. Profiter des entraînements des joueurs pour observer/siffler des jeux à thèmes/siffler des scénarios établis/siffler les moments d'oppositions + suivi/retour vidéo. Utilisation des oreillettes.

L'encadrement de ces stages nécessite un formateur arbitre en plus du technicien qui pourra intervenir, dans certain cas, à des moments identifiés, sans pouvoir être dans la gestion globale du groupe arbitres.

Les phases territoriales des intercomités (les 11 novembre 2021 et 23 janvier 2022) ainsi que les IDR organisés le 5 décembre 2021 ont permis d'effectuer l'évaluation de 47 binômes JAJ issus de la formation des secteurs. Les quatre binômes au

profil correspondant aux attentes ont été sélectionnés pour officier lors de la phase interrégionale. La phase interrégionale a également permis à la ligue Occitanie d'être représentée lors des interligues féminines à Celles sur Belle. A l'issue de cette phase, deux binômes occitans sont sélectionnés pour participer à l'arbitrage des finalités des Intercomités, le 4 et 5 juin 2022 à Orléans.

Le dispositif global permet d'établir pour chacun des jeunes observés un parcours correspondant à leur niveau d'arbitrage.

QUELQUES CHIFFRES

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
JAJ CLUB	818	427	1077
JAJ T3	270	187	324
JAJ T1-T2	75	68	62
JA T3	194	111	164
JA T1-T2	95	68	95
National	20	24	26
TOTAL	1472	885	1748

REUNIONS CNA/CTA

Participation à de nombreuses réunions mensuelles en visioconférences et une en présentiel le 27/10/2021 à Mérignac.

PERSPECTIVES DE DEBUT DE SAISON

Avec quelques changements dans l'organigramme général, la CTA envisage de faciliter l'organisation de la reprise et d'améliorer le dispositif d'activation des arbitres en reproduisant l'organisation des sessions de tests physiques dans les secteurs au mois de juin 2022, selon les principes suivants :

Les arbitres participants aux tests physiques de juin 2022 devront obligatoirement être licenciés pour la saison 2021-2022 ou 2022-2023.

Un rattrapage exceptionnel en début de saison aura lieu à condition d'être licencié pour la saison 2022-2023

Les arbitres ne pourront être activés qu'à la condition d'avoir réussi l'ensemble du test physique et théorique (un seul rattrapage possible en cas d'échec pour renouveler son grade) et ceux-ci doivent obligatoirement être licenciés pour la saison 2022-2023.

Jean-Philippe DUBEDOUT

Coordonnateur de la commission territoriale d'arbitrage

DISCIPLINE

Comme à l'accoutumé, nous allons commencer ce bilan de commission de discipline territoriale par quelques chiffres. Cette saison, la commission a traité 69 dossiers en date du 30 avril 2022. Une vingtaine supplémentaire arriveront d'ici la fin juin. Cela correspond à 93 dates fermes envers un ou une licencié(e), 74 dates avec sursis envers un ou une licencié(e), 1 avertissement envers un ou une licencié(e), 8 huis clos fermes, 13 huis clos avec sursis et 20 sans suite.

Ces chiffres bruts donnent simplement une idée de la volumétrie globale. Cette saison restera à un niveau « raisonnable ». Nous n'atteindrons pas les sommets de la saison 2019-2020 où 122 dossiers avaient été traités. Une explication possible est un nombre de matches moins important que lors de la saison 2019-2020. Cela fait baisser mécaniquement les chances d'avoir une rencontre donnant lieu à des rapports arbitre ou à des témoignages de licenciés nous remontant des comportements inappropriés dans un gymnase de handball.

Dans le détail, voilà les grandes tendances de cette saison :

Sur 69 dossiers, seulement 11 dossiers concernent des matches féminins. Sur la saison 2019-2020, 21 dossiers concernés des matches féminins pour 122 dossiers traités par la commission de discipline. On est dans le même pourcentage pour cette saison.

- Sur 69 dossiers, seulement 11 dossiers concernaient des matches féminins. Sur la saison 2019-2020, 21 dossiers concernaient des matches féminins pour 122 dossiers traités par la commission de discipline. On est dans le même pourcentage pour cette saison.
- Sur 69 dossiers, 34 dossiers concernent des matches des catégories séniors. Un rééquilibrage s'est opéré cette saison. Lors de la saison 2019-2020, les dossiers concernant les équipes jeunes représentaient 75%.
- Sur 69 dossiers, 13 dossiers concernent des insultes ou des menaces envers le corps arbitral. Comparativement à la saison 2019-2020, on retrouve la même proportion de dossiers dans lequel la victime est l'arbitre.
- Sur 69 dossiers, 7 dossiers concernent des falsifications des feuilles de matches. Chiffre en forte augmentation cette saison. 2 dossiers sur la saison 2019-2020.
- Sur les 69 dossiers, 6 dossiers concernent des dossiers à l'encontre du public. Par rapport à la saison 2019-2020, la proportion de ce type de dossiers est en augmentation. On retrouve dans ces dossiers des envahissements de terrain (2) comme des insultes envers joueurs ou arbitres (4).

Les explications sont multiples et la COVID-19 a eu sûrement un impact dans les chiffres ci-dessous. Un enthousiasme démesuré de la part du public heureux de retrouver les gymnases a généré des comportements non acceptables dans les tribunes. Le fort renouvellement des arbitres a laissé penser à certains ou certaines qu'il serait plus facile de s'en prendre à des juges arbitres jeunes (JA) ayant moins d'expérience dans la gestion d'un match de handball. La méconnaissance de ce que représente légalement une feuille de match et les difficultés de début de saison ont entraîné un plus grand nombre de falsification de feuilles de matches (joueurs ou joueuses indiqués sur la feuille de match mais non présents sur le terrain, sur les matches de jeunes ou le club recevant

doit fournir les arbitres, les arbitres indiqués n'étaient pas dans le gymnase).

Pour la commission de discipline, la COVID-19 a peu impacté son fonctionnement tout au long de cette saison. Les outils de visioconférence qui ont été mis en place sur la saison précédente ont permis grandement de faciliter la participation des personnes convoqués aux commissions de discipline. Même si la commission de discipline préfère échanger avec les licenciés en direct, la visioconférence a permis de recueillir plus facilement le témoignage des personnes convoqués. Inutile de vous dire que cela permet à la commission de discipline de prendre une décision plus juste en ayant un maximum d'informations. Il est important de signaler que sur cette saison, très peu de licenciés convoqués n'ont pas répondu à nos sollicitations (moins de 5). Pour rappel, l'absence sans justificatif probant à une réunion à laquelle un licencié est convoqué peut être sanctionné jusqu'à 3 dates fermes de suspension.

Il est également important de rappeler que la commission de discipline s'appuie sur les faits et uniquement les faits pour prendre ses décisions. Les rapports d'arbitres, les instructions, les confrontations des mis en cause et des témoins lors des commissions de discipline sont nos outils pour arriver à poser une décision sur des comportements ou des actions lors de matches, de stages ou de rassemblement où l'on pratique le handball. Pour finir, la commission de discipline n'est pas là pour juger de la qualité de l'arbitrage. Ce n'est pas son but. Beaucoup de dossiers cette saison dans lesquels les arguments avancés pour expliquer les comportements sanctionnés ont été les erreurs d'arbitrages. Être insulté pour avoir oublié un « marché » est difficilement entendable par la commission.

Cette saison la commission de discipline a enregistré l'arrivée de deux nouveaux membres et le départ de 4. Un renouvellement de l'équipe s'est amorcé depuis ces deux dernières années. Pour continuer son travail et aller plus loin dans ces actions, la commission de discipline a besoin de s'étoffer. Une compétence et une expérience importantes ont été acquises ces dernières années permettant d'intégrer facilement un nouveau membre désireux d'apporter sa pierre à l'édifice. Nous avons bien conscience que notre acticité n'est pas la plus glamour mais elle est nécessaire. Donc si cela vous intéresse, contactez-nous. Encore un grand merci à Véronique Belin pour son travail en tant que secrétaire de la commission de discipline. Elle est le point d'entrée entre la commission et les licenciés de la ligue Occitanie.

En espérant vous retrouver sur les bords du terrain et non pas lors de nos commissions de discipline à venir.

Yannick BOUYSSONNIE
Président de la commission de discipline

DÉVELOPPEMENT

ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS

Caravane du Hand

Mise à disposition de la caravane du hand auprès des clubs : douze demandes sur la saison sportive.

Structuration de clubs

Mise en place d'une expérimentation d'accompagnement de clubs et des dirigeants dans le Lot sur deux journées sur les thématiques suivantes

- Politiques publiques, comprendre et se les approprier
- Formalisation du projet associatif
- Comptabilité associative
- Demande de subvention ANS

ANS

Accompagnement des clubs sur les dossiers de subvention portés par l'Agence Nationale du Sport, axés sur la professionnalisation et les projets sportifs fédéraux (PSF). Ces temps d'échanges sont réalisés en visio-conférence ou en entretien physique.

Digitalisation

Organisation d'un webinaire sur l'outil de comptabilité « Basi Compta » et déploiement de l'outil sur les clubs intéressés. Partenariat fédéral avec HelloAsso, outil de paiement de la cotisation.

Aide aux nouveaux clubs

Pour chaque nouveau club affilié des temps de rencontres sont mises en place afin de leur faire part des aides fédérales et territoriales à leur disposition. Sur cette saison cinq clubs ont été créés (Bressols, Moissac dans le 82, Le Crès, Saint Gely du Fesc dans le 34, Jonquières dans le 30)

Sport santé

Pilotage du projet sport santé « HAND VIVEZ BOUGEZ »

État des lieux et diagnostic des actions sport santé au sein des clubs

Création d'outils au service des clubs (fiche pratiques, page dédiée sur le site web de la Ligue, cartographie des lieux de pratiques des différentes offres fédérales)

· Développement du réseau de partenaires « sport-santé » (Étincelle, Maison sport-santé de Nîmes, ADIAPAD, ASSAD 12, Partenaires Séniors, Sport en Entreprise)

Expérimentation de la pratique HANDFIT avec des clubs dits pilotes avec les partenaires sport santé (USAM Nîmes, Jacou, Lodève, Balma, Rodez)

Formalisation à l'appel à projet « Impact 2024 »

SERVICE CIVIQUE

Une gestion territoriale renforcée

Depuis six ans, la Ligue Occitanie de Handball porte ce dispositif de structuration pour les clubs et comités. Axé sur des missions citoyennes, solidaires, sociales, le service civique permet à des jeunes de s'investir aux côtés des acteurs du monde associatif.

Cette saison, les missions ont été déployées sur les thématiques suivantes :

- Agir pour l'intégration des personnes handicapées par la pratique du handball
- Favoriser l'intégration des facteurs santé et bien être dans la pratique handball
- Agir pour la réussite scolaire par le handball
- Faciliter l'accès à la pratique du handball et proposer des services au public adolescent
- Favoriser l'accès à la pratique handball pour des jeunes filles et des femmes
- Agir pour favoriser la relation parents-enfants par des activités sportives et para sportives
- Agir pour développer et maintenir des valeurs citoyennes dans la structure et /ou avec d'autres associations
- Permettre l'accès à l'activité handball a des zones et publics éloignés
- Agir pour sensibiliser au respect de l'environnement et au développement durable
- Agir pour favoriser l'engagement et la prise de responsabilités des jeunes

2021/2022, en chiffres, c'est :

73 jeunes ayant signé un contrat d'engagement, 16 filles et 53 garçons dans 43 structures.

Formation

Après deux années de crise sanitaire, le vœu principal était de se retrouver en présentiel. La richesse des échanges a permis de regrouper cinquante-deux volontaires sur le site de Mèze, dans l'Hérault.

Au programme, débats sur des sujets d'actualité en lien avec le référentiel de la formation civique et citoyenne : lutte contre les violences sexuelles, enjeux des réseaux sociaux, discrimination et communautarisme. Les ateliers étaient animés par des spécialistes de ces thématiques : Colosse aux pieds d'argile et CEMEA Occitanie.

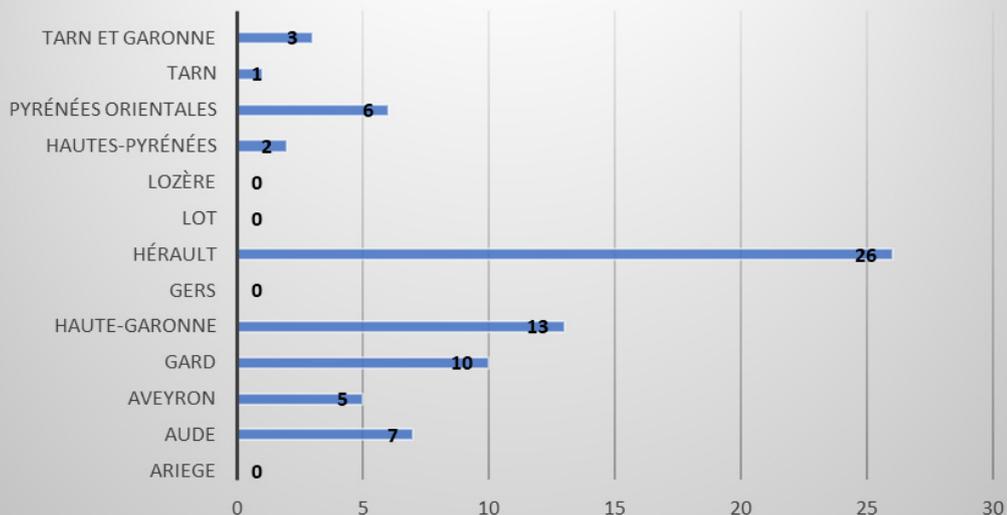
Les enjeux de cette formation étaient de créer une émulation entre les jeunes engagés dans des projets similaires, les sensibiliser aux sujets forts qui font l'actualité de notre sport et les informer sur les perspectives qui s'offrent à eux.

65 volontaires ont suivi la formation civique et citoyenne avec l'ITFE Occitanie.

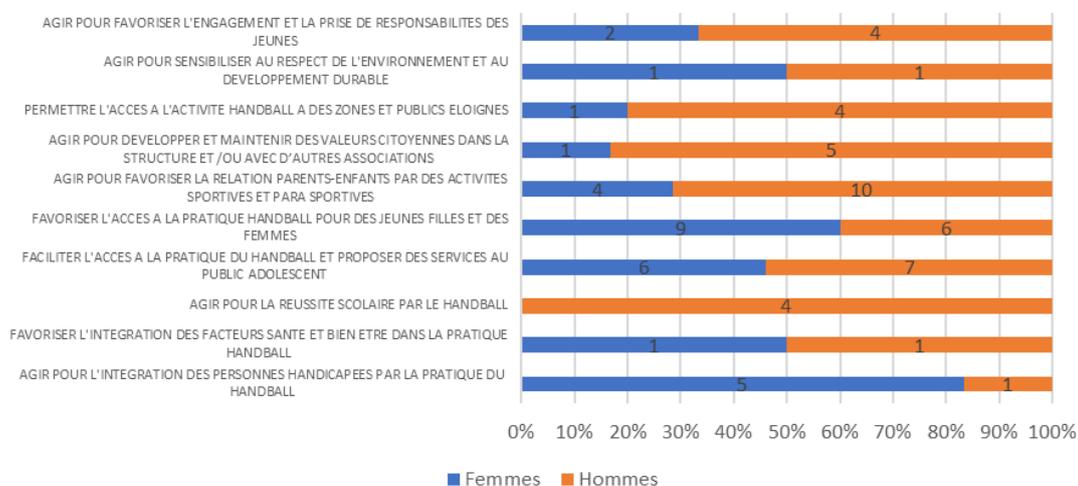
Pour finaliser, il a été demandé aux volontaires de produire un visuel (photo, vidéo, poster, etc) relatant de manière la plus fidèle possible, le projet citoyen qu'ils ont mené au sein de leur structure d'accueil.

Michel HUC
Chargé des politiques publiques

Nombre de volontaires par Comité



Répartition par thématique et par genre



MÉDICALE

L'essentiel de l'activité de la commission médicale s'est inscrit dans la gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie à la COVID 19.

Le première phase a consisté à accompagner les clubs et les sportifs à la reprise d'activité physique et handballistique dans les meilleures conditions afin de diminuer le risque de blessures à la reprise des compétitions. Dès juin 2021 ont été relayées les informations utiles en ce sens à travers un power point diffusant les liens pertinents émanant de la Fédération Française de Handball.

La deuxième phase a consisté en une veille sanitaire dès la reprise des compétitions. Les différentes actions ont été menées en étroite collaboration avec la Commission d'Organisation des Championnats.

1) Mise en place des procédures de demande de report de match en cas de COVID + (Cf document complet en annexe) d'après les directives fédérales

2) Mise en œuvre de la veille sanitaire et suivi des demandes de report de match

Globalement on peut distinguer 3 périodes au cours de la saison 2021-2022 ; périodes s'intégrant dans l'évolution de la pandémie sur le plan national et dans l'évolution des directives gouvernementales.

1ère période de Septembre à Décembre 2021 : le nombre de cas positifs est resté peu important conduisant finalement à un nombre de report de match modeste pour ce motif (une trentaine). Durant cette période, de nombreuses restrictions étaient maintenues comme le port du masque et la vaccination, plus largement développée, en était à la 3ème dose pour les plus de 18 ans.

2ème période de Décembre 2021 à Février – Mars 2022 : avec la levée de nombreuses restrictions, la période des fêtes de fin d'années et le retour des vacances scolaires, un pic important de cas positifs a été recensé sur le plan national avec des retentissements significatifs dans les différents championnats. Un nombre record (pour la saison) de report de matchs a été enregistré durant cette période : pas moins de 198 reports toutes catégories confondues.

3ème période depuis le mois de mars : nette diminution du nombre de cas, le nombre de report de match restant, pour ce motif, anecdotique.

3) Réponse aux questions des clubs dès que nécessaire et dans la mesure du possible pour aider à la gestion de la crise sanitaire et à la meilleure compréhension des directives.

Autres actions menées :

- En tant que membre de la commission médicale nationale de la Fédération Française de Handball, participation aux différentes réunions, participation à la finalisation d'un document cadre concernant la prévention des blessures au sein du groupe Prévention de la Commission Médicale.
- Participation active au colloque médical organisé par la Société Française de Traumatologie du Sport en partenariat avec la Commission Médicale de la FFHB le 4 avril 2022 à la Maison du Handball
- Octobre 2021 : Organisation et participation à la médicalisation du championnat inter ligues féminins de handball à Tournefeuille.
- Analyse et réflexion autour des données épidémiologiques des blessures au sein du Pôle Occitanie de Handball à Toulouse ; Concertation régulière avec le Staff technique du Pôle Occitanie de Handball.
- En cours : projet concernant l'alimentation du jeune sportif en ciblant dans un premier temps les joueurs de 14 à 18 ans en filière d'accès de haut niveau puis extension de cette campagne à l'ensemble des licenciés de ces catégories ; recherche d'un format ludique pour appréhender le sujet (exemple : quizz), mise en place d'outil d'information se basant sur des documents existants (exemple de l'INSEP).

Docteur Sophie GLEIZES CERVERA
Présidente de la commission Médicale

INSTITUT TERRITORIAL DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI

Cette saison l'offre de formation territoriale a été une nouvelle fois dispensée par l'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi (ITFE) de la Ligue Occitanie (Offre modulaire et TFP de niveau 4), mais a été également complétée par un élargissement via des prestataires externes.

L'architecture des formations en place, est destinée avant tout à développer les compétences et qualifier l'encadrement du Handball sur l'ensemble du territoire. Par déclinaison, à fidéliser nos pratiquants et renforcer la place de notre discipline à l'échelon régional et national.

Elle concerne tous les acteurs : dirigeants, arbitres, entraîneurs en pratique compétitive et non compétitive (nouvelles offres de pratique) mais aussi les formateurs de l'encadrement (métiers de la formation). L'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi propose ci-dessous, l'ensemble détaillé des formations qui ont pu être dispensées, cette saison.

La Ligue Occitanie de Handball, via son Institut Territorial de la Formation et de l'Emploi, est habilitée par la Fédération pour mettre en place l'architecture des formations. Celle-ci présente trois grandes nouveautés, mises en place pour la troisième saison consécutive :

- Un remplacement des diplômes d'Etat (BP, DE, DES) par des Titres à Finalités Professionnelle ;
- Un remplacement des diplômes fédéraux par la mise en place de « modules » de formation et de certificats, plus courts, plus accessibles, répondant mieux aux besoins de tous les acteurs du Handball ;
- Une différenciation des temps de formation et de certification, cette dernière étant non obligatoire.

Plus complète, plus souple et personnalisée, cette offre de formation permet à chacun de satisfaire ses besoins, tant individuels que collectifs. L'engagement en formation peut ainsi se faire selon les disponibilités, le rythme souhaité, les envies :

- En suivant une formation courte, facilement accessible constituée d'un ou plusieurs modules = **Parcours Modulaire**
- En capitalisant plusieurs modules pour se présenter à un Certificat, visant notamment la reconnaissance de compétences professionnelles = **Parcours Modulaire avec certification**
- En s'inscrivant dans un parcours professionnel dans l'alternance, pour obtenir un Titre à Finalité Professionnelle et exercer contre rémunération dans le champ de l'encadrement du Handball = **Parcours Continu, en alternance dans une structure**

Chaque formation proposée sera déclinée en différents « temps » pour répondre conjointement aux problématiques de disponibilité, de proximité, mais aussi à l'alternance, nécessaires dans le processus d'apprentissage :

- Du présentiel (sur site de formation)
- De la Formation Ouverte à Distance (FOAD)
- Du tutorat
- De l'alternance pédagogique au sein du club avec des productions à rendre

OFFRE DE FORMATION SAISON 2021-2022, UNE NÉCESSAIRE ADAPTATION AU REDÉMARRAGE DE L'ACTIVITÉ SUITE À LA CRISE SANITAIRE

Après deux saisons marquées par la crise sanitaire, deux saisons où l'ITFE s'est adapté tant sur la forme que sur le fond dans le déploiement de ses formations, celle-ci marquait le retour à une saison « normale », avec de la pratique totale autorisée et une continuité possible dans l'ensemble des projets. Pour autant le début de saison été compliqué pour l'ensemble des structures, des bénévoles et la priorité était naturellement dans la recherche et la fidélisation de licenciés. Dans ce contexte, les offres de formations ont été un peu décalées dans le temps, pour permettre à chacun de faire face au début de saison. Nous nous sommes donc attachés à terminer entre septembre et novembre 21, les formations débutées en 2020-2021 et interrompues en raison du COVID, puis avons démarré la nouvelle offre 2021-2022, autour de novembre, décembre 2021.

Si le démarrage, en termes d'inscriptions fut un peu laborieux et a demandé un relai de proximité pour bien communiquer, nous constatons sur cette fin de saison, que le nombre de personnes ayant participé à des formations est revenu à l'état d'avant crise sanitaire et c'est très encourageant.

ADAPTATIONS/NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

Pour toujours essayer de répondre au mieux aux besoins des clubs et des licenciés, nous avons à nouveau cette année fait quelques ajustements, offres supplémentaires.

- Deux sites de formation du module « Animer la Pratique Handfit » au lieu d'un seul les saisons précédentes et dont un en commun avec la ligue PACA
- Quatre sites de formation du module « Animer la Pratique Babyhand/Hand 1ers pas », au lieu de deux. Le site « Sud est » n'a finalement pas ouvert par manque d'inscrits mais nous avons pu en ouvrir deux de plus pour répondre à des besoins spécifiques territoriaux : un au Nord de la région (Lot/Tarn et Garonne) et un au Sud-ouest (Hautes Pyrénées/Gers)
- Une expérience de formation de dirigeants dans le Lot en présentiel, pour les clubs :

Deux temps en présentiel ont été organisés sur des thématiques différentes,

- Comprendre son environnement, politiques publiques et fédérales, formalisation du projet associatif » et
- Gestion comptable d'une association (quels sont les outils comptables au sein d'une association, les comprendre et les manipuler), méthodologie de demande de subvention comme appui ANS PSF et PST »

Différentes personnes des clubs pouvaient assister à ces deux temps de façon distincte.

- La mise en place effective de la formule « semaine » du module « Entraîner des Jeunes » qui n'avait pu encore se mettre en place depuis deux saisons en raison du COVID. Cette dernière a accueilli treize personnes, avec trois jours sur Montpellier et trois jours sur Auzeville-Tolosane. Cette formule, organisée pendant les vacances scolaires (février et avril), convient particulièrement aux personnes qui bénéficient de ces périodes pour éviter de surcharger des week-ends déjà bien remplis par l'activité.
- Une collaboration avec la ligue PACA sur la mise en place des modules « Former des jeunes » et « Performer avec des Adultes » du TFP 5, ainsi que le parcours continu. Des présentiels ont été organisés sur notre territoire pour permettre aux licenciés inscrits à ces formations de bénéficier de plus de proximité. d'avant crise sanitaire et c'est très encourageant.

CHIFFRES CLÉS PARCOURS MODULAIRE (30/04/2022)

Certificat n°1

- M1 - Accompagner les pratiquants
- M2 - Assurer l'intégrité et la sécurité des pratiquants sur et en dehors du terrain

Certificat n°3 et 4

- M5 - Agir dans différents milieux socio-éducatifs et sociétaux
- M6 - Animer la pratique babyhand / 1ers pas
- M7 - Animer la pratique minihand et hand à 4
- M8 - Animer la pratique handfit : sport santé
- M9 - Animer la pratique handensemble : handball et handicap

Certificat n°5 et 6

- M10 - Entraîner des joueurs/arbitres et des arbitres/joueurs
- M11 - Entraîner des adultes
- M12 - Entraîner des jeunes

Autres formations

- Formation arbitrage
- Recyclage / formation continue
- Service civique

Formations		Stagiaires (au 30.04.22)
Certificat n°1	M1	49
	M2	13

Formations		Stagiaires (au 30.04.22)
Certificat n° 3 et 4	M5	4
	M6	34
	M7	4
	M8	10
	M9	6
Certificats n° 5 et 6	M10	47
	M11	9
	M12	63
Total		239

Autres formations	Stagiaires (au 30.04.22)
formation arbitrage	29
recyclage / formation continue	39
service civique	56
Total	124

TAUX D'ASSIDUITÉ	
Présent	92 %
Absence excusée avec possibilité de rattrapage	2 %
Absence excusée, sans possibilité ou besoin de rattrapage	4 %
Absence non excusée	2 %

La gestion des absences lors des sessions de formation est un sujet central puisque l'assiduité et l'implication du stagiaire sont des clés de la réussite de la formation. L'ITFE a mis en place un process de gestion des absences permettant, par une adaptation aux différentes situations rencontrées, de permettre à chaque stagiaire de suivre l'ensemble de son parcours de formation.

CERTIFICAT 1 - CONTRIBUER A L'ANIMATION SPORTIVE DE LA STRUCTURE

Coordonnateur : Fabrice HYAUMET (CTF 09)

Module 1 : Accompagner les pratiquants

Responsables des différents sites de formation :

F. HYAUMET (CTF CD 09), J. DEMETZ (CTF CD 12), F. DELBOSC (CTF CD 32), C. RAVASSAUD (CTF CD 31), A. TORRUELLA (CTF CD 65 / LOHB), A. VITRAC (CTF CD 82), Y. RANCOULE (CTF CD 81), G. TOURNE (CTF CD 66), B. ARNAUD (CTF CD 30), M. PLANTE (CTF CD 46), A. COLL (CTF CD 11)

Sites de formation :

Ariège, Aveyron, Gard, Gers, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn et Tarn-et-Garonne

PARTICIPATION	
Ariège	5
Aveyron	8
Gard	1
Haute-Garonne	3
Gers	14
Hérault	5
Hautes-Pyrénées	3
Pyrénées-Orientales	2
Tarn	1
Tarn-et-Garonne	5
Autre département	1
TOTAL	49

Module 2 : Assurer l'intégrité et la sécurité des pratiquants sur et en dehors du terrain (15H)

Responsables des différents sites de formation : identiques au module «Accompagner les pratiquants»

Sites de formation :

Aveyron, Gard, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales et Tarn

PARTICIPATION	
Aveyron	6
Hérault	2
Hautes-Pyrénées	2
Tarn	2
Autre département	1
TOTAL	13

CERTIFICAT 3 - ANIMER DES PRATIQUES EDUCATIVES

Coordonnateur : Philippe COLSON (CD 31)

Module 5 : Agir dans différents milieux socio-éducatif et sociaux

Responsable de site : Hamid FATHI (LOHB)

*Ce module est commun aux certificats 3 et 4

Sites de formation : site unique

PARTICIPATION	
Gard	1
Gers	1
Hérault	1
Pyrénées-Orientales	1
TOTAL	4

Module 6 : Animer la pratique BabyHand / 1ers Pas

Responsables de site : Sébastien DREVET (LOHB), Philippe COLSON (CD 31)

Sites de formation : Nord-Ouest, Ouest et Sud-Ouest

PARTICIPATION	
Ariège	1
Haute-Garonne	6
Lot	7
Hautes-Pyrénées	11
Vendée	8
GEOCC	1
TOTAL	34

Module 7 : Animer la pratique Minihand et Hand à 4

Responsables de site : Philippe COLSON (CD 31), Hamid FATHI (LOHB)

Sites de formation : site unique

PARTICIPATION	
Aude	2
Aveyron	1
Hérault	1
TOTAL	4

CERTIFICAT 4 - ANIMER DES PRATIQUES SOCIALES

Coordonnateur : Sébastien DREVET (LOHB)

Module 8 : Animer la pratique Handfit : sport santé

Responsables de site : Sébastien DREVET (LOHB), Muriel DELSOL (CD 30)

Sites de formation : Est/PACA et Tarn

PARTICIPATION	
Gard	1
Haute-Garonne	5
Lot	2
Tarn-et-Garonne	1
GEOCC	1
TOTAL	10

Module 9 : Animer la pratique Handensemble : handball et handicap

Responsable de site : Hamid FATHI (LOHB)

Site de formation : Narbonne/Montrodat

PARTICIPATION	
Aude	4
Gard	1
Hérault	1
TOTAL	6

CERTIFICAT 5 - ENTRAÎNER DES ADULTES EN COMPETITION

Coordonnateur : Alexandre VITRAC (CD 82)

Module 10 : Entraîner des joueurs/arbitres et des arbitres/joueurs*

Responsables de site : Grégory GOSSEAU (LOHB), Yannick RANCOULE (CD 81)

*Ce module est commun aux certificats 5 et 6

Sites de formation : Albi, Aude, Montauban, Montpellier et Toulouse

PARTICIPATION	
Ariège	1
Aude	2
Aveyron	2
Haute-Garonne	12
Hérault	13
Lot	2
Pyrénées-Orientales	8
Tarn	4
Tarn-et-Garonne	2
GEOCC	1
TOTAL	47

Module 11 : Entraîner des adultes

Responsables de site : Alexandre VITRAC (CD 82), Didier BOR (LOHB)

Sites de formation : Est et Ouest

PARTICIPATION	
Aude	1
Gard	1
Haute-Garonne	2
Hérault	3
Tarn	1
Tarn-et-Garonne	1
TOTAL	9

CERTIFICAT 6 - ENTRAÎNER DES JEUNES EN COMPETITION

Coordonnatrice : Marion PLANTE (CD 46)

Module 12 : Entraîner des jeunes

Responsables de site : Marion PLANTE (CD 46), Muriel DEL-SOL (CD 30), Julien DEMETZ (CD 12), Alexandre TORRUELLA (CD 65), Grégoire TOURNE (CD 66)

Sites de formation : Aude/PO, Aveyron/Tarn, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées/Gers, Hérault/Gard et site semaine Montpellier/Toulouse

PARTICIPATION	
Ariège	4
Aude	4
Aveyron	2
Gard	8
Haute-Garonne	15
Gers	1
Hérault	13
Lot	1
Hautes-Pyrénées	4
Pyrénées-Orientales	6
Tarn	4
GEOCC	1
TOTAL	63

FORMATIONS ARBITRAGE

Coordonnateur : Grégory GOSSEAU (LOHB)

Sites de formation :

Accompagnateur école d'arbitrage - Site Aveyron
Accompagner un arbitre en situation - Site Montpellier
Accompagner un arbitre en situation - Site Toulouse
Faire vivre son école d'arbitrage - Site Montpellier
Faire vivre son école d'arbitrage - Site Toulouse

PARTICIPATION	
Ariège	2
Aude	3
Aveyron	2
Haute-Garonne	3
Hérault	9
Pyrénées-Orientales	1
Tarn	2
Tarn-et-Garonne	4
Autres départements	1
GEOCC	1
Licence indépendante	1
TOTAL	29

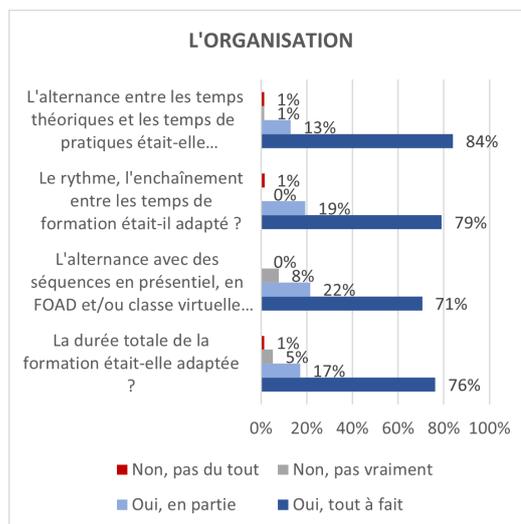
RECYCLAGE / FORMATION CONTINUE

Responsables de site : Daniela PETKOVIC et Didier BOR (LOHB)

Sites de formation :

Dialectique attaque/défense - Site Bouillargues
Gardien de but - Site Fabrezan (11)
Gardien de but - Site Toulouse

PARTICIPATION	
Ariège	2
Aude	2
Aveyron	2
Gard	6
Haute-Garonne	10
Gers	6
Hérault	3
Lot	2
Hautes-Pyrénées	2
Pyrénées-Orientales	2
Tarn-et-Garonne	2
TOTAL	39



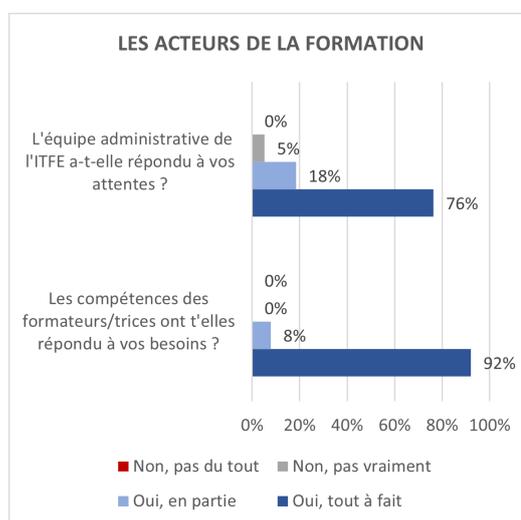
SERVICE CIVIQUE

Coordonnateur : Sébastien DREVET (LOHB)

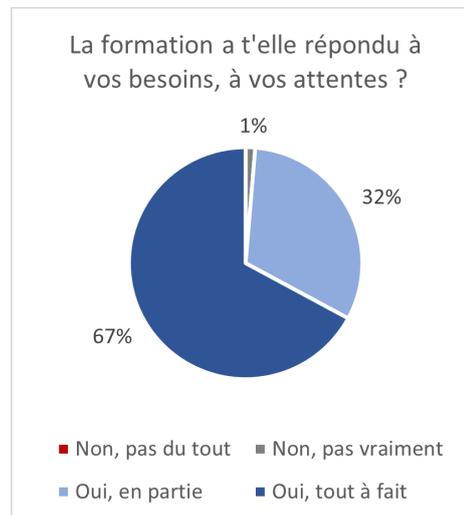
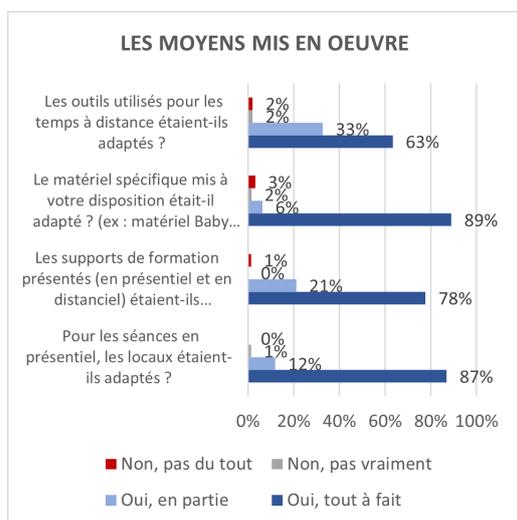
Sites de formation : Mèze (Hérault)

Formation Citoyenne et Civique

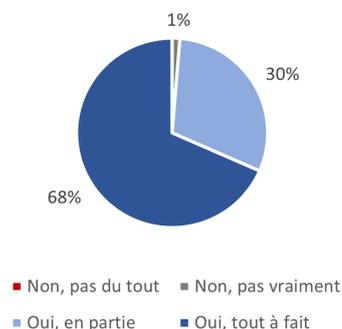
PARTICIPATION	
Aude	6
Aveyron	1
Gard	7
Haute-Garonne	11
Hérault	21
Pyrénées-Orientales	3
Tarn	1
Tarn-et-Garonne	2
TOTAL	52



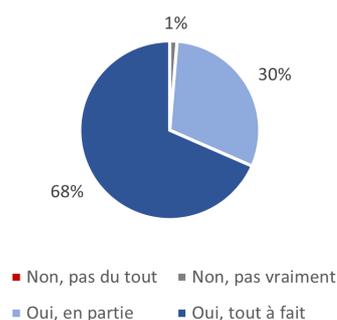
RETOURS DES STAGIAIRES



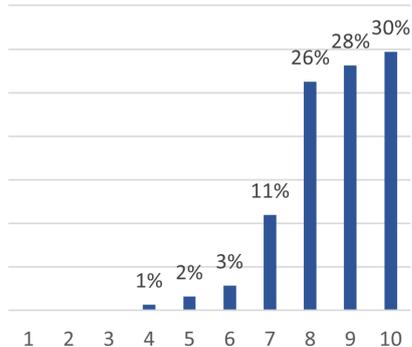
Vous sentez-vous compétent(e) pour exercer les fonctions/mettre en place des actions pour lesquelles vous venez d'être formé(e) ?



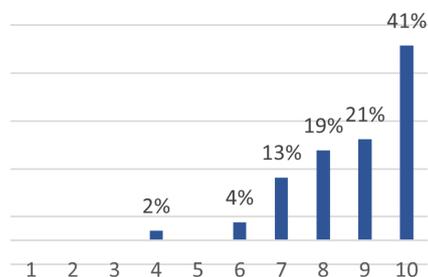
Vous sentez-vous compétent(e) pour exercer les fonctions/mettre en place des actions pour lesquelles vous venez d'être formé(e) ?



Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant pas du tout satisfait(e), 10 étant très satisfait(e), à combien évalueriez vous votre satisfaction globale par rapport à la formation suivie ?



Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant pas du tout probable, 10 étant très probable, quelle est la probabilité que vous recommandiez cette formation à une autre personne ?



Parcours continu - TITRE IV à finalité professionnelle « EDUCATEUR DE HANDBALL » Mentions Entraîneur Territorial et/ou Animateur de pratiques socio-éducatives et sociétales

Coordonnateur : Alexandre TORRUELLA (CD 65 / LOHB)

Le Titre à Finalité Professionnelle d'Éducateur de Handball (niveau IV) est le seul diplôme d'État destiné à celles et ceux qui veulent enseigner le handball vers tous les publics. Il s'agit d'une formation éligible à l'apprentissage, accessible par la formation professionnelle continue, à destination des demandeurs d'emploi ou lors d'une reconversion professionnelle. À l'issue de cette formation, un stagiaire peut devenir salarié de club et contribuer au développement de toutes les pratiques : compétitions, entraînements, baby, hand-fit, hand à 4 ou mini-hand, structuration de la dynamique associative.

Le diplôme « Éducateur de Handball » est un titre à finalité professionnelle de niveau 4 inscrit pour cinq ans au Répertoire National des Certifications Professionnelles, et est délivré par la Fédération Française de Handball.

Sur la saison 2021/2022, la 2ème promotion du Titre IV s'est terminée et la 3ème a démarré.

2ème promotion (2020-2022)

Bilan de la session			
	Hommes	Femmes	TOTAL
Inscrits	10	3	13
Présents lors de la certification finale	8	1	9
Obtention du TFP	6	1	7

Raisons des arrêts (4) :

- Trois arrêts pour raisons personnelles
- Un départ pour déménagement

Résultats aux épreuves								
Stagiaire	Mention	CF1	CF2	CF3	CF4	CF5	CF6	Obtention du diplôme
1	Double							NON
2	Double							OUI
3	Double							OUI
4	Double							NON
5	APES							OUI
6	APES							OUI
7	APES							OUI
8	Double							OUI
9	Double							OUI

Comité d'appartenance des stagiaires En fonction du club employeur ou utilisateur	
Aveyron	1
Gard	1
Hérault	2
Pyrénées-Orientales	2
Tarn	1
Tarn-et-Garonne	2

Dont 4 ayant fait appel au GEOCC.

Typologie des contrats et des financements	
Apprentissage	9
Contrat de professionnalisation	0
OPCO	0
Pôle Emploi / CPF	0

Les chiffres clés du TFP IV (promotions 2019-2021 et 2020-2022)

Nombre de stagiaire : 17

Taux de réussite : 82% (14 stagiaires sur 17)

Taux de satisfaction global des stagiaires : 80%

Taux de recommandation des stagiaires : 83%

Taux de satisfaction global des employeurs/structures d'accueil : 88%

Taux de recommandation des employeurs/structures d'accueil: 92%

100% des employeurs et des structures d'accueil déclarent que la formation a répondu à leurs besoins, et affirment que leurs stagiaires ont évolué en termes de compétences, en tout ou partie.

3ème promotion (21-22)

Stagiaires de la session		
Hommes	Femmes	TOTAL
7	4	11

Mentions suivies	
Entraîneur territorial	0
Animateur de pratiques socio.	0
Double mentions	11*

Stagiaires de la session	
Apprentissage	11*

*Dans le cadre d'un contrat en apprentissage, le volume horaire en formation doit correspondre à un minimum de 25% du temps de travail, d'où la prédominance de la double mention

Comité d'appartenance des stagiaires En fonction du club employeurs ou utilisateur	
Ariège	1
Gard	3
Haute-Garonne	4
Hérault	2
Tarn-et-Garonne	1

Dont 6 ayant fait appel au GEOCC.

4ème promotion (22-23)

L'ITFE propose une nouvelle session de formation professionnelle du TFP IV « Éducateur de Handball » (sous réserve d'habilitation par la FFHB).

Trois parcours possibles : parcours spécifique apprentissage (14 MOIS), ou parcours simple mention (12 MOIS), ou parcours double mention (12 À 14 MOIS) - entraîneur territorial (ET) et animateur de pratiques socio-éducatives et sociétales (APES)

Dates clés :

Lundi 2 mai 2022 : ouverture de la plateforme d'inscription

Lundi 6 juin 2022 - 14h : date limite du dépôt des dossiers

Mardi 21 juin 2022 : journée de tests de sélection

Début septembre 2022 : journée de positionnement pour les candidats sélectionnés

Début septembre 2022 : démarrage de la formation

Octobre 2023 : fin de la formation

FORMATION OFFICELS DE TABLE DE MARQUE

Coordonnateur : Jean-Philippe DUBEDOUT

Dates	Lieux	Formateurs	Participants
04/09/21	Toulouse	Florian LEVY	3
07/09/21	Visio	J-Ph DUBEDOUT	15
09/09/21	Visio	J-Ph DUBEDOUT	10
20/09/21	Visio	Céline ALLÈGRE	10
23/09/21	Visio	J-Ph DUBEDOUT	33
27/09/21	MRS-MONTPPELLIER	Dylan GAZEU	13
30/09/21	Visio	J-Ph DUBEDOUT	16
01/10/21	Visio	J-Ph MOUNIER	8
02/10/21	LOHB - Auzeville - Tolosane	Grégory GOSSEAU	9
02/10/21	Saint Christophe Vallon	Sylvie PICARD	9
03/10/21	Visioconférence	J-Ph DUBEDOUT	45
04/10/21	Visioconférence	Céline ALLÈGRE	34
06/10/21	Saleilles	Grégoire TOURNÉ	19
15/10/21	Visioconférence	J-Ph MOUNIER	36
18/10/21	MRS - Montpellier	Céline ALLÈGRE	5
10/11/21	Visio	J-Ph DUBEDOUT	22
02/12/21	Roquemaure	J-P MOUNIER	21
15/12/21	Visio	J-Ph DUBEDOUT	35
24/01/22	Visio	Grégoire TOURNÉ	4
25/01/22	Visio	Grégoire TOURNÉ	11
02/03/22	Visio	Céline ALLÈGRE	29
21 sessions de formation			387

Pour rappel, en raison de la saison sportive 2020/2021 tronquée, les officiels de table de marque (OTM) n'ont pas pu officier correctement en vue d'atteindre leurs 15 matchs sur trois saisons. Pour cette raison, la période triennale pour effectuer le nombre de matchs requis est prolongée d'une saison :

Les OTM validés sur la saison 2018/2019 doivent avoir effectué leur quota de match avant le 31 mai 2022 ;

Les OTM validés sur la saison 2019/2020 devront effectuer leur quota de match avant le 31 mai 2023 ;

Les OTM validés sur la saison 2020/2021 devront effectuer leur quota de match avant le 31 mai 2024.

Les OTM validés sur la saison 2021/2022 devront effectuer leur quota de match avant le 31 mai 2025.

FORMATIONS DIVERSES

Préparation mentale

Dans notre sport qui nécessite des ressources mentales importantes, maîtriser la préparation mentale est un vrai plus pour chaque sportif et chaque entraîneur. Pour répondre à cette tendance, la Ligue a conclu un partenariat avec l'organisme Les Nouvelles Formations (LNF) qui propose un parcours certifiant en préparation mentale.

Cette formation permet d'apprendre à gérer tous les points clés du mental : motivation, objectifs, concentration, stress, confiance en soi, discours interne, résistance à l'effort. La certification est reconnue par l'État, et la formation ainsi que la certification peuvent être prises en charge jusqu'à 100% pour les salariés ou bénévoles; le partenariat Ligue facilitant cette prise en charge pour nos licenciés (tarif préférentiel).

La formation, d'une durée de 30 heures, est totalement à distance.

Négociateur Technico-Commercial

Pour accompagner les clubs à la relance, la Ligue a accueilli plusieurs apprentis en formation de négociateur technico-commercial en marketing sportif, un titre professionnel qui forme des jeunes professionnels à la mise œuvre de stratégies commerciales et marketing cohérentes avec l'identité du club et ses enjeux.

3 grandes thématiques :

- La recherche de partenaires privées et l'animation d'un réseau de partenaires tout au long de la saison ;
- L'utilisation du digital comme outil de développement structurel (application E-hand) ;
- La mise en place d'événements au sein du club.

DÉMARCHE QUALITÉ

La Loi Avenir Professionnelle instaure de nouvelles règles en matière de qualité. À partir de janvier 2022, les prestataires de formation souhaitant accéder aux fonds publics devront être certifiés **QUALIOPI**.

Cette certification de qualité unique remplace l'ensemble des anciennes certifications et le Datadock, que l'ITFE avait obtenu. La marque QUALIOPI atteste donc que les prestataires de formation certifiés conçoivent et délivrent des prestations au niveau attendu par le référentiel national.

L'ITFE s'est donc naturellement engagé dans cette démarche, à la fois pour répondre favorablement aux exigences légales et permettre un financement des formations proposées via des fonds publics, mais aussi, et surtout, pour disposer d'un fonctionnement qualitatif.

Cette démarche souligne une volonté d'amélioration en continu. Elle porte une attention particulière à tous les aspects de l'ITFE (administratif, pédagogique, communication, RH...) ainsi qu'à toutes les étapes rencontrées par les acteurs de la formation, qu'ils soient stagiaires, apprentis, formateurs, clubs ou partenaires.

L'ITFE a été audité le 31 mai 2021 (à Montpellier) et le 1er juin 2021 (à Auzerville-Tolozane) sur la base de 28 indicateurs. Depuis juin 2021, l'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi de la Ligue Occitanie de Handball est certifié QUALIOPI !

RÉSULTAT AUDIT

L'ITFE est donc pleinement engagé dans la démarche qualité, et inscrit son activité dans cette dernière au travers de plusieurs axes majeurs :

1-Proposer aux acteurs du handball une offre de formation claire, adaptée, précise, professionnelle et accessible.

2-Dispenser des formations adaptées aux objectifs définis et aux publics bénéficiaires par l'intermédiaire de contenus pédagogiques pertinents.

3-Répondre à tous les publics bénéficiaires par des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation adaptées.

4-Mettre en adéquation les formations proposées et nos moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement.

5-Entretenir et développer la qualification, les connaissances et les compétences des personnels du handball chargés de dispenser les formations.

6-Inscrire et investir l'ITFE et ses professionnels dans l'environnement professionnel de la formation.

7-Recueillir et prendre en compte les appréciations et les réclamations formulées par les parties prenantes.

LES FORMATEURS PROFESSIONNELS - PARCOURS MODULAIRE ET CONTINU

D. BOR	Professionnels Ligue	F. HYAUMET	CD 09
T. DECLERCQ		A. COLL	CD 11
S. DREVET		J. DEMETZ	CD 12
G. DUPONT		A. FIXES	
H. FATHI		V. FABRE	
D. GAZEU		P. MONTAGUT	CD 30
G. GOSSEAU		L. ROUDIERE	
A. BOUTEILLER		B. ARNAUD	
D. PETKOVIC		J. RENIER	
G. ROBERT		M. DELSOL	
		P. COLSON	CD 31
		C. RAVASSAUD	
		F. DELBOSC	CD 32
		M. PLANTE	CD 46
		A. TORRUELLA	CD 65
S. BOULESTEIX	CTS Ligue	L. TEXIER	CD 65
V. GRIVEAU		G. TOURNE	CD 66
M. FERRON		Y. RANCOULE	CD 81
J. BRUN		A. VITRAC	CD 82

Listes non exhaustives, susceptibles d'être complétées par des formateurs bénévoles et/ou occasionnels. Dans le cadre de sa démarche qualité, l'ITFE s'assure que l'ensemble des formateurs mobilisés (internes et externes) soient compétents et répondent favorablement à sa charte qualité et aux objectifs pédagogiques des formations.

PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL FÉMININ

Sandrine BOULESTEIX

Responsable PPF et Pôle Espoir féminin

Gaël ROBERT

Site Excellence Toulouse

Manuella ILIE

Site accession Nîmes

Guillaume DUPONT

Site accession Toulouse

Après deux saisons compliquées à cause du contexte sanitaire, nous avons enfin pu renouveler toutes les étapes de détection habituelles sur les années N et N-1.

LE PROGRAMME « ACCESSION »

Il comprend :

- La détection initiale territoriale prospective, librement organisée par chaque Territoire, avec un objectif de 100% des licenciées détectées à atteindre par chacun.
- Les sites « d'Accession » des structures Pôle Espoirs territoriaux comprenant des joueuses de 13-14-15 ans (4ème 3ème et 2nde) regroupées sur un ou plusieurs sites par territoire, deux en Occitanie : un à Nîmes et un à Toulouse
- Les opérations et les compétitions nationales de détection, **Inter-comités** (12-13 ans), **Inter-ligues** (14-15 ans), et le **Stage National** référent SN U16. Ces compétitions et ces temps d'évaluations répétés sont « l'ascenseur » vers le programme d'Excellence.

Compétition Inter Départementaux

Détecter pour les ICR, ICN et stage régional à N+1
Repérer et accompagner le projet des jeunes filles susceptibles d'intégrer un site d'Accession du Pôle sur une entrée en 4ème la saison suivante.

Le choix d'organisation est toujours sur une compétition à 16 équipes (13 + 3 équipes « bis » pour les CD 30, 31 et 34). Ce qui permet d'élargir la détection sur des comités avec un potentiel de licenciées plus important.

Le premier tour s'est déroulé le dimanche 5 décembre 2021. Les comités qualifiés en poule haute pour les finalités sont les suivants : Hérault (1), Pyrénées-Orientales, Haute-Garonne (1 et 2), Tarn, Ariège, Lozère, Aveyron. Les autres comités sont reversés en poule basse. Le tour final se déroulera le dimanche 22 mai.

Stages de secteurs, Stage Régional (1) et Compétition Inter Comités Régionaux (2007-08)

Repérer et accompagner le projet des jeunes filles susceptibles d'intégrer un site d'accession du Pôle en 3ème la saison suivante. Détecter les jeunes filles qui constitueront la sélection régionale à N+1 et pourront participer à la compétition nationale des Inter ligues.

Les stages Ligue (Stages secteurs et SR1)

Cette saison, les opérations de détection ont pu reprendre dans des conditions quasi-normales. En effet, le Covid s'est encore invité par moment sur quelques opérations, empêchant certaines jeunes filles de participer à différentes échéances pendant l'année.

Malgré tout, les différents stages se sont déroulés dans de bonnes conditions à commencer par les stages de secteur. Ils se sont déroulés sur trois jours entre le 1er et le 5 novembre 2021 :

- Un à Rignac (12) secteur Nord
- Un à Notre Dame de Garaison (65) secteur centre
- Un à Narbonne secteur sud

Dans chacun de ces secteurs, une trentaine de filles était convoquée, soit environ 90 en tout. A l'issue de ces stages de secteur, une quarantaine de jeunes filles ont été retenues sur le 1er Stage Régional de la génération 2008 (SR1).

Le SR1 s'est quant à lui déroulé du 21 au 23 février 2022 conjointement au CREPS de Toulouse pour l'hébergement et à Tournefeuille pour les entraînements. Il a regroupé 40 joueuses séparées en deux groupes de travail :

- Un groupe constitué des filles issues des comités qualifiés au tour interrégional des ICN
- Un groupe constitué des filles issues des comités non qualifiés et pouvant prétendre à intégrer l'équipe de "Regroupement de joueuses"

Ceci afin d'optimiser les temps où les joueuses sont réunies sur un même site et peuvent travailler ensemble

Inter Comités Régionaux (ICR) et Inter Comités Nationaux (ICN)

Nous avons pu également réaliser toutes les compétitions sur le plan régional à savoir les deux tours d'Inter-Comités Régionaux, qualificatifs au premier tour des Inter-Comités Nationaux. En effet, la formule des ICN a été modifiée cette saison. La compétition se déroule dorénavant en deux temps, le tour interrégional puis les finalités. Les comités sont mobilisés sur des tournois de deux jours à chaque fois. Pour l'Occitanie, il y a six ayant droit : cinq comités en nom propre + un regroupement de joueuses. Ce regroupement de joueuses constitue une des nouveautés de cette nouvelle formule. Il offre la possibilité de regrouper les meilleurs profils de la génération (2008 exclusivement) des comités non qualifiés ou des comités qualifiés mais non retenus dans leur effectif. L'objectif est de permettre une détection plus globale et précise de chaque territoire.

Les comités non qualifiés participent tout de même à une opération nationale : le Trophée des Comités (8 mai 2022).

Sur le territoire, ont participé au tour interrégional à l'issue de la phase territoriale les comités suivants :

- Hérault
- Gard
- Pyrénées-Orientales
- Haute-Garonne
- Lozère
- "Regroupement de joueuses"

Seule la Haute-Garonne s'est qualifiée aux finalités qui se dérouleront les 4 et 5 juin 2022.

Sélection Régionale Occitanie et compétition Nationale des Inter ligues (2006-2007-2008)

Objectifs :

- Créer une dynamique territoriale autour d'une sélection Occitanie, représentant les jeunes filles issues des clubs de la région. Valoriser le travail collectif effectué auprès de ces joueuses
- Poursuivre et finaliser dans le territoire, la détection et l'émergence des joueuses à potentiel, débutée en comités et poursuivie par les stages de Ligue.
- Orienter, vers un site d'accession du Pôle espoir territorial les joueuses à fort potentiel qui n'auraient éventuellement pas intégré une structure du PPF dès 14 ans, y maintenir celles dont on estime qu'une année supplémentaire en site d'accession peut leur permettre de franchir le cap, et intégrer en site d'excellence, les meilleurs profils de 14 et 15 ans, qui ont la maturité et la capacité à jouer en +16 ans national par dérogation l'année suivante.

Les Inter ligues sont la « compétition ascenseur » vers l'Excellence.

Les stage régionaux (SR2 et SR3)

Contrairement à la saison passée, nous avons pu mettre en place nos deux stages régionaux pour la génération 2007. Le SR2 s'est déroulé du 28 au 30 octobre 2021 à Narbonne. Il a regroupé une trentaine de joueuses de l'Occitanie. Ce groupe était composé de jeunes filles déjà en Pôle Espoirs mais aussi de jeunes filles externes à la structure.

En parallèle, nous avons en même temps réuni les joueuses nées en 2006 (secondes) des deux sites accession (Nîmes et Toulouse) pour un moment d'évaluation et d'échange.

Le SR3 quant à lui a été programmé du 2 au 4 mars au CREPS de Toulouse en collaboration avec le club de Castanet Ramonville Auzeville HB. Sur les dix-huit joueuses sollicitées, quatre étaient issues du site accession de Toulouse, onze du site accession de Nîmes et trois hors structure. L'objectif principal était de préparer les Inter-Ligues. De plus, comme pour le SR2, les 2006 des deux sites ont été regroupées en parallèle pour un nouveau temps d'échange et d'évaluation.

La compétition nationale Inter ligues

La compétition a enfin pu avoir lieu du 25 au 27 mars 2022 à Celles sur Belle après deux annulations successives à cause du contexte sanitaire. Le groupe était constitué de :

- Dix joueuses du site accession de Nîmes
- Cinq joueuses du site accession de Toulouse
- Une joueuse hors structure

L'Occitanie termine à la 10ème place sur 16.

Le stage national U16

A l'issue de cette compétition, certaines joueuses de la région ont été détectées et retenues pour participer au stage national U16 du 16 au 20 mai 2022 (génération 2006 et 2007).

5 joueuses précisément de l'Occitanie ont été sélectionnées :

- 2006 : KINGUE Prunelle, arrière gauche, club du HB Féminin Montpellier MM, site Excellence
- 2006 : ABDOLU Dawiya, ailière droite, club du Bruguières, site Accession Toulouse
- 2006 : SDOUR-FORT Ilénys, ailière gauche, club du Bruguières, site Accession Toulouse
- 2007 : WARORE Elsa, pivot, club du HBC Rivesaltes, site Accession Nîmes
- 2007 : LANDRIAU Maelle, gardienne de but, club du Tournefeuille HB, hors structure

Les sites Accession du Pôle Espoirs Occitanie

Objectifs : Détection et perfectionnement. Préparer au site d'Excellence

28 joueuses sont inscrites en accession, réparties sur deux sites, Nîmes et Toulouse.

3 années d'âge sont représentées ; 2008 (4èmes), 2007 (3èmes), 2006 (2ndes)

Site Accession Nîmes						
NOM	Prénom	Née le	Club d'origine	Club actuel	Niveau	Sélection
CHABBERT	PAULINE	31/08/2006	HBC RIVESALTES	HBC THUIR	N2F	
CHABBERT	CAMILLE	31/08/2006	HBC RIVESALTES	HBC THUIR	N2F	
ENJALBERT	SARAH	18/04/2006	HBC CLERMONT SALAGOU	HBC CLERMONT SALAGOU	N3F	
FLATRY	LEA	05/06/2006	ASC BEZIERS HB	HBF3M	N3F	
JAFFUEL	MAYLIS	26/07/2006	MENDE GC HB	MENDE GC HB	PNF	
LEMBO	SHAINA	07/07/2006	BOUILLARGUES HB NM	UNION 30	N3F	
CAMPS	LOLA	11/06/2007	HBC CLERMONT SALAGOU	HBC CLERMONT SALAGOU	-17R	
HANTZ	ANNA	12/01/2007	RC MONTAGNAC	RC MONTAGNAC	-17R	
LARCHE	JUSTINE	12/09/2007	HBF3M	HBF3M	-17N	
LAZAR	BRIANA	20/07/2007	MENDE GC HB	HBF3M	-17N	RIG
LEVANTIS	ROMANE	25/04/2007	HBC RIVESALTES	HBC RIVESALTES	-17R	
MARIN	ELISE	02/01/2007	ARGELES HBC	HBC THUIR	-17R	
PANICCUCCI	CANDICE	06/01/2007	BOUILLARGUES HB NM	UNION 30	-17N	
PETRIER	ANNA	11/02/2007	USAM	USAM	-17N	
ROCHER	MANON	31/03/2007	MENDE GC HB	MENDE GC HB	-17R	
SIGOBINE	LEYLAH	13/06/2007	RC MONTAGNAC	NARBONNE HB	-17N	
WARORE	ELSA	10/09/2007	HBC RIVESALTES	HBC RIVESALTES	-17R	SN U16
BALDET	LILY	23/10/2008	COS PONT St ESPRIT	USAM	-17N	

Site Accession Toulouse						
NOM	Prénom	Née le	Club d'origine	Club actuel	Niveau	Sélection
ABDOU	DAWIYA	03/05/2006	HB TERRASSES ET VALLEE 82	BRUGUIERES OC 31	N1F	SN U16, RIG
ALBOUY	LEYA	15/04/2006	RODEZ OCA	RODEZ OCA	-17N	
BLOT-MERCURI	LOELIE	06/04/2006	HBC THUIR	HBC THUIR	N2F	BEACH U16
CADENAS	CHLOE	21/06/2006	HBCL PENNAUTIER	TOULOUSE FH	N3F	
SDOUR-FORT	ILENYS	14/03/2006	HBC VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	BRUGUIERES OC 31	N1F	SN U16
DELPAS	CLARISSE	23/09/2007	HBC OBJAT C	TOULOUSE FH	-17N	
RAYMOND-HAAG	CHARLINE	10/07/2007	HBC SAINT CEREEN	HBC SAINT CEREEN	-17R	
R O U S T A N - ROUCOULES	MANON	12/03/2007	ES MILLAU	PECHBONNIEU	-17N	
TERRISSON	EMMA	27/10/2007	PECHBONNIEU	PECHBONNIEU	-17N	
BOYER	JADE	21/03/2008	TOULOUSE FH	TOULOUSE FH	-17N	

LE PROGRAMME « EXCELLENCE »

Il comprend :

- Les sites d'Excellence des Pôles Espoirs territoriaux, regroupent un maximum de seize athlètes de 15 à 17 ans (2nde, 1ère, terminale) dont maximum douze de 16 à 17 ans. Leur compétition nationale de référence est les Inter pôles, leur stage national référent le SN U18 (16-17 ans).
- Les structures «Centre de Formation des clubs Professionnels» (CFCP).
- Les programmes des sélections nationales (Jeune Développement, U17/U18, U19/U20, France A', France A)
- Un accompagnement sur mesure d'intégration des joueuses les plus prospectives vers France A appelé dispositif «Espoir Fédéral».

Le site Excellence du Pôle Espoirs Occitanie (Toulouse)

Objectifs : Renouvellement du secteur professionnel et des équipes de France

Douze joueuses cette saison toutes issues de la ligue Occitanie

NOM	Prénom	Née le	Club d'origine	Club actuel	Niveau	Sélection
TUGARD	LOU	22/03/2004	THUIR	BRUGUIERES	N1	Regroupement Inter générationnel (RIG)
SILVESTRE	ANAIS	03/02/2004	JACOU	HBF3M	N1	SN U18
ALMEIDA	ELEONORE	18/04/2004	TOURNEFEUILLE	TOURNEFEUILLE	N2	SN U16
BOMBLE	CLARA	01/04/2004	CASTELNAUDARY	TFH	N1	SN U18, RIG, France U17
FOXONET	LOU	18/05/2004	THUIR	THUIR	N2	
SOULIE	EMMA	16/03/2005	RODEZ OCA	BRUGUIERES	N1	SN U16
MARANDEL	ANNA	06/05/2005	SAINT GIRONS HBC	TOULOUSE FH	N1	RIG, SN U18
COUTTE	LALY	30/03/2005	FRONTIGNAN THB	NARBONNE	N1	
MONTERROSO	YONA	30/11/2005	HB'OR LANSARGUES	HBF3M	N1	
SALVAN	BLANDINE	10/05/2005	MONTPELLIER UC	BOUILLARGUES	N2	
IMBART	TISSIANA	04/04/2005	RIEUX VOLVESTRE HB	TOURNEFEUILLE	N2	France U17 Beach
KINGUE	PRUNELLE	19/03/2006	JACOU	HBF3M	N1	RIG, U16, SN U16

*RIG = Regroupement inter générationnel des meilleurs « profils » français sur trois années d'âge. Cette saison 2004, 2005, 2006. Une trentaine de joueuses concernées sur toute la France.

La compétition nationale Inter pôles

Objectifs :

Mettre en lumière les progrès des jeunes joueuses inscrites dans la structure territoriale pour leur permettre d'être détectées pour les sélections et/ou stages nationaux et d'envisager, en fin de cursus, un recrutement par un centre de formation de club professionnel ou par un club de Division 2 a minima.

Les Inter pôles sont donc la « compétition ascenseur » vers le secteur professionnel.

La compétition nationale **Inter pôles** prévue début février à Bourg de péage, en présence de quatorze équipes représentant les ligues métropolitaines et les DOM/TOM a été reportée du 4 au 8 Avril 2022.

La formule de la compétition a été modifiée afin de pouvoir fonctionner sur trois jours au lieu de cinq usuellement. La Réunion a finalement fait forfait suite à des cas de COVID.

Nous étions placées dans une poule de trois, avec une défaite contre l'Île de France de deux buts lors du premier match et une victoire de huit buts contre la Normandie au deuxième match. Nous avons fini deuxième de poule et joué un match de croisement contre Hauts de France que nous avons perdu de deux buts. Le dernier match pour le match 7/8 joué contre PACA, c'est aussi soldé par une défaite de quatre buts.

Les filles ont globalement réalisé une bonne compétition, avec des bons débuts de matchs où nous avons mené à toutes les rencontres. Mais une grande incapacité à gérer nos avances et à être en capacité de mieux appréhender nos temps faibles.

La prestation sportive étant correcte la plupart du temps, elle n'a été que trop peu corrélée d'une victoire en fin de rencontre. Il y a un manque latent d'engagement au quotidien en relation avec le niveau d'intensité exigé lors de ce genre de compétition. Répéter sur la durée ce genre d'efforts et de concentration devient difficile à tenir quand cette culture de l'exigence n'est encore pas appréhendée de façon quotidienne dans les démarches d'entraînements. Le fait de n'avoir joué qu'avec seulement trois terminales (dont une blessée qui a repris en cours de compétition), cinq 1ères et sept secondes est tout de même prospectif pour la saison prochaine.

Il y a des satisfactions sur le plan individuel avec notamment la présence de jeunes filles dans les RIG et en équipe de France U16 et U17. Ainsi que trois terminales qui ont des propositions en centre de formation à l'issue de leur parcours en pôle.

Ci-dessous la liste des filles du site excellence qui ont été détectées pour les différentes opérations : U17 (équipe de France jeune), RIG (regroupements intergénérationnels, environ trente filles sur trois années d'âge), le stage National SN U18, composé des quarante meilleures joueuses françaises 17, 18 ans (2003 et 2004) ainsi que pour les SN U16 (2005 et 2006).

Ont été retenues pour l'Occitanie :

- Clara Bomble, (11) Toulouse Féminin N1F, SN U18, RIG, France U17
- Lou Turgard (66) Brugières N1F, RIG
- Anaïs Silvestre, (34) HBF3M N1F, SN U18
- Anna Marandel, (09) Toulouse Féminin N1F, SNU18, RIG
- Tissiana Imbart, (31) Tournefeuille N2F, France U17 Beach
- Prunelle Kingue (34) HBF3M N1F, SNU16, RIG, France U16
- Dawiya Abdou, (82) Brugières, SNU16
- Ilénys Sdourt-fort (12) Brugières, SNU16
- Loélie Blot Mercury (66) Thuir, France U16 Beach

*département d'origine de la joueuse

Les joueuses de l'Occitanie en CFCP

Les joueuses ayant quitté le Pôle Espoirs, représentant aujourd'hui l'Occitanie, sont :

- Lorine Perrot, née en 2001, CFCP de Nantes, club d'origine, Racing Club Montagnacois HB (34)
- Eve Barlet, née en 2002, CFCP de Metz, club d'origine, Jacou Clapiers (34)

Les joueuses de l'Occitanie en LFH (ou 1ère division étrangère) et D2

Les joueuses qui évoluent actuellement sur les championnats D2 et LFH, issues de l'Occitanie, sont

- Julie Soubies, née en 2000, D2 HB Clermont Auvergne, club d'origine, Stage Bagnerais HB (65)
- Mathilde Plotton, née en 99, D2 Stella Saint Maur, club d'origine, Tournefeuille (31)
- Pauline Plotton, née en 99, D2 Stella St Maur, club d'origine, Tournefeuille (31)
- Manon Lachaize, née en 2000, D2 Bouillargues, club d'origine, Bouillargues (30)
- Rival Clémentine, née en 2000, D2 Bouillargues, club d'origine, Costière HB (30)
- Jade Lasserre, née en 96, D2 Bègles Bordeaux, club d'origine, Toulouse FH (31)
- Camille Asperges, née en 92, LFH Chambray Touraine, club d'origine Trèbes (11)
- Laurie Carretero, née en 95, LFH Plan de Cuques, club d'origine HBC Nîmes (30)
- Victoire Nicolas, née en 95, D2 Bègles, club d'origine HBC Nîmes (30)
- Louise Cavanie, née en 2001, D2 Octeville, club d'origine, Jacou Clapiers (34)
- Chloé Pugliese, née en 99, D2 de St Amand les Eaux, club d'origine, Pechbonnieu Coteaux HB (31)
- Yasmine Massa, née en 2000, D2 Octeville, club d'origine, Pays des Nestes (65)
- Juliette Faure, née en 99, LFH Besançon, club d'origine, Cigalois HB (30)

PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL MASCULIN

Marc FERRON

Pôle Espoir – Site de Montpellier

Daniela PETKOVIC

Pôle Espoir – Site de Toulouse

Vincent GRIVEAU

Pôle Espoir – Site de Toulouse

Jacky BRUN

Pôle Espoir – Site de Nîmes

Une nouvelle saison qui nous a permis de mettre en place la totalité des actions programmées sur les générations 2007 et 2008. La génération 2006 a pu participer à la formule « COVID » des inter ligues.

Une année de transition au niveau de l'encadrement avec l'arrivée de Marc Ferron en remplacement de Patrick Teyssier sur le PPF masculin et le site de Montpellier.

LES COMPÉTITIONS DE DÉTECTION

Ces temps forts de la détection nationale et territoriale ont pu se dérouler normalement : Inter ligues 2007, Inter Comités 2008 et inter pôles.

LA DÉTECTION/SÉLECTION DE JOUEURS

Génération 2006

Stage du 30 juin au 2 juillet à Méjanès le clap 22 joueurs évalués

Stage du 30 août au 1er septembre à Mèze

20 joueurs en évaluation pour constituer le groupe pour les Inter Ligues Saint Martin de Crau avec l'AURA et la PACAC

16 jeunes – 3 encadrants

SN1 retenus Besançon 25/29 octobre – Marquet Baures Louis (Fénix)

U16 retenus 12 au 19 décembre Tolède (ESP) - Marquet Baures Louis (Fénix)

SN2 retenus MDH 28 mars au 1er avril 2022- Ba Moussa (USAM) – Marco Clément (MHB) – Bouri Raphael (Fénix) – Michel Lohan (USAM) – Burdet Mathias absent blessé (MHB) – Gomes Gabriel (Entente TUC Balma)

Certains joueurs ont participé à des stages nationaux de Beach Ba Moussa (USAM), Diaz Célian (MHB), Durasnel Sacha (MHB), Gomes Gabriel (Entente TUC Balma).

Cette génération poursuit son travail pour essayer d'intégrer le collectif U17 et montrer la saison prochaine une progression au travers du travail en pôle pour envisager la poursuite du parcours.

Génération 2007

Cette génération s'engage dans le parcours de détection pour participer aux inter ligues du 2 au 6 mai 2022 à St Dié des Vosges.

SR1 – Méjanès le clap – 25/27 octobre 2021 - 31 joueurs ont participé à ce stage

Premier temps d'évaluation élargie des jeunes pouvant présenter les dispositions pour intégrer la sélection Occitanie.

SR 2 – Rivesaltes – 21-23 février 2022 - 22 joueurs. Stage de travail et d'évaluation en parallèle du stage 2008.

SR3 – Montpellier – 28 au 30 avril 2022 – 20 joueurs. Stage

préparatoire à la compétition qui a permis de finaliser la sélection Occitanie pour les interligues.

Inter Ligues – St Dié des Vosges – 2 au 6 mai 2022

16 joueurs retenus

Nom	Prénom	Club	Poste
COESSY	Jules	USAM NIMES GARD	GB
ROQUELAURE	Damien	HB CLUB ESPALION	GB
GEORGEL	Eliott	MONTPELLIER HB	PVT
GOUNEL	Maxime	MONTPELLIER HB	PVT
YBANEZ	Timeo	HB CLUB ALBIGEOIS	PVT
JEAN	Mathis	FENIX TOULOUSE HB	DC
ROCHETTE	Isaiah	USAM NIMES GARD	DC
SAPINART	Abel	FENIX TOULOUSE HB	DC
ABDELLAOUI	Kamil	MONTPELLIER HB	ARG
CABEL	Armand	FRONTIGNAN THAU HB	ARG
GUIGUES	Thomas	USAM NIMES GARD	ARG
FERNANDEZ GONZALEZ	Remi	MONTPELLIER HB	AL/AR D
GAUTHIER	Ethan	H BAGNOLS GARD RHODANIEN	AL/AR D
TUXAGUES	Sam	FENIX TOULOUSE HB	AL/AR D
DIAZ	Arnaud	MONTPELLIER HB	ALG
MARTENOT	Octave	MONTPELLIER HB	ALG

Format de la compétition

4 poules de 4

Poule 1 : Occitanie – PACA/Corse – Ile de France 2 – Bourgogne Franche Comté

Résultats

Match 1 : Occitanie 17-17 PACA/Corse

Match 2 : Occitanie 17-22 Bourgogne Franche Comté

Match 3 : Occitanie 30-23 IDF2

Classement : 1-PACAC 2-Occitanie 3-IDF2 4-BFC

Match Intermédiaire pour la place de 5 à 8 - Occitanie 16-22 Grand-Est

Match de classement 7-8 – Occitanie 20-13 Aura

Génération 2008

Cette génération prépare la compétition Inter Comités pour cette saison avec leurs comités. Ils ont été évalués sur les ICR au travers des 2 temps de compétitions mis en place pour classer les participants à la compétition nationale. SR1 – Rivesaltes – 21-23 février 2022 - 55 jeunes convoqués

Pour cette année, la mise en place d'une sélection Occitanie pour les IC nationaux a été retenue. Durant ce stage, l'équipe en a profité pour se préparer à la compétition nationale.

D'excellentes conditions de travaux qui sont à optimiser l'année prochaine.

Cette génération a participé au tour national. Aucun comité qualifié pour la phase finale. La poursuite du travail sera mise en place sur la saison prochaine à partir de la toussaint.

Bilan général du Parcours de Performance Occitan

La mise en place a pu se dérouler grâce à la poursuite du travail avisé de Jacky Brun qui a aidé et accompagné Marc Ferron pour le transfert de ce lourd dossier. Merci à toutes les personnes qui ont permis à ces temps de se mettre en place et de permettre à ces jeunes de vivre des moments forts et enrichissants.

Le pôle espoir occitan composé de 3 sites a pour vocation d'identifier les jeunes présentant les aptitudes et les ressources pour intégrer un collectif national et/ou d'intégrer une structure du PPF le centre de Formation.

Le nombre de joueurs 58 jeunes nécessite la mise en place de temps d'évaluation pour la compétition inter pôles. La configuration semble trouver un certain rythme de fonctionnement tourné vers la recherche de la performance à tous les niveaux et plus que toujours orienté vers la préparation au haut-niveau, à travers la préparation de notre « élite jeune ».

Outre le travail quotidien de formation, dispensé au sein de chacune des trois structures (Montpellier, Nîmes et Toulouse) trois objectifs principaux nous ont guidés :

- Alimenter la filière fédérale de formation à travers les opérations nationales et internationales il y avait cette année quatre joueurs en programme excellence : Clamaron Johna (Montpellier), Blay Andreas (USAM), Le Bouris Thibault (Fénix), Takanihua Jean Philippe (USAM)
- Préparer un collectif pour représenter l'Occitanie à la compétition INTERPOLES à Nantes du 28 février au 6 mars 2022.
- Poursuite de la mutualisation et un esprit de partage avec les 3 clubs « Professionnels » :

L'équipe d'encadrement, a ainsi pu être constituée autour de Marc Ferron, Daniela Petkovic et R. Berro

La compétition Inter Pôles

Afin d'évaluer, de travailler et de créer un collectif occitan plusieurs temps ont été mis en place pour permettre de se préparer. Les différents temps ont été impactés par les cas COVID, les blessures ce qui n'a pu permettre de travailler plus en continuité.

L'équipe d'encadrement, a ainsi pu être constituée autour de Marc Ferron, Daniela Petkovic et R. Berro

SP 1 – Nîmes – 28 au 30 octobre 2021 – 20 joueurs

Ce stage a permis de mettre en place le nouveau staff et de permettre à Marc de découvrir les joueurs. Le staff s'est mis au travail pour redéfinir un projet cohérent aux 3 sites. Une confrontation contre le club d'Avignon N2 s'est déroulée avec une défaite qui a permis de travailler les différentes associations.

SP 2 – Montpellier – 26 janvier 2022 – 18 joueurs

Une journée de travail avec un entraînement et une rencontre contre les M18F/N1 du MHB

SP 3 – Frontignan – 16 février 2022 – 18 joueurs

Une journée de travail avec le club qui nous a permis de trouver une opposition plus adaptée à la compétition à venir. Un vrai temps de travail très constructif.

Stage préparatoire – Toulouse – 25 au 28 (matin) février 2022 – 18 joueurs

Il a été décidé au regard du lieu de la compétition d'adosser le stage au départ à Nantes. Nous avons bénéficié des installations sportives et d'hébergement du site de Toulouse. Ce stage a permis de finaliser la sélection (16 joueurs).

La compétition

Formule 4 poules de 4

Poule 4 : Occitanie – Normandie – PACA/Corse – Saxe

Match 1 : Occitanie 33-29 PACAC

Match 2 : Occitanie 32-25 Saxe

Match 3 : Occitanie 34-21 Normandie

Une phase de poule où nous sortons premier donnant l'accès au dernier carré de la compétition

Demi-finale : Occitanie 30-37 AURA

Une entrée délicate qui nous met en difficulté face au futur vainqueur de la compétition.

Place 3/4 : Occitanie 30 –28 Bourgogne Franche Comté

Une compétition qui se concrétise par une victoire.

Bilan

Cette compétition a révélé un groupe occitan qui a montré des valeurs de combativité et de cohésion. Merci au staff Romain, Daniela et notre kiné Pierre. Mention forte à Jacky qui a laissé le staff après le stage défendre les couleurs. Un très grand merci à Thomas Declercq et Mathilde Naviau de leur investissement sans faille à rattraper la grève SNCF.

A la suite de cette compétition, Deux jeunes ont pu participer à un stage avec l'équipe de France Jeunes (U19). Rémi Peyre (USAM) et Thibault Le Bourhis (Fénix). Ces stages préparant le championnat d'Europe de cet été au Monténégro.

Dans la continuité de ces moments, c'est aussi le départ des jeunes nés en 2004 avec pour certains la suite du parcours de performance en intégrant un centre de formation (indiqué dans le tableau des sites).

16 joueurs retenus

Nom	Prénom	Club	Poste
BITOUN	Simon	USAM Nîmes Gard	DC
BONIDAN	Thibault	USAM Nîmes Gard	PVT
CAILLE	Matéo	Montpellier HB	PVT
CHIRON	Léo	USAM Nîmes Gard	ARD
DESBONNET	Sébastien	USAM Nîmes Gard	ALG
DIAZ	Ronan	Montpellier HB	DC
GOMEZ	Matéo	USAM Nîmes Gard	ARD
LACHAUD	Théo	USAM Nîmes Gard	ALG
LE BOURHIS	Thibault	Fénix Toulouse HB	GB
MAGRO	Loïc	Montpellier HB	ARG
MARTIN CUSSATS BLANC	Niels	Montpellier HB	GB
OULIEU	Adrien	Fénix Toulouse HB	PVT
PEYRE	Rémi	USAM Nîmes Gard	ALD
RALAMBOFIRINGA	Ialy	Fénix Toulouse HB	ALD
SUCARRATS BONNERY	Jérémy	Montpellier HB	ALG

SITE TOULOUSE

La réfection de notre salle d'entraînement a contribué à l'amélioration de nos conditions de travail. Le nombre de joueurs (18 accessions + 1 excellence) permet une meilleure personnalisation du travail pour notre staff (2 entraîneurs principaux, 1 spécialiste GB et un préparateur physique). La relation avec les clubs ayant des joueurs de pôle en leur sein est très intéressante quand il y a une volonté partagée de faire jouer ces jeunes au meilleur niveau possible. La relation avec le club professionnel de proximité est très bonne et participe grandement à la réussite du projet pour les athlètes de Première et Terminale.

Sur le plan scolaire, notre plus grande difficulté reste l'organisation des emplois du temps pour permettre un meilleur équilibre entre les charges de travail sportives, scolaires et les temps de récupération. Les allègements d'EPS prévus pour les athlètes d'Excellence de Première et de Terminale sont une réussite.

Effectif Accession	Classe	Club	Niveau	Résultat sportif	2022-2023
JEAN	3e	Fenix	U15	Équipe Occitanie	
SAPINART	3e	Fenix	U15	Équipe Occitanie	
PIETRASINSKI	3e	Palaja	U18 R		Sortie du pôle
TUXAGUES	3e	Fenix	U17	Équipe Occitanie	
YBANEZ	3e	Albi	U18 R	Équipe Occitanie	
BOURI	2nde	Fenix	U18 CF	SN2	
M A R Q U E T - BAURES	2nde	Fenix	U18 CF	France U17	
GOMES	2nde	Balma	U18 CF	SN2, France Beach	
NOUALI	2nde	Fenix	U17		
SALANDINI	2nde	L'Union	U18 CF	Équipe Occitanie	Sortie du pôle
BESSEDE	2nde	Balma	U17		Sortie du pôle
ARRIUBERGE	1ère	Fenix	U18 CF		Sortie du pôle
MORISON	1ère	Balma	U18 CF		
ROUSSEAU	1ère	L'Union	U18 CF		
GENTOU	1ère	Balma	U17		Sortie du pôle
RALAMBOFIRINGA	1ère	Fenix	N1	Equipe Pôle	Excellence
OULIEU	Term	Fenix	N1	France Beach	CFCP Toulouse
BARES	Term	Fenix	U18 CF		Sortie du pôle

SITE DE MONTPELLIER

La mise en place du remplacement de Patrick s'est déroulée en relation avec le club, le CREPS et les différents acteurs. La découverte du milieu et de son fonctionnement montre le besoin d'identifier l'entité pôle. Ce travail se met encore en place et montre des difficultés qui vont progressivement disparaître.

La situation internationale nous a privé de l'installation sportive Olympie qui montre la grande difficulté structurelle. Les relations humaines dans la concertation permettent de s'adapter mais ne nous permet pas par moment de respecter le cahier des charges.

L'arrivée à la cité scolaire Françoise Combes décidé en juin 2021 a balbutié. La construction de la rentrée 2022 est en cours. La validation de cette cité comme établissement de référence du pôle est une bonne chose pour l'identité et pour le suivi.

Effectif Accession	Classe	Club	Niveau	Résultat sportif	2022-2023
BILLY-LEGRAND	Term	MHB	M18F		Sort du pôle - FAC
BURDET	2nde	MHB	M17	Equipe Occitanie SN	En attente
CABEL	3eme	Frontignan HB	M17	Equipe Occitanie	Non conservé
CAILLE	STAPS	MHB	Nat 1/M18F	France Beach	CFCP Montpellier
CLAMARON	Term	MHB	Nat 1/M18F		Sort du pôle - FAC
DIAZ	2nde	MHB	M18F	Equipe Occitanie Beach	Maintien
DIAZ	Term	MHB	M18F	Equipe Pôle	Sort du pôle - FAC
DURASNEL	2nde	MHB	M17	Equipe Occitanie France Beach	Maintien
FAURE	3eme	MHB	M18F	Equipe Occitanie	Maintien
F E R N A N D E Z - GONZALEZ	3eme	MHB	M17	Equipe Occitanie	Maintien
FOURNIE	Term	MHB	Nat 1/M18F		Sort du pôle - FAC
GEORGEL	2nde	MHB	M17/M18F	Equipe Occitanie	Maintien
LUIGI-CARLO	2nde	Sud Marseille Action	M17		Maintien
MAGRO	1ère	MHB	M18F	Equipe Pôle	Maintien
MARCO	2nde	MHB	M18F	Equipe Occitanie SN	Sort du pôle
MARTIN-CUSSAT-BLANC	Term	MHB	Nat 1/M18F	Equipe Pôle France Beach	CFCP Montpellier
MATHIEU	2nde	MHB	M17		Non conservé
RATABOUL	1ère	MHB	M18F	Beach	Maintien
S U C A R R A T S - BONNERY	1ère	MHB	M18F	Equipe Occitanie	Maintien

Les 6 partenaires du pôle ne sont pas conservés. 3 d'entre eux nous ont quittés en janvier.

SITE DE NIMES

Fonctionnement satisfaisant du « staff d'encadrement » en lien avec les structures du club professionnel de l'USAM NIMES
Les relations et la communication avec le lycée A. Daudet sont tournées vers la prise en compte d'améliorations substantielles (heures libérées, amélioration du petit déjeuner, cours de soutien, écoute de l'élève/joueur, prise en compte de l'évolution des nouvelles mesures liées aux aménagements scolaires pour les sportifs en PPF)

Toutefois il est à noter de plus en plus de difficultés à organiser les emplois du temps en fonction de la mise en place des

nouvelles orientations (Par spécialités) en premières et terminales, (des évolutions vont peut-être arriver). Il est à noter aussi la diminution des engagements financiers du rectorat (Heures de soutien scolaire).

Le fonctionnement avec le collège Feuchères pour l'accueil des 3e, a donné pleinement satisfaction par des excellentes relations établies avec le chef d'établissement et ses équipes éducatives.

L'effectif 2022/2023 est en cours de finalisation, lié bien sûr aux arbitrages que nous ferons à la suite de la 2^e journée commune de recrutement du Pôle Occitanie du 18 mai à Narbonne.

Effectif Accession	Classe	Club	Niveau	Résultat sportif	2022-2023
BITOUN	Tale	USAM	N1	SN, Equipe Pôle	Sortie /Bac -
BONIDAN	Tale	USAM	N1	SN, Equipe Pôle	Sortie /Bac - CF Nîmes
DESBONNET	Tale	USAM	N1	EDF Beach U19	Sortie/Bac
PEYRE	Tale	USAM	N1	EDF U19	Sortie/Bac - CF Nîmes
TAKANIUA	Tale	USAM	M18 F	EDF Beach U19	Sortie/Bac - CF Istres
LECANET	1°	USAM	M18 F	Collectif Pôle	Sortie/âge
BLAY	1°	USAM	M18 F	Excellence	Maintien
CHIRON	1°	USAM	M18 F	Equipe Pôle	Maintien
DEL BLANCO	1°	USAM	M18 F	Equipe Pôle	Maintien
GOMEZ	1°	USAM	M18 F	Equipe Pôle	Maintien
LACHAUD	1°	USAM	M18 F	Equipe Pôle	Maintien
BA	2°CAP	USAM	M17 E	SN 06 Beach U17	Maintien
MICHEL	2°	USAM	M17 E	SN 06 Eq OCC	Maintien
ZAMPOL	2°	USAM	M17 E	Eq OCC 2006	Maintien
TIMPEIRA	2°	USAM	M17 E	SN 06 Eq OCC	Maintien
ORTIZ	2°	USAM	M17 E	Accession	Maintien
GUIGUES	2°	USAM	M17 E	Eq OCC 2007	Maintien
ROCHETTE	2°	USAM	M18 F	Eq OCC 2007	Maintien
COESSY	3°	USAM	M17 E	Eq OCC 2007	Maintien
GAUTHIER	3°	Bagnols	M17 E	Eq OCC 2007	Maintien
GONZALEZ	3°	USAM	M17 E	Sel OCC 2007	Maintien
MONNET	3°	USAM	M17 E	Accession	En attente

RECRUTEMENT 2022 - 2023

Pour maintenir une certaine forme d'équité et de précision sans perdre de vue nos objectifs prioritaires : «la recherche du joueur performant de demain», nous nous sommes appuyés sur le parcours du joueur au sein de son club, sur son parcours de détection au sein de son comité et de notre ligue.

L'inscription a été mise en place de manière plus précoce pour favoriser l'évaluation.

3 moments 1 - l'inscription en ligne en appui de documents scolaires et médicaux : Limite mi-février

- une évaluation de « brassage » par secteur géographie : Montpellier le 30 mars (58 candidats) Nîmes et Toulouse (62 candidats) le 6 avril.

- l'évaluation finale le 18 mai avec le regroupement des 3 sites. Montpellier (13), Nîmes (), Toulouse (9 retenu)

BEACH HANDBALL



SAISON 2 – AG 2022

I/ SAISON 2

**I/UNE PRATIQUE
COMPÉTITIVE**

**II/ L'ENQUÊTE
« REBONDIR
ENSEMBLE »**

**III/ L'ENQUÊTE
« DES
EQUIPEMENTS »**

**IV/ LES MOYENS MIS
EN OEUVRE PAR LA
LIGUE**

**V/UNE TOURNÉE
COMPÉTITIVE
(BHTO/BMO)**

**VI/ LES TOURNOIS
LABÉLISÉS**

VII/LE RÉTROPLANNING

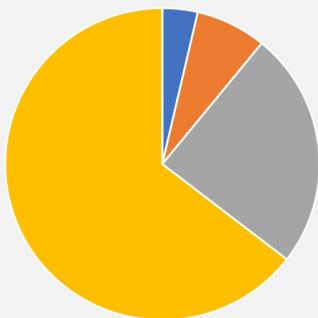
VII/ LE TEASER SAISON 2



II/ L'ENQUÊTE « REBONDIR ENSEMBLE » (BILAN)

109/193 RÉPONSES

LES CLUBS ET LA PRATIQUE



- Club qui propose l'offre depuis cette saison **3%**
- Club qui proposait l'offre avant cette saison, et la propose toujours **7%**
- Club qui ne propose pas cette offre, mais réfléchit à sa mise en place **25%**
- Club qui ne souhaite pas mettre en place cette offre **65%**

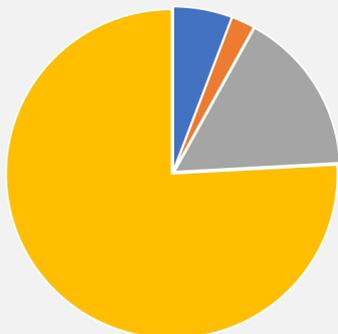


III/ L'ENQUÊTE DES « ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EXTÉRIEURS DE PROXIMITÉS »

Suite à l'appel à projet du Ministère des Sports « 5000 équipements sportifs de proximités » une enquête a été proposée aux clubs pour recenser leurs infrastructures extérieures existantes ou souhaitées.

LES PROJETS DE CRÉATION DE TERRAIN BEACH

87/193 RÉPONSES



- Les projets engagés **6%**
- Les projets avancés **2,3%**
- Les projets en réflexions **16%**
- Pas de projet ou autres projets **75%**



IV/ LES MOYENS MIS EN OEUVRE PAR LA LIGUE (COPIL BEACH) AU SERVICE DES CLUBS



V/ « LE BEACH HANDBALL TOUR OCCITANIE » ET SA FINALITÉ RÉGIONALE « LE BEACH MASTER OCCITANIE »

POUR LES CATÉGORIES JUNIORS, SÉNIORS, SÉLECTIONS DE COMITÉS (2007) F/M

UNE TOURNÉE RÉGIONALE 10 TOURNOIS LABELLISÉS BHTO (Mai/Juin/Juillet)	UNE FINALITÉ RÉGIONALE "LE BEACH MASTER OCCITANIE" (BMO) RÉSERVÉ AUX QUALIFIÉS DU BHTO (09-10 juillet)	UN TOURNOI NATIONAL "LE CHALLENGE DES TERRITOIRES" RESERVÉ AUX VAINQUEURS SÉNIORS DU BMO F/M (22-24 juillet Malo-Les-Bains Dunkerque)
---	--	---



VI/ SAISON 2022 : UNE TOURNÉE DE 10 TOURNOIS LABELLISÉS

CLUBS	DATE	LIEU	EQUIPES
MENDE	25-26 mai	MENDE PLAGE (48)	TOURNOI JUNIORS F/M
AGDE	28-mai	AGDE PLAGE (34)	TOURNOI SENIORS F/M
COMITÉ TARN	05-juin	CAP DECOUVERTE	TOURNOI SENIORS F/M
OUEST TARN HANDBALL	11-12 juin	AIGUELÈZE (81)	TOURNOI JUNIORS F/M
HBF3M/ MUC	12-juin	MONTPELLIER (34)	TOURNOI FEMININ SENIOR
COMITÉ TARN	19-juin	CAP DECOUVERTE	TOURNOI SELECTION
COMITÉ TARN	26-juin	CAP DECOUVERTE	TOURNOI SENIORS F/M
COMITÉ TARN	02-juil	CAP DECOUVERTE	TOURNOI SENIORS F/M
NARBONNE HANDBALL	02-juil	NARBONNE PLAGE (11)	TOURNOI SENIORS/JUNIORS
COMITÉ DU GARD	03-juil	GRAU DU ROI (30)	TOURNOI SELECTION

LE CAHIER DES CHARGES



LE BEACH HANDBALL TOUR OCCITANIE (BHTO)

La tournée événementielle compétitive de Beach Handball dans la région Occitanie.
Guide à destination des clubs et leurs comités

1. Une tournée compétitive

Le BHTO est une tournée événementielle compétitive de Beach Handball dans la région Occitanie. Elle se compose de plusieurs tournois organisés par les clubs et leurs comités. Tous les clubs sont invités à postuler pour l'organisation d'un tournoi (réf: point 6)

2. Des tournois organisés par les clubs et comités sur la période de avril à juin 2022

La Ligue Occitanie propose à tous les licenciés FFHB ou non licenciés de participer au BHTO en s'inscrivant, par équipes ou en individuel à un ou plusieurs tournois.

Ces tournois labellisés sont qualitatifs pour la finale du BEACH MASTER OCCITANIE (BMO)

3. Les catégories / Licences

Juniors F/M : à partir de 15 ans et -18 ans
Seniors F/M : +16 ans

Ouvert aux licenciés FFHB 2021-2022 et aux non licenciés (création d'une licence événementielle par le club organisateur).

4. Labelliser son tournoi

Pour permettre l'uniformité du BHTO, le tournoi devra répondre à un cahier des charges :

- 1) Esprit de la compétition
- 2) Engagement des équipes (minimum 6 équipes)
- 3) Critères d'organisation (minimum 2 terrains)
- 4) Règlement sportif détaillé
- 5) Actions environnementales

5. Qualification au BEACH MASTER OCCITANIE

Début juillet, seront organisées les finalités régionales. Les équipes devront cumuler 100 points sur le BHTO pour prétendre participer au BMO.

Comment ?
Participation au tournoi : 30 pts
Bonus match de poule gagné : +5
Atteinte des 1/8ème de finale : +10
Atteinte des 1/4 : +15
Atteinte des 1/2 finale : +20
Atteinte de la finale : +30
Bonus classement : 4ème place +10, 3ème place +15, 2ème place +20, 1er +30
Bonus titre du fair play : +10

VII/ LE RÉTROPLANNING

9 MAI
Lancement du BHTO

MAI | **JUIN** | **JUILLET**
BHTO – 10 TOURNOIS
Journées découvertes et initiations par les clubs

13/04 – 01/05
Formation module Développeur/ Animateur

19-24/04 | **22-27/05**
U17 M | U17-U18 F
Stage EDF Balaruc

JUILLET
09-10/07 | 22-24/07
BEACH MASTER OCCITANIE | CHALLENGE DES TERRITOIRES (MALO-LES -BAINS)

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL
ASSEMBLEE GENERALE 2022

129



**LIGUE
OCCITANIE**
FFHANDBALL



Rebondir Ensemble - Volet 2

Analyse de la situation des clubs - 2^{ème} partie de saison 21/22





Préambules - Éléments contextuels

Au cours de la saison 20/21, marquée par un contexte sanitaire incertain, les clubs de handball du territoire Occitanie ont démontré une certaine capacité à affronter les difficultés et relancer leurs activités respectives.

L'enquête « *Rebondir Ensemble* » (nov. / dec. 2020) a notamment souligné les différentes « actions solutions » initiées par les clubs pour faire face aux nouveaux enjeux induits par cette crise, mais aussi par les mutations du secteur sportif dans son ensemble. Ce travail d'analyse a permis à la Ligue d'établir un plan d'actions proposant des solutions d'accompagnement, de développement, de formation, de professionnalisation à court et long termes.

Dans la continuité de ce premier travail, face à l'évolution progressive des clubs, à la complexification de leur environnement socio-économique (concurrence, ressources financières...), à l'émergence de nouveaux besoins et enjeux, aux nouvelles attentes des licenciés, ainsi qu'à la difficulté d'identification des leviers à activer en priorité pour se développer, **un deuxième temps de réflexion et d'actions a été engagé sur la deuxième partie de saison 21/22.**

2



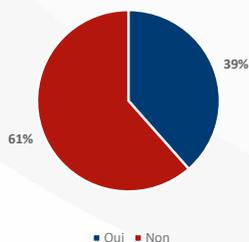
- Face à un contexte socio-économique sportif en pleine mutation, une part assez significative de clubs ont adapté leur **projet associatif**, ou enclenché une réorganisation interne, soulignant ainsi la nécessité de certains clubs d'entrer dans une phase de mutation au regard des évolutions contextuelles (page 4). Il est à souligner le lien cause-conséquence entre l'évolution du projet associatif et la variation très positives des licences dirigeants pour les clubs ayant engagé cette démarche.
- Au niveau des **offres de pratique** (page 5), on observe un taux de pérennisation très intéressants pour plusieurs d'entre elles (*couleur bleu clair sur le graphique*). Au-delà du fait que chaque offre de pratique s'est développée sur cette saison (*taux de création, couleur bleu foncé*), il est à souligner le succès du développement du Babyhand et du Handfit. Cette dernière offre, ainsi que le Hand à 4, le Handensemble et le Beach handball, présentent de fortes opportunités de développement (*couleur rouge*). Ces offres restent tout de même celles qui attirent (encore) le moins de clubs (*couleur grise*). Du côté des publics jeunes, on observe une forte augmentation des pratiquants -12 (F & M) dans la majorité des clubs ayant proposé du Babyhand, du Minihand ou du Hand 1^{er} pas avant la saison actuelle, et qui proposent toujours cette activité (page 6).
- Proposer une offre compétitive classique n'est pas une fin en soit pour une partie des clubs. 20% des clubs sont intéressés pour développer des **actions dans différents secteurs respectifs** (page 7). Les actions menées en milieu scolaire et périscolaire restent majoritaires, mais une tendance positive est à noter pour le développement d'actions dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV), les Zones de Revitalisation Rurales (ZRR), les entreprises, ou encore auprès de personnes atteintes de maladies chroniques, ainsi que les seniors de + 65 ans (EHPAD, retraite sportive).

3



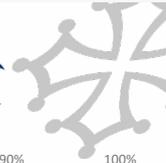
Le projet associatif : facteur d'identité collective et outil de pilotage

Depuis septembre 2021, avez-vous adapté votre projet associatif ?

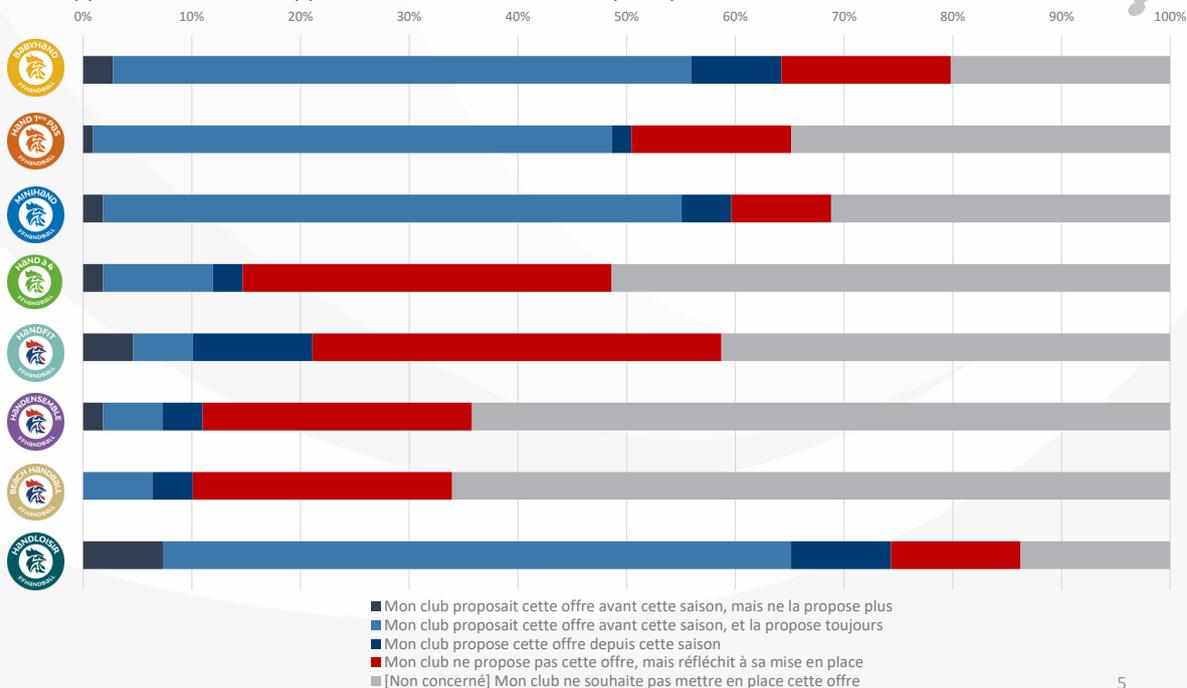


Variation des licences DIRIGEANTS	Non	Oui
Forte augmentation	33%	67%
Forte perte	70%	30%

4



Une opportunité de développement autour des offres de pratique

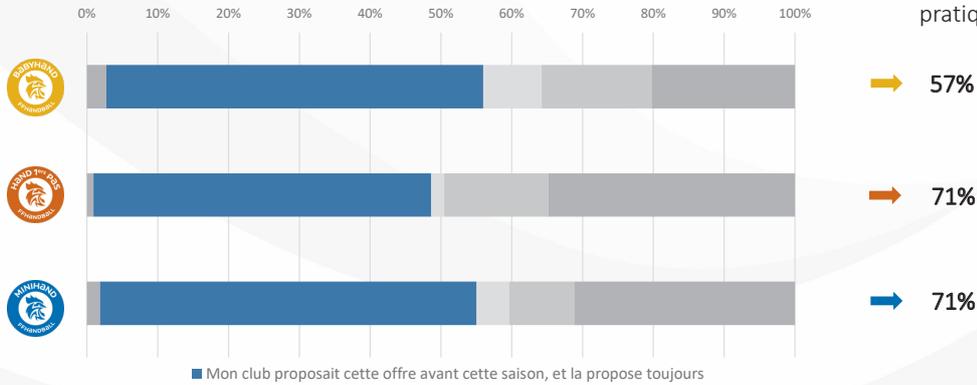


5



Une opportunité de développement autour des offres de pratique

Parmi les clubs ayant connu une **forte augmentation** de leurs pratiquants -12 (F & M)

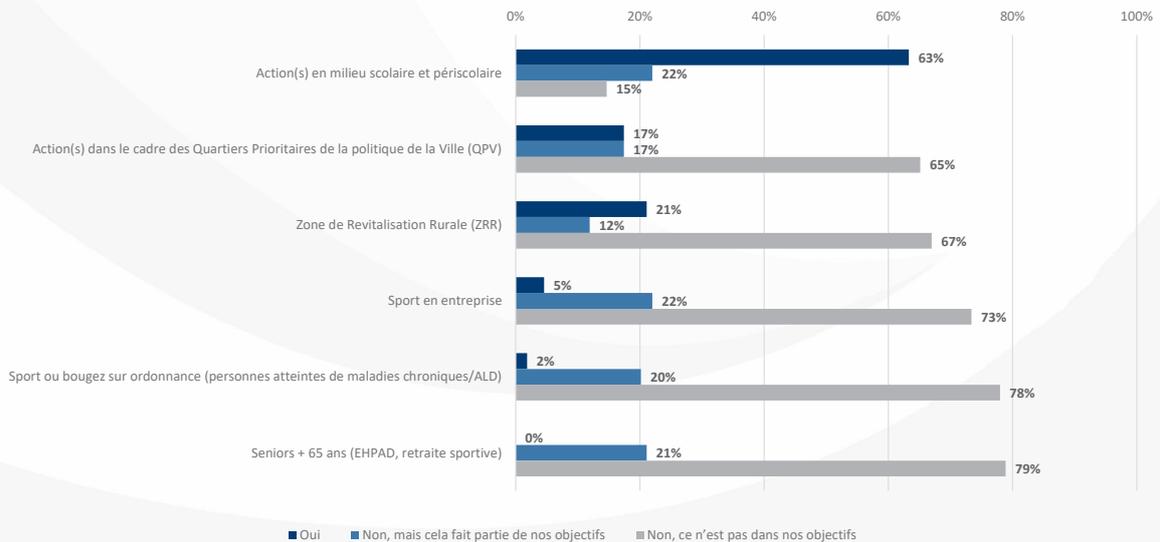


6



Diversification des actions auprès de différentes cibles

Mettez-vous en place des actions auprès des cibles suivantes :



7



🏐 Dans un contexte concurrentiel, où il est nécessaire de savoir communiquer vers l'extérieur tout en sachant animer sa communauté, plus de la moitié des clubs ont renforcé leur communication interne (65%), ou externe (58%). 54% des répondants à l'enquête sont concernés par ces deux aspects. Trois tendances qui lient **communication interne/externe** et variation des licences sont à noter (page 9) :

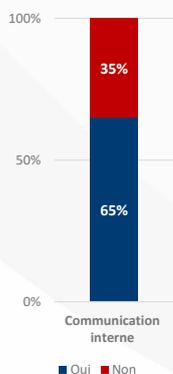
- Parmi les clubs qui ont connu une variation positive de leurs licences compétitives, 78% ont renforcé leur communication interne ;
- Parmi les clubs qui ont connu une forte augmentation du nombre de dirigeants, 100% ont renforcé leur communication interne ;
- Parmi les clubs qui ont connu une variation positive de leurs licences compétitives, 66% ont renforcé leur communication externe.

🏐 Globalement, chaque club dispose d'un **réseau social** (page 10), illustrant une vraie prise de conscience quant à l'opportunité d'animation et de communication que présentent ces outils. Facebook est le plus utilisé et actualisé. On constate une forte percée d'Instagram, qui permet une communication visuelle appréciée des (jeunes) utilisateurs. Twitter et LinkedIn sont « hors-jeu », très axés sur un fonctionnement de club professionnel. TikTok ne trouve pas sa place dans le handball occitan, tout comme BeSport qui peine à fidéliser ses utilisateurs.

🏐 Une maturité numérique loin d'être atteinte par les clubs, comme l'illustre la faible utilisation des **outils numériques** (page 11). Néanmoins, une conscience des enjeux autour de la digitalisation existe avec des nouvelles cibles intéressées par ces outils (entre 1% et 10% d'opportunités).



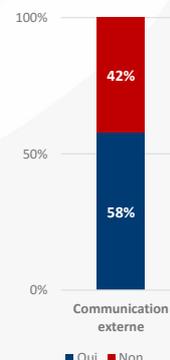
Mieux communiquer pour attirer et fidéliser



➔ Parmi les clubs qui ont connu une variation positive de leurs licences compétitives, **78%** ont renforcé leur communication interne

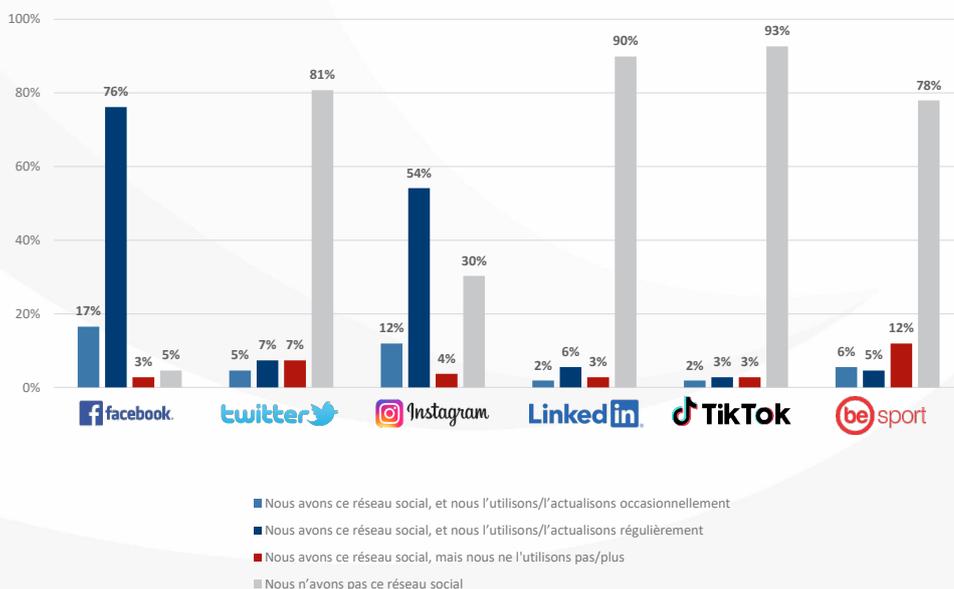
➔ Parmi les clubs qui ont connu une forte augmentation du nombre de dirigeants, **100%** ont renforcé leur communication interne

➔ Parmi les clubs qui ont connu une variation positive de leurs licences compétitives, **66%** ont renforcé leur communication externe





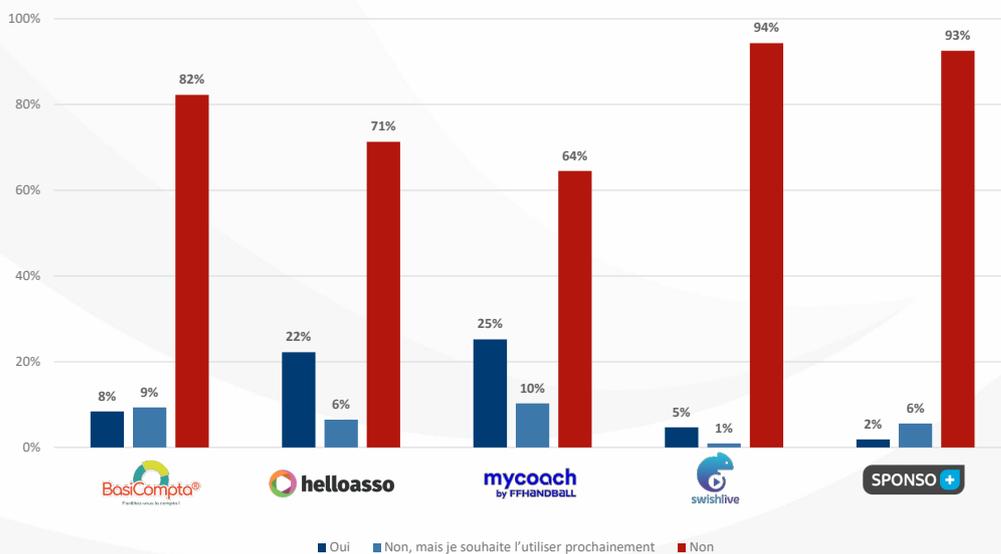
Les réseaux sociaux au service de la communication



10



Une maturité numérique difficile à atteindre



11



Un effet de solidarité et/ou une stratégie de pérennisation proposé par les clubs à la lecture des **évolutions tarifaires des licences** (page 13) :

- La quasi-totalité des clubs ont revu à la baisse ou n'ont pas modifié leurs tarifs des créations ou renouvellements des licences compétitives.
- Pour les créations de licence, la majorité des clubs (67%) n'ont pas modifié leurs tarifs, de manière à permettre l'accessibilité à leur offre au même niveau qu'avant.
- Dans une politique de fidélisation, une plus grande majorité (78%) a baissé ses tarifs pour les renouvellements.

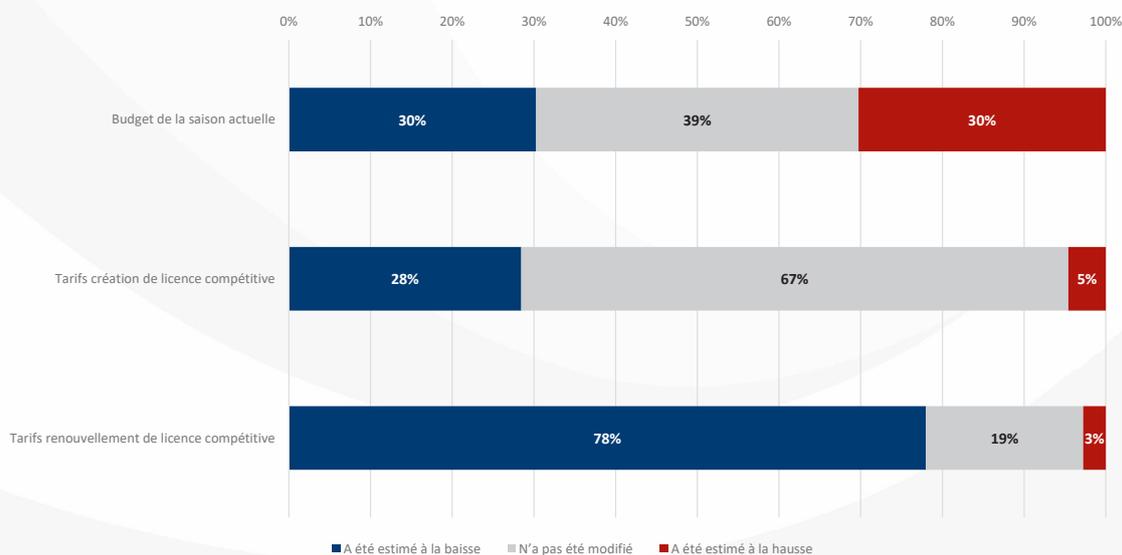
L'évolution contextuelle a également eu un effet positif sur le volet économique des clubs. 13% d'entre eux jugent leur **situation financière** difficile ou très difficile, soit 29 points de moins qu'en novembre 2020 (page 14). La comparaison des deux volets de l'étude souligne une variation très positive des situations financières entre les deux périodes.

Dans la continuité des éléments d'analyse du premier volet d'étude, des tendances qui diffèrent entre les **partenaires publics et les partenaires privés** vis-à-vis des relations avec les clubs (page 15). Le secteur public a confirmé son engagement auprès des clubs, à l'inverse du secteur privée, dans une forme moins importante que pour la précédente période étudiée (saison 19-20 / 20-21).

Globalement, des clubs assez **optimistes** quant à leur fin de saison et la saison prochaine (page 16). Cette tendance, nettement différente par rapport au premier volet de l'étude, s'explique en partie par une meilleure vision de l'avenir, les clubs arrivant désormais à mieux se projeter vers la suite. Cet optimisme est également favorisé par le bénéfice des **dispositifs mobilisables par les clubs** (page 17).

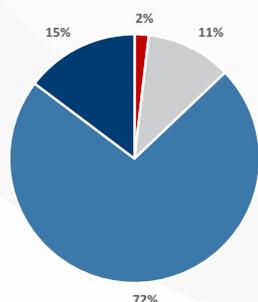


Tarifs des licences : entre effet de solidarité et stratégie de pérennisation





Une situation financière des clubs moins critiques qu'en 2020-2021



- Très difficile
- Difficile
- Correcte
- Très correcte

Rebondir Ensemble volet 1

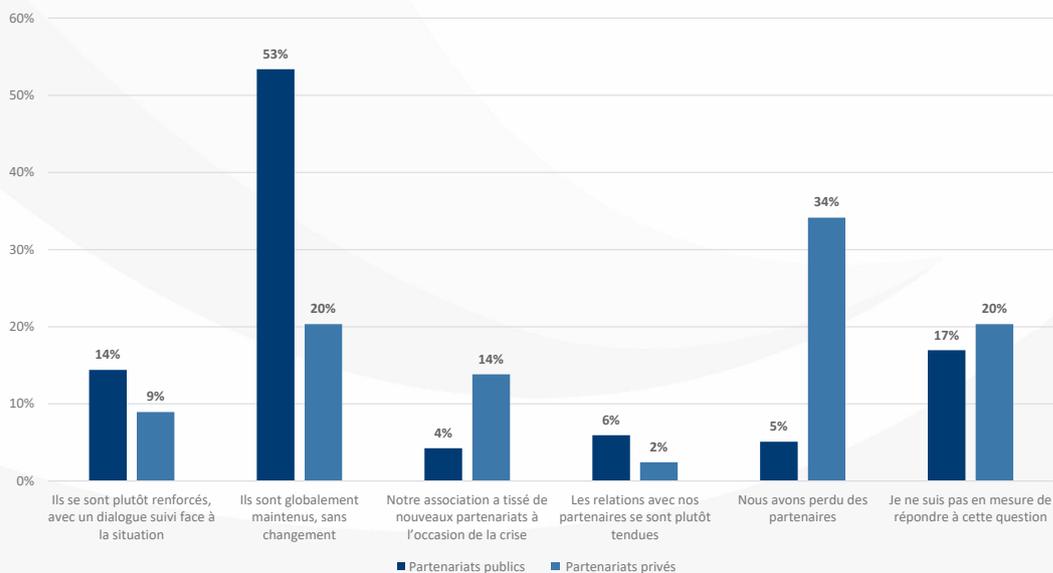


14



Des liens différents entre les partenaires privés et les collectivités

Pour cette saison, au sujet des différents partenariats [publics / privés], diriez-vous :



15



Confiance et optimiste pour la suite

Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant Très inquiet(e) et 10 Très confiant(e), quel est votre niveau de confiance vis-à-vis des perspectives et évolutions générales de votre club :

	Pour cette fin de saison (21/22)	Pour la saison prochaine (22/23)
MOYENNE	6,4	5,9
MEDIANE	7	6
VALEUR MIN.	0	0
VALEUR MAX.	10	10

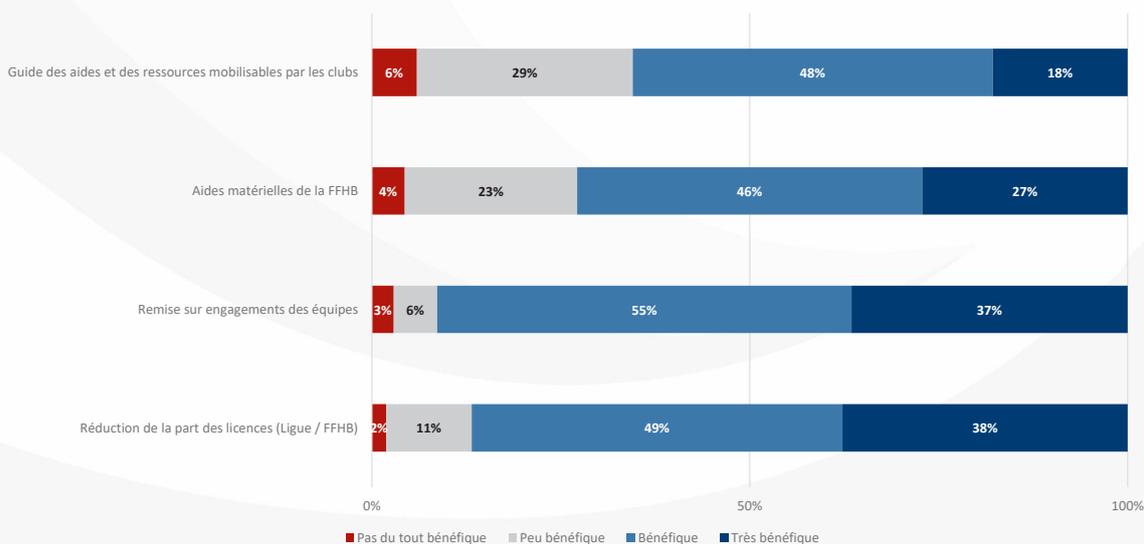
	Fin de saison 20/21 REBONDIR ENSEMBLE volet 1	Pour cette fin de saison (21/22)	Pour la saison prochaine (22/23)
Très inquiet (0/1/2)	12%	6%	10%
Inquiet (3/4/5)	39%	27%	26%
Confiant (6/7/8)	47%	56%	58%
Très confiant (9/10)	2%	12%	6%

16



Des dispositifs d'aides bénéfiques pour la majorité des clubs

À l'heure actuelle, et au regard de l'évolution de votre situation depuis fin 2020, comment jugez-vous le bénéfice sur votre club des actions et mesures suivantes ?



17



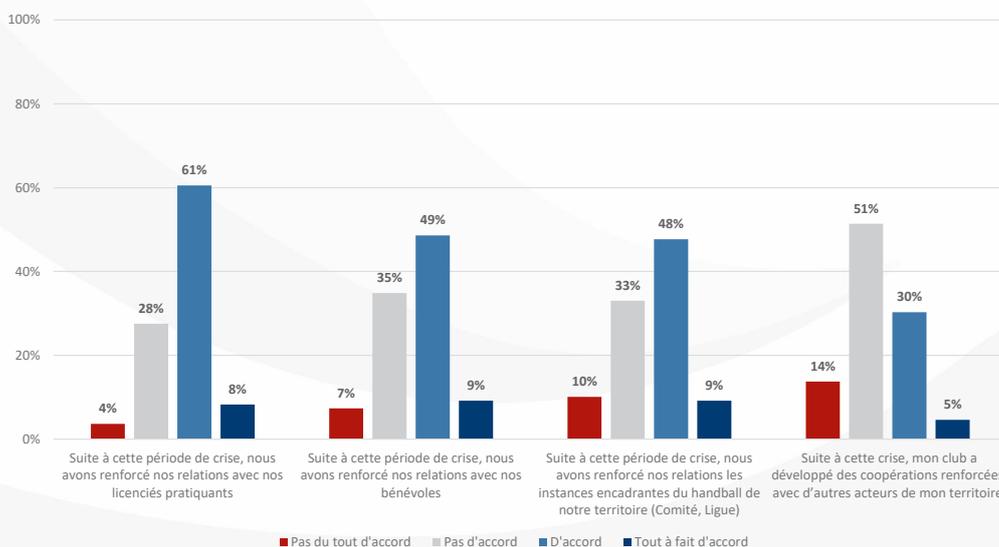
- 69% des clubs ont renforcé leurs **liens avec leurs pratiquants** (page 19). Une part un peu plus faible (58%) exprime la même tendance avec les bénévoles, tout en soulignant les difficultés de les fidéliser ou d'en trouver des nouveaux. Plus d'un club sur deux (57%) estime que cette période a permis un renforcement des relations avec les instances encadrantes. Néanmoins, dans un contexte concurrentiel, une majorité de répondants (65%) estiment qu'il est difficile de nouer des liens avec d'autres acteurs de leur territoire.
- Un besoin prioritaire : la **recherche de nouvelles ressources financières** (page 20). La montée en compétences de leurs licenciés est aussi un élément important mentionné par les répondants, tout comme le besoin de développer son offre, ses activités.
- Des thématiques de **formation** qui répondent au besoin de la majorité des clubs (72%), mais des besoins nouveaux émergents sont à couvrir via une évolution de l'offre de formation (page 21).

18



Renforcement des liens avec les acteurs

Dans quelles mesures êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec les affirmations suivantes ?

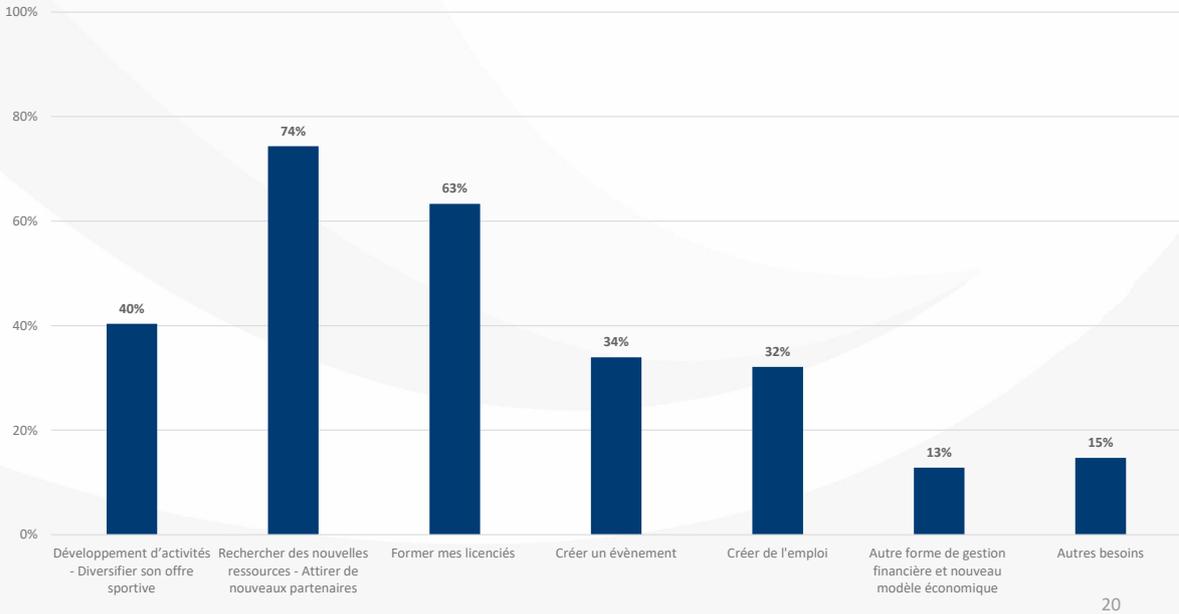


19

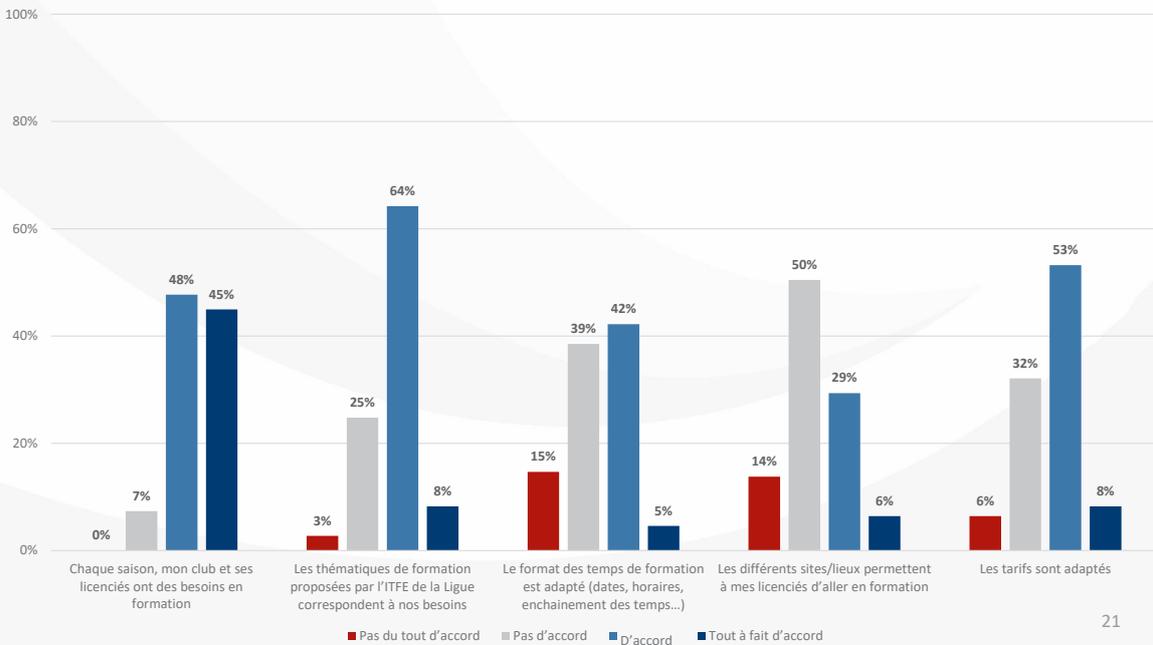


Besoins des clubs

Quels sont vos autres besoins pour mener à bien vos actions, vos projets dans les mois à venir et dans la perspective de la saison 22/23 ?



L'offre de formation





Rebondir Ensemble - Volet 2

Analyse de la situation des clubs
2^{ème} partie de saison 21/22



Contact

Dylan GAZEU

Chargé d'ingénierie de formation et d'études
06 08 04 73 43 - 6100000.dgazeu@ffhandball.net

PERSPECTIVES

BUDGET 2022

TARIFS 2022

ORGANISATION DES COMPÉTITIONS



BUDGET 2022

Le **budget 2022** est établi dans un contexte normal des activités et des compétitions.

Dans la continuité d'un **plan de soutien des clubs** mis en œuvre sur la saison 2020-2021, de nouvelles mesures d'accompagnement ont été prises sur la saison 2021-2022, en vue de la relance de l'activité handball dans les meilleures conditions :

- Prolongation sur la saison 2021-2022 de la validité des engagements d'équipes réglés en 2020-21
- Gratuité de la part Ligue des licences (y compris fonds Emploi) pour tous les dirigeants
- Pour les licences en renouvellement, remise de 66% de la part Ligue et du fonds Emploi, sur l'ensemble des catégories.
- Prise en charge des frais annexes pour la formation du Titre IV

L'impact de ces mesures sur les produits de la Ligue en 2021 a été compensé par des économies de charges ainsi que par des aides gouvernementales.

Ce dispositif concernant la saison 2021-2022, il impactera également le budget 2022, et ce à hauteur de 275 K€, alors que, sur cette année civile, les charges de tous ordres retrouveront un niveau courant.

Dans le cadre de ce plan de soutien a été proposé, à l'appui des résultats positifs dégagés en 2020 et 2021, de créer un **fonds de réserve dédié** qui, après affectation des résultats 2021, s'élèvera à **275 K€**. Aussi, il sera proposé d'imputer sur ce fonds de réserve, à l'issue de l'exercice 2022, l'équivalent de l'impact sur 2022 des mesures d'accompagnement.

Parmi les charges 2022, **19 K€ concernent le siège social de la Ligue**. Ces charges seront également imputées sur un **fonds de réserve dédié** constitué antérieurement.

L'ensemble de ces éléments conduit à anticiper pour 2022 un budget déficitaire, à hauteur de -294K€, les produits et charges courants étant par ailleurs à l'équilibre.

Les fonds propres de la Ligue hors réserves dédiées seront ainsi intégralement préservés.

Pour la saison 2022-2023, est visé un nombre global de licenciés en hausse de +5% sur 2020-21, soit 31.000 licenciés, espérant retrouver en 2023-2024 le nombre de licenciés de 2019-2020 (32.770).

Concernant la saison 2022-2023, sont proposés :

- Retour aux tarifs de la saison 2019-2020. La réduction de 1,00€ de cotisation au Fonds Emploi, en parallèle de l'augmentation de 1,00€ de la part ligue de tous les tarifs. Soit le maintien du coût global de la licence aux tarifs de la saison 2019-2020.
- Concernant les dirigeants : maintien de la gratuité de la part Ligue, seule la cotisation au Fonds Emploi (4,50€) sera facturée.
- Pour l'ensemble des licenciés, la Ligue prélèvera la part de cotisation appelée par la FFHB, dont le détail est donné

en Annexe. Précisons que la FFHB rétablit les tarifs de la saison 2019-2020, avec une indexation liée à l'inflation (2,8%) et l'évolution à la hausse du coût de l'assurance fédérale (Responsabilité Civile et Individuelle Accident)

Le budget des produits s'établit, pour 2022, à 1.991 K€. Il est quasi-identique à la réalisation 2021, mais en retrait de -490 K€ (-20%) sur 2019, dernière année de référence.

Le budget des charges s'établit, pour 2022, à 2.285 K€ (pour 1.808 K€ en 2021 (+26%), mais restant en retrait de -163 K€ (-7%) sur 2019, dernière année de référence).

PRODUITS COURANTS

L'incidence sur 2022 de l'adaptation des tarifs entraine un effort budgétaire de 164 K€

La prolongation sans facturation des engagements 2020-21 sur 21-22 représente 44 K€

Les subventions reviennent à un niveau stabilisé, en repli toutefois de 30 K€ par rapport à 2019 et 2020.

La forte réactivation des formations et stages d'arbitres entraine une hausse des produits de formation

Les revenus de la performance retrouvent un niveau sensiblement supérieur à 2019, dernière année de référence

L'organisation du match de qualification à l'Euro France-Croatie a généré un produit de 7K€ (pour 4 K€ de charges)

Le sponsoring est progressivement réactivé avec la reprise normale des activités

Le fonds Emploi, après l'accompagnement territorial de 2022, devrait s'établir à fin d'exercice à 127 K€, après 70 K€ de reprise.

CHARGES COURANTES

Les charges statutaires (599K€) correspondent au reversement par la Ligue à la FFHB d'une quote-part des produits de licences, d'affiliation et de mutation

L'animation régionale (54 K€) revient dans un cadre « normal », avec toutefois la recherche d'économies sur les déplacements. L'accompagnement territorial des comités progressera sur 2021, revenant au niveau de 2019 (244 K€)

Les stages et formations d'arbitres (40K€) représentent un peu plus de la moitié du budget de formation

Les charges liées à la performance (pôles et sélections, 151 K€) sont stabilisées, des dotations en équipements ayant été réalisées en 2021

Les actions de développement (72K€) progresseront sur 2022, revenant au niveau de 2019. Ces actions regroupent les manifestations exceptionnelles (Match EDF et Finales Occitanes), le Beach Handball, les nouvelles pratiques ainsi que l'ensemble des actions d'accompagnement des clubs dont celles en lien avec Rebondir Ensemble pour 27 k€.

Jean-Pierre CLOT
Chargé de la prospective

(K€)	REEL 2019	REEL 2021	BUDGET 2022
PRODUITS			
PRODUITS STATUTAIRES	1 784	1 006	1 279
Licences	1 443	866	1 028
Affiliations	49	47	47
Mutations	139	92	110
Engagements	89	-9	44
Amendes et droits de report	63	9	50
SUBVENTIONS	408	650	382
FFHB	196	164	164
Conseil Régional	94	80	80
DRAJES-ANS	109	145	128
Autres	10	261	11
FORMATIONS	78	155	169
Titre 4 modulaire et continu		142	131
Accompagné & Stages arbitrage		6	32
Autres	12	7	6
PERFORMANCE	41	38	44
Pôles	28	29	32
Stages sélections	13	9	12
DEVELOPPEMENT	0	0	8
Manifestations exceptionnelles	0	0	7
Autres actions	0	0	1
FORM^o SALARIES	13	0	0
SPONSORING MECENAT DONNS	41	16	30
AUTRES PRODUITS	116	150	78
Reprises nettes provisions		122	70
Produits financiers (net)	1	0	
Produits divers et except. (net)	18	8	8
Produit net de cess ^o	97	19	
	2 481	2 014	1 991

(K€)	REEL 2019	REEL 2021	BUDGET 2022
CHARGES			
CHARGES STATUTAIRES	815	508	599
Licences	699	420	506
Affiliations	35	34	33
Mutations	77	54	60
Engagements et divers	4	0	0
ANIMATION REGIONALE	95	26	54
BD-CD-CA-AG	45	16	30
ETR	12	4	6
Commissions	38	6	18
SUBVENTIONS TERRITORIALES	247	219	244
Pacte de Développement	88	74	74
Plan emploi Régional	159	145	170
Fonds de développement d'activités			
FORMATIONS	84	48	78
Titre 4 modulaire et continu		22	27
Accompagné & Stages arbitrage		15	40
Autres	12	11	10
PERFORMANCE	152	151	151
Pôles	86	104	94
Sélections	65	47	57
DEVELOPPEMENT	68	25	72
Manifestations exceptionnelles	16	3	24
Autres actions	51	22	48
FORM^o SALARIES	14	7	9
FONCTIONNEMENT	966	784	1 036
Loyers et charges	18	48	60
Charges de personnel	799	593	841
Autres charges de fonctionnement	106	96	89
Dotations aux amortissements	42	46	46
AUTRES CHARGES	9	39	42
Dotations nettes provisions	2		
Dotation plan emploi	6		
Charges exc. et sur ex. antér. (net)			
Résultat financier net			2
Abandon engagements			
Abandon affiliations			
Plan de relance exceptionnel		39	40
Abandon licence			
	2 448	1 808	2 285
RESULTAT	33	206	-294

TARIFS 2022-2023

1 - TARIFS ADMINISTRATIFS

1.1. AFFILIATION - REAFFILIATION - ABONNEMENTS - AIDE

	FFHB 2021-2022	FFHB 2022-2023	Occitanie 2021-2022	Occitanie 2022-2023
AFFILIATION				
Affiliation nouveaux clubs gratuits	65 €	65 €	gratuit	gratuit
REAFFILIATION				
Réaffiliation clubs nationaux	65 €	65 €	136 €	136 €
Réaffiliation clubs régionaux	65 €	65 €	86 €	86 €
Réaffiliation clubs départementaux	65 €	65 €	36 €	36 €
Réaffiliation Sport entreprise	65 €	65 €	26 €	26 €
ABONNEMENTS				
Abonnement Hand Mag support digital (accès et diffusion illimités)*			65 €	65 €
Abonnement Approches du Handball support digital (accès et diffusion illimités)*			46 €	46 €
<i>* Applicable à compter du 1er septembre 2022</i>				
NOUVEAU CLUB : AIDE FEDERALE				
Aide à la création nouveau club 1ère saison (versée par la FFHB au territoire d'appartenance sur demande) Si le club ne se réaffilie pas la 2è saison, remboursement de l'aide par le territoire Cette aide sera octroyée si le club peut se prévaloir de 7 licences dont au moins 3 licenciés majeurs (hors licences événementielles)				1 300 €
NOUVEAU CLUB : AIDE LIGUE OCCITANIE				
Aide à la création :				500 €
Aide au matériel pédagogique (Distributeur FFHB ou Equipementier partenaire de la ligue) :				500 €
Aide à la formation (frais pédagogique et frais annexes) valable sur les deux premières années d'existence - forfait :				250 €
Prise en charge par la ligue de l'affiliation et des abonnements "Approches du hand & HandMag" :				176 €
Aide informatique (sur présentation de facture) :				maxi 250 €
PARTICIPATION ASSEMBLEE GENERALE				
CLUBS CORPORATIF/DEPARTEMENTAUX/REGIONAUX/NATIONAUX (HORS NOUVEAUX CLUBS)				15 €

RECAPITULATIF DES TARIFS D'ADHESION (AFFILIATION / ABONNEMENTS / PARTICIPATION AG 2022-2023)

	Occitanie 2021-2022	Occitanie 2022-2023
Nouveaux clubs civils et corporatifs : (prise en charge par la ligue de l'affiliation et des abonnements "Approches du hand & HandMag" : 176,00 €)	0 €	0 €
Sport entreprise :	217 €	217 €
Clubs Nationaux :	327 €	327 €
Clubs Régionaux :	277 €	277 €
Clubs Départementaux :	227 €	227 €

1.2. LICENCES

LICENCE PRATIQUANT - Création et renouvellement de licence											
		Maison du Handball	part fédérale	assurance RC	assurance IA	total FFHB 22-23	part Ligue	Fonds Emploi	total Ligue 22-23	Occitanie 2021-2022	Occitanie 2022-2023
compétitive	+16 ans	6,00 €	24,72 €	1,64 €	2,64 €	35,00 €	29,50 €	4,50 €	34,00 €	67,00 €	69,00 €
	12 - 16 ans	6,00 €	14,26 €	0,72 €	1,02 €	22,00 €	19,60 €	4,50 €	24,10 €	45,10 €	46,10 €
	-12 ans	6,00 €	9,84 €	0,37 €	0,29 €	16,50 €	13,30 €	4,50 €	17,80 €	33,80 €	34,30 €
	Blanche + 16 ans	6,00 €	24,72 €	1,64 €	2,64 €	35,00 €	29,50 €	4,50 €	34,00 €	67,00 €	69,00 €
	Corporative	6,00 €	18,22 €	1,64 €	2,64 €	28,50 €	28,30 €	4,50 €	32,80 €	59,80 €	61,30 €
non compétitive	Loisirs (+16 ans)	6,00 €	17,54 €	1,60 €	2,36 €	27,50 €	27,95 €	4,50 €	32,45 €	58,45 €	59,95 €
	Handfit	6,00 €	17,54 €	1,60 €	2,36 €	27,50 €	6,00 €	4,50 €	10,50 €	36,50 €	38,00 €
	Handensemble	6,00 €	5,95 €	0,66 €	0,89 €	13,50 €	5,60 €	4,50 €	10,10 €	23,10 €	23,60 €
	Baby Hand (2-5 ans)	6,00 €	9,84 €	0,37 €	0,29 €	16,50 €	10,20 €	4,50 €	14,70 €	30,70 €	31,20 €
LICENCE DIRIGEANT - Création et renouvellement de licence											
		Maison du Handball	part fédérale	assurance RC	assurance IA	total FFHB	part Ligue	Fonds Emploi	part Ligue 21-22	Occitanie 2021-2022	Occitanie 2022-2023
dirigeants + 18 ans / jeune dirig. / blanche dirig.		6,00 €	11,33 €	0,68 €	0,99 €	19,00 €	0,00 €	4,50 €	4,50 €	18,00 €	23,50 €
PRATIQUE EVENEMENTIELLE											
		Maison du Handball	part fédérale	assurance RC	assurance IA	total FFHB	part Ligue	Fonds emploi	part Ligue 20-21	Occitanie 2021-2022	Occitanie 2022-2023
licence événementielle		0,00 €	0,00 €	0,06 € à la charge de la FFHB	0,13 € à la charge de la FFHB	0,19 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Le licencié qui souhaite améliorer sa couverture peut souscrire séparément et individuellement une des options complémentaires proposées par le contrat d'assurance fédéral, comprenant notamment la garantie du versement d'une indemnité journalière en cas d'incapacité de travail, garantie non comprise dans la formule de base, suivant plusieurs formules (coût annuel) :

- ⇒ Option 1 59 €
- ⇒ Option 2 99 €
- ⇒ Option 3 159 €
- ⇒ Option centre de formation (accessible uniquement aux joueurs des centres de formation agréés) : 150 € (option 1), 240 € (option 2)

1.3. IMPRIMÉS ET PUBLICATIONS

Livret Arbitrage (à commander auprès de la FFHB)	12,00 €
--	---------

1.4. DROITS

Droits de mutation		Performance (facturée par FFHB)		Occitanie	
				2021-2022	2022-2023
		+ 16 ans	FFHB : 90,00 €	Ligue : 70,00 €	1 054 €
13/16 ans	FFHB : 54,00 €	Ligue : 31,00 €	160 €	160 €	
gratuité dirigeant, jeune dirigeant et jeunes né(e) en 2010 et après					

Droits de transfert international pour la FFHB			
Niveau de jeun club d'accueil	Droit administratif (art. 59,3,1 des RG)	(art. Q-P supplém. fonds de valorisation du 1er club (art. 64,1,4 des RG)	
LNH / LFH	1 200 €	120 €	
D2F	600 €	120 €	
N1M & F N2M & F, N3M	600 €	80 €	
Niveau Territorial	370 €	0 €	

JOUEUR AMATEUR (= qui était sans contrat et qui reste sans contrat)	JOUEUR PROFESSIONNEL (= qui était sous contrat et/ou qui devient sous contrat)
EHF : 140,00 €	EHF : 1420,00 €
fédération quittée : 140,00 €	fédération quittée : 1420,00 €
IHF : 150,00 CHF	IHF : 1500,00 CHF
fédération quittée : 150 CHF	fédération quittée : 1500,00 CHF

Le droit d'entrée ne concerne pas :

le transfert international d'un joueur étranger d'un moins de 18 ans dans les conditions suivantes : déménagement de la famille ; études en France ;

le transfert international d'un joueur ressortissant communautaire dans le cadre d'un programme d'échanges étudiants (ERASMUS, SOCRATES).

Droits d'engagement	Occitanie	
	2021-2022	2022-2023
+ 16 masculin - Pré-nationale	210 €	210 €
+ 16 masculin - Excellence Régionale	210 €	210 €
+ 16 ans féminin - Nationale 3	360 €	360 €
+ 16 féminin - Excellence	210 €	210 €
Territorial accédant + 16 féminin - Excellence	100 €	100 €
- 20 ans féminin	125 €	125 €
- 18 ans masculin	125 €	125 €
-17 masculin et féminin	125 €	125 €
- 15 ans masculin et féminin	90 €	90 €
+ 16 masculin & féminin - challenge Autan / challenge corporatif	135 €	135 €
Coupe de France : clubs départementaux masculins ou féminins	30 €	40 €
Coupe de France : clubs régionaux masculins ou féminins	40 €	50 €

FONDS DE VALORISATION DU PREMIER CLUB			
Aides versées aux clubs concernés en cas d'atteinte d'un ou plusieurs marqueurs (article 64.1.3 des RG)			
Droits de formation	Marqueur 1 - 1ère inscription liste Pôle Espoir	150 €	
	Marqueur 2 - 1ère compétition internationale de référence	400 €	
	Marqueur 3 - 1ère homologation convntion de formation	400 €	
	Marqueur 4 - 1er contrat pro en France	1 000 €	
	Marqueur 5 - 1ère compétition EdF Senior A	1 500 €	
	indemnités de formation joueur (article 64.2 RG et textes relatifs aux centres de formation par saison et sous convention de formation entamée) - Part fixe forfaitaire (hors part variable selon critères)	jusqu'en 2012-2013	7 622 €
		à partir de 2013-2014	12 000 €
		à partir de 2018-2019	15 000 €
	indemnités de formation jeune arbitre (article 64.3 RG) par année de formation entamée		100 €
	Outre-Mer (article 65 RG) consignation encaissable à la FFHandball pour chaque licence établie 830 € de garantie en cas de manquement grave du club d'accueil à ses obligations	servant	830 €

Pour info : indemnités de formation en cas de transfert international d'un joueur âgé de 16 à 23 ans

par joueur et par saison, sous contrat / convention club quitté	3 315 € (3 500 CHF)
par joueur et par saison, en équipe nationale fédération quittée	1 420 € (1500 CHF)
amende maximum en cas de non paiement	16 470 € (20 000 CHF)

Droits de consignation	article 150 RG et 6.1 et 8 du règlement d'examen des réclamations et litiges			
			régional	national
	Première instance		200 €	400 €
	Appel au Jury d'Appel ou à la commission d'appel CNCG		400 €	750 €
Demande de sursis à exécution provisoire d'une décision de première instance		300 €	600 €	

1.5. FRAIS INSCRIPTION FORMATION

Formation	Bénévoles (hors épreuve certificative)	par module :	3,00 € / heure
		par certificat :	2,50 € / heure
		CPF :	6,00 € / heure
	Epreuve Certificative	Contribuer à l'animation sportive de la structure :	30 €
		Contribuer au fonctionnement de la structure :	30 €
		Animer des pratiques éducatives :	90 €
		Contribuer à l'animation sportive de la structure :	90 €
		Entraîner des Adultes en compétition :	50 €
		Entraîner des Jeunes en compétition :	50 €
	Salarié		12,00 € / heure sur devis
Frais annexe		14,00 € / repas prévus dans la formation	

2 - FRAIS ARBITRAGE

2.1. INDEMNITES ARBITRAGE

		Occitanie 2021-2022	Occitanie 2022-2023	
FRAIS DE SEJOUR JUGE ARBITRE	+ 16 ANS FEMININ NATIONALE 3	70 €	70 €	
	+ 16 ANS MASCULIN PRENATIONAL	70 €	70 €	
	+16 ANS FEMININ PRENATIONAL	70 €	50 €	
	+ 16 ANS MASCULIN REGIONAL EXCELLENCE	50 €	50 €	
	+ 16 ANS MASCULIN ET FEMININ TERRITORIAL	40 €	40 €	
	-20 ANS FEMININS (toutes divisions)	32 €	32 €	
	- 18 ANS MASCULIN D1	32 €	32 €	
	- 18 ANS MASCULIN (autres divisions)	30 €	30 €	
	- 17 ANS MASCULIN ET FEMININ OCCITANIE (toutes divisions)	32 €	32 €	
	- 15 ANS MASCULIN ET FEMININ (Championnat D1 et finalités)	25 €	25 €	
	- 13 ANS MASCULIN ET FEMININ RENCONTRES FINALITES	20 €	20 €	
	- 11 ANS MASCULIN ET FEMININ RENCONTRES FINALITES	15 €	15 €	
	+ 16 ANS MASCULIN ET FEMININ CHALLENGE AUTAN	35 €	35 €	
	TOURNOI 4-5 RENCONTRES	80 €	80 €	
	TOURNOI 2-3 RENCONTRES	60 €	60 €	
	Arbitre Référent Beach	80 €	80 €	
	Arbitre tournoi Beach	30 €	30 €	
	Coupe de France départementale et régionale :	du 1er au 5ème tour	tarif territoire	30 € match sec et 50 € par tournoi
		Finales de zones et de secteurs	60 € par arbitre et par tournoi	60 € par arbitre et par tournoi
	FRAIS DE SEJOUR PAR JUGE ACCOMPAGNATEUR TERRITORIAL T1/T2	par rencontre	50 €	50 €
FRAIS DE SEJOUR PAR JUGE ACCOMPAGNATEUR TERRITORIAL T3	par rencontre	35 €	35 €	
FRAIS DE SEJOUR PAR JUGE ACCOMPAGNATEUR EA ou TERRITORIAL désigné par la CTA	accompagnement tournoi (ID-IC) - 3 RENCONTRES	45 €	45 €	
FRAIS DE SEJOUR PAR DELEGUE COC	par match	35 €	35 €	
FRAIS DE SEJOUR PAR DELEGUE COC	par tournoi (BARRAGES - 15 ANS & FINALITES MASCULIN ET FEMININ)	65 €	65 €	
FRAIS DE SEJOUR PAR JUGE DELEGUE CTA				
STAGE ARBITRAGE	Participation stage complémentaire de validation (hors stages de début de saison planifiés)	150 €	150 €	

2.1. INDEMNITES KILOMETRIQUES ARBITRAGE

		Occitanie 2021-2022	Occitanie 2022-2023
INDEMNITE KILOMETRIQUE ARBITRAGE Championnats régionaux (sans avec frais d'autoroute)	+ 16 ANS PRENATIONAL (déplacement réel) / km	0,37 €/km réel	0,37 €/km réel
	+ 16 ANS REGIONAL EXCELLENCE / HONNEUR (déplacement réel) / km	0,37 €/km réel	0,37 €/km réel
	+ 16 ANS TERRITORIAL (déplacement réel) / km	0,37 €/km réel	0,37 €/km réel
	- 20 ANS TERRITORIAL (2 déplacements)	0,37 €	0,37 €
	- 18 ANS REGIONAL EXCELLENCE / HONNEUR (2 déplacements)	0,37 €	0,37 €
	- 18 ANS TERRITORIAL (2 déplacements)	0,37 €	0,37 €
	-17 ANS OCCITANIE (2 déplacements)	0,37 €	0,37 €
	- 15 ANS RENCONTRE CHAMPIONNAT D1 & FINALITE REGIONALE (2 déplacements)	0,37 €	0,37 €
	- 13 ANS RENCONTRE FINALITE REGIONALE (2 déplacements)	0,37 €	0,37 €
	- 11 ANS RENCONTRE FINALITE REGIONALE (2 déplacements)	0,37 €	0,37 €
	+ 16 ANS - CHALLENGE AUTAN	0,37 €	0,37 €
INDEMNITE KILOMETRIQUE ARBITRAGE Coupe de France Régionale et Départementale (sans frais de péage)	du 1er au 5ème tour	tarif du territoire	0,30 € par arbitre limité à 50 €
	Finales de zones et de secteurs	0,30 € / km par juge-arbitre	0,30 € / km par juge-arbitre
INDEMNITE KILOMETRIQUE (sans avec frais d'autoroute)	Juge Accompagnateur territorial	0,37 €	0,37 €
	Juge Accompagnateur EA	0,37 €	0,37 €
INDEMNITE KILOMETRIQUE (avec frais d'autoroute)	Juge Délégué COC	0,30 €	0,30 €
	Autres (Elus CA / membre commission / salariés...)	0,30 €	0,30 €

2.2 PENALITE FINANCIERE LIEES A L'ARBITRAGE

Amende au club d'appartenance de l'arbitre qui s'auto désigne sur un match sans validation de la CTA	50 €
--	------

3. PENALITES FINANCIERES				
3.1. PENALITES FINANCIERES LIEES A L'ORGANISATION DES COMPETITIONS				
CADRE GENERAL (Article 152 des règlements généraux)				
ARTICLE REF.	OBJET	NIVEAU	SANCTION ET MONTANT	
25.2.8.2.2	Dirigeant non enregistré sur la liste d'une convention	tous		40 €
26.2.4				
30.1.2	Non respect de l'obligation de licence	tous		de 100 à 5000 €
35.3	Non respect de l'obligation liée à la mention "encadrant"	tous	Manquement	Avertissement
83	Absence de maillots différents	N		320 €
		R		130 €
		D		64 €
88.1	Absence de responsable de l'espace de compétition	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
88.3	Manquement réglementation colle et résine	N		590 €
		R		210 €
		D		110 €
93	Conclusion de rencontre non parvenue dans les délais	N		110 €
		R		50 €
		D		20 €
94	Droits pour modification de date de rencontre et/ou d'horaire et/ou de lieu	N	> 16 ans : 160 €	autres : 80 €
		R	> 16 ans : 50 €	autres : 20 €
		D	> 16 ans : 20 €	autres : 10 €
98.2.1	Non utilisation de la feuille de match électronique (hors panne informatique)	N		590 €
		R		210 €
		D		110 €
98.2.2	Non respect de la mise à jour de la base de données	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
98.2.3.1	Manquement à l'obligation de vérification de la feuille de match (par club et par mention manquante)	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
91.2.2 a)	Inscription d'un OTM non conforme	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
98.2.3.2	Manquement à l'obligation d'inscription d'un OTM	LFH		300 €
		D2F et N1M		200 €
		autres championnats de France		100 €
98.2.3.2	Manquement au relevé des buts par le secrétaire	R		20 €
		D		10 €
		N		40 €
98.2.3.3	Manquement à l'obligation de vérification de la feuille de match (par club de l'arbitre et par mention manquante)	R		20 €
		D		10 €
		N		40 €
98.4	Absence de carton de licence avec justificatif d'identité	R		20 €
		D		10 €
		N		40 €
98.6.1	Officiel de table non licencié	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
98.7	Non respect des délais de transmission de la feuille de match	N	Après 20 H ou minuit selon l'heure du match	40 €
		R		20 €
		D		10 €
		N	Au-delà du 3è jour ouvrable	190 €
		R		130 €
		D		60 €
100.1 et 100.2	Match à jouer ou à rejouer, indemnité de repas par personne (déplacement > 150 km aller)	tous		16,10 €
104.2	Forfait isolé > 16 ans *	N		590 €
		R		210 €
		D		110 €
104.2.4	Forfait isolé jeunes et < 18 ans *	N		250 €
		R		110 €
		D		60 €
104.2.4	pénalité par kilomètre non effectué A/R	D / R		0,53 €
104.3	Forfait général > 16 ans	N		1 770 €
		R		630 €
		D		330 €
	Forfait général < 18 ans	N		750 €
		R		330 €
		D		180 €
104.4	Forfait Coupe de France	N		6 000 €
105	Non communication de résultat	R et D	Régionale 1er tour a partir du 2è tour	engagement conservé 50 €
		N		90 €
		N	si récidive	160 €
109	Match perdu par pénalité > 16 ans	R		30 €
		D		10 €
		N		100 €
	Match perdu par pénalité < 18 ans	R		50 €
		D		20 €
		N		80 €
		D		20 €
		D		10 €

ORGANISATION DE RENCONTRES AMICALES (article 152 des règlements généraux)

139	Absence de déclaration d'organisation	N		320 €
		R		110 €
		D		50 €

3.2. PENALITES FINANCIERES LIEES AUX SANCTIONS DISCIPLINAIRES OU ADMINISTRATIVES

PENALITES ATTACHEES AUX SANCTIONS DISCIPLINAIRES

ARTICLE REF.	SANCTION	NIVEAU	MONTANT
20.1	avertissement et / ou blâme	R et D	30 €
	date de suspension ferme	R et D	60 €
	suspension d'un an ou de 2 ans *	R et D	1 000 €
	*Application au prorata temporis pour les sanctions inférieures à 1 an		
	suspension de 3 ans ou plus	R et D	1 400 €
	radiation	R et D	1 600 €
	par date de rencontre à huis clos	R	150 €
		D	75 €
par date de suspension de salle	R	190 €	
	D	95 €	

PENALITES LIEES A LA PENETRATION SUR L'AIRE DE JEU, PENDANT ET APRES LE MATCH DE LICENCIES DU BANC

ARTICLE REF.	TYPE DE FAUTE	CLUB	MONTANT
20.1	Pénétration non autorisée sur l'aire de jeu de licenciés (joueurs, officiels) du banc avec ou sans injures ou coups		150 € X N points de retrait

PÉRÉQUATION

Frais de déplacement des équipes par km		0,53 €
---	--	--------

ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

VŒU 1 : RÉORGANISATION DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX +16M

Avant l'épisode COVID, les championnats masculins de Prénationale et Excellence comptaient respectivement 24 et 40 équipes.

Puis à l'issue de la saison 2019/2020 qui n'a pu arriver à son terme, la Commission territoriale d'Organisation des Compétitions (COC) a pris la décision d'augmenter le nombre d'équipes en Prénationale masculine. C'est pourquoi, nos championnats comptent actuellement 30 et 40 équipes. Pour la Prénationale masculine, il a été convenu de retrouver le « rythme de croisière » à 24 équipes au bout de 2 saisons.

En Prénationale masculine, la situation sera revenue à la normale, à l'issue de la saison 2022/2023.

Parallèlement à cela, le fait d'avoir 40 équipes en Excellence masculine, nous contraint dans la constitution de ce championnat, soit 4 poules de 10 équipes (18 matchs), soit 4 poules de 5 en 2 phases (16 matchs). Ces organisations ne sont pas satisfaisantes et cette division mériterait d'être adaptée.

La COC propose de passer le nombre d'équipes en Excellence masculine de 40 à 36 à l'issue de la saison 2023/2024. Le nombre de 36 permettra à la COC de proposer des formules adaptées et intéressantes :

- Il sera possible de constituer 3 poules de 12 équipes
- Il sera possible de constituer un championnat en 2 phases (6 poules de 6 puis 6 poules de 6)

L'organisation finale de ces 36 sera présentée lors de l'AG de 2023.

Voici un tableau récapitulatif de l'évolution du nombre d'équipes dans les championnats +16 Masculin

	2019/2020	2020/2021	2021/2022
PNM	24	30	30
EXCM	40	40	40

	2022/2023	2023/2024	2024/2025
PNM	28	24	24
EXCM	40	40	36

VŒU 2 : RÈGLE DU BRÛLAGE

La FFHandball a adopté lors de l'AG de Pau, en avril 2022, une adaptation de la règle de brûlage, qui permet de gommer certaines inégalités quant au nombre de matchs pris en compte.

La FFHandball a décidé de ne plus procéder à la « règle du N/2 » rendant l'application difficile pour les clubs.

Il a été validé, la règle suivante :

« Le cas échéant, chaque gestionnaire de championnat peut déterminer la règle de brûlage adaptée à ses championnats. La règle en vigueur devra être adoptée par l'assemblée générale de l'instance concernée.

La règle dite de brûlage vise le nombre de matchs disputés sur une saison dans un ou plusieurs niveaux de jeu, au-delà duquel, un joueur ne sera pas autorisé à participer dans un niveau de jeu inférieur.

La limite fixée sera calculée en prenant en compte la totalité des rencontres disputées par un même joueur à un ou plusieurs niveaux supérieurs, dans une ou plusieurs équipes.

- Au niveau National, au cours d'une saison sportive, ne peuvent évoluer en N1F, N2F, N1M, N2M ou N3M, que des joueuses ou joueurs ayant disputé moins de 11 rencontres dans une ou plusieurs divisions supérieures à celle dans laquelle ils doivent évoluer.
- Au niveau Régional, Interdépartemental ou Départemental, c'est l'organisateur de la compétition qui fixe ce nombre. Chaque niveau de compétition peut avoir une règle brûlage propre. Le calcul se fait au jour effectif de la rencontre.

Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité »

La COC propose d'appliquer la même règle de brûlage que celle validée par la FFHandball.

ANNEXES

ORGANISATIONS DES
COMPÉTITIONS

MÉDICALE

STATISTIQUES

ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

MODALITÉS QUALIF FRANCE

SCHÉMAS FIN DE SAISON

Modalités de Qualif France

-18G	1 PLACE				Participants au Qualif France			Matchs de Pré-barrages (RX signifie le relégué France classé Xème) WE du 28/29 mai	Organisation des barrages en 2 tours	
	NOMBRE DE RELEGUES DES 18G France	RELEGUES 18 France	NOMBRE DE CLUBS ISSUS DES 17G	NOMBRE DE CLUBS ISSUS DES 18G	NOMBRE DE CLUBS ISSUS DES 15G de la saison	Organisation du 1er Tour du Qualif France WE du 11/12 juin	Organisation du 2ème Tour du Qualif France WE du 25/26 juin			
0	0	2	1	1	1	J1: 2 matches secs organisés chez les -17G	J2: Match entre les 2 vainqueurs			
1	1	3	2	2	2	J1: 2 tournois à 4 organisés chez les 2 meilleurs -17G	J2: Match entre les vainqueurs de chaque tournoi			
2	2	2	2	2	2	J1: 2 tournois à 4 organisés chez les -17G	J2: Match entre les vainqueurs de chaque tournoi			
3	3	2	2	2	1	J1: 2 tournois à 4 organisés chez les -17G	J2: Match entre les vainqueurs de chaque tournoi			
4	4	2	2	1	1	J1: 2 tournois à 4 organisés chez les -17G	J2: Match entre les vainqueurs de chaque tournoi			
5	4	2	1	1	1	R4-R5 (10)	J2: Match entre les vainqueurs de chaque tournoi			
6	4	2	1	1	1	Tournoi R3-R4-R5-R6 (20)	J2: Match entre les vainqueurs de chaque tournoi			
7	4	2	1	1	1	Tournoi R4-R5-R6-R7 (10)	J2: Match entre les vainqueurs de chaque tournoi			

Les repêchages potentiels se feront parmi les équipes du championnat -17G de la saison

-17F	2 PLACES				Participants au Qualif France			Matchs de Pré-barrages (RX signifie le relégué France classé Xème) WE du 28/29 mai	Organisation des barrages en 2 tours	
	NOMBRE DE RELEGUES DES -17F France	RELEGUES -17 France	NOMBRE DE CLUBS ISSUS DES 17F	NOMBRE DE CLUBS ISSUS DES 15F de la saison	Organisation du 1er Tour du Qualif France WE du 11/12 juin	Organisation du 2ème Tour du Qualif France WE du 25/26 juin				
0	0	2	2	2	J1: 2 matches secs	J2: Matchs entre le 1er d'un tournoi et le 2ème de l'autre				
1	1	4	3	3	J1: 2 tournois à 4 organisés chez les 2 meilleurs -17F	J2: Matchs entre le 1er d'un tournoi et le 2ème de l'autre				
2	2	3	3	3	J1: 2 tournois à 4 organisés chez les 2 meilleurs -17F	J2: Matchs entre le 1er d'un tournoi et le 2ème de l'autre				
3	3	3	2	2	J1: 2 tournois à 4 organisés chez les 2 meilleurs -17F	J2: Matchs entre le 1er d'un tournoi et le 2ème de l'autre				
4	4	2	2	2	J1: 2 tournois à 4 organisés chez les -17F	J2: Matchs entre le 1er d'un tournoi et le 2ème de l'autre				
5	4	2	2	2	J1: 2 tournois à 4 organisés chez les -17F	J2: Matchs entre le 1er d'un tournoi et le 2ème de l'autre				
6	4	2	2	2	J1: 2 tournois à 4 organisés chez les -17F	J2: Matchs entre le 1er d'un tournoi et le 2ème de l'autre				
7	4	2	2	2	J1: 2 tournois à 4 organisés chez les -17F	J2: Matchs entre le 1er d'un tournoi et le 2ème de l'autre				

Les repêchages potentiels se feront en alternance parmi les équipes des championnats -17F puis -15F de la saison

SCHÉMAS FIN DE SAISON

FINALITES -15G D1

2ème PHASE 2021-2022

1ère DIV	
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8

Finalités 2021-2022

1/2 Finale	
1	1
2	2

Les 2 vainqueurs
joueront la finale
Occitanie

FINALITES -15G D2

2ème DIVISION			
1	1	1	1
2	2	2	2
3	3	3	3
4	4	4	4
5	5	5	5
6	6	6	6
7	7	7	7
8	8	8	8

1/4 et 1/2 Finale			
1	1	1	1
2	2	2	2

Les 2 vainqueurs
joueront la finale
Occitanie

FINALITES -15G D3

3ème DIVISION				
1	1	1	1	1
2	2	2	2	2
3	3	3	3	3
4	4	4	4	4
5	5	5	5	5
6	6	6	6	6
7	7	7	7	7
8	8	8	8	8

1/8 et 1/4			
1	1	1	2
2	2	2	2

Les 2 meilleurs premiers

1/2 Finale	
1	1

Les 2 vainqueurs des 1/4

Les 2 vainqueurs
joueront la finale
Occitanie

PRENATIONALE +16M

2ème PHASE 2021-2022

Accessions et finalités - Juin 2022

D1	
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5

D2			
1	1	1	1
2	2	2	2
3	3	3	3
4	4	4	4
5	5	5	5

Les 2 premiers de chaque poule de D1 sont qualifiés
pour jouer les 1/2 finale en A/R,

Le 1er d'une poule contre le 2ème de l'autre.

Le match Aller se joue chez le 2ème de poule.

Si un club n'est pas en capacité d'accéder en N3M,
il sera remplacé par l'équipe suivante dans le classement

Les vainqueurs des doubles confrontations A/R
accéderont en N3M pour la saison 2022/2023

EXCELLENCE +16M

2ème PHASE 2021-2022

Accessions et finalités - Juin 2022

D1			
1	1	1	1
2	2	2	2
3	3	3	3
4	4	4	4
5	5	5	5

D2			
1	1	1	1
2	2	2	2
3	3	3	3
4	4	4	4
5	5	5	5

Les 2 premiers de chaque poule de D1 sont qualifiés
pour jouer les 1/4 de finale en A/R,

Le 1er d'une poule contre le 2ème de l'autre.

Le match Aller se joue chez le 2ème de poule.

Si un club n'est pas en capacité d'accéder en PN,
il sera remplacé par l'équipe suivante dans le classement

Les vainqueurs des doubles confrontations A/R
accéderont en PN pour la saison 2022/2023

FINALITES -17F D1

2ème PHASE 2021-2022

1ère DIV		
1	1	1
2	2	2
3	3	3
4	4	4
5	5	5
6	6	6

Les 2 meilleurs troisièmes

Finalités 2021-2022

1/4 et 1/2 Finale			
1	1	1	2
3	3	2	2

Les 2 vainqueurs
joueront la finale
Occitanie

FINALITES -17F D2

2ème DIVISION				
1	1	1	1	1
2	2	2	2	2
3	3	3	3	3
4	4	4	4	4
5	5	5	5	5
6	6	6	6	6

Les 2 meilleurs premiers

1/8 et 1/4			
1	1	1	2
2	2	2	2

1/2 Finale	
1	1

Les 2 vainqueurs des 1/4

Les 2 vainqueurs
joueront la finale
Occitanie

FINALITES -17F D3

3ème DIVISION			
1	1	1	1
2	2	2	2
3	3	3	3
4	4	4	4
5	5	5	5
6	6	6	6
			7

1/4 et 1/2 Finale			
1	1	1	1
2	2	2	2

Les 2 vainqueurs
joueront la finale
Occitanie

FINALITES -18G D1

2ème PHASE 2021-2022

1ère DIV		
1	1	1
2	2	2
3	3	3
4	4	4
5	5	5
6	6	6
7	7	7
8	8	8

Les 2 meilleurs troisièmes

Finalités 2021-2022

1/4 et 1/2 Finale			
1	1	1	2
3	3	2	2

Les 2 vainqueurs
joueront la finale
Occitanie

FINALITES -18G D2

2ème DIVISION					
1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6

Les 2 meilleurs deuxièmes

1/4 et 1/2 Finale			
1	1	1	1
1	1	2	2

Les 2 vainqueurs
joueront la finale
Occitanie

FINALITES -18G D3

3ème DIVISION									
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8	8	8	8	8

Les 5 meilleurs suivants

1/16 et 1/8 Finale			
1	1	1	1
1	2	2	2
2	2	2	2

Les 4 meilleurs premiers

Les 4 vainqueurs des 1/8 de finale

1/4 et 1/2 Finale			
1	1	1	1

Les 2 vainqueurs
joueront la finale
Occitanie

MÉDICALE

Préparer la reprise de la compétition

Docteur Sophie GLEIZES CERVERA

1

Contexte de Pandémie et de crise sanitaire

- Respect des gestes barrières
- Respect des mesures sanitaires concernant l'entretien du matériel utilisé



La COVID 19 peut toucher également le système cardiovasculaire (inflammation du muscle cardiaque et du péricarde) même dans les formes asymptomatiques

2

Conséquences de l'arrêt de la pratique sportive

- Conséquence **cardio-respiratoire**
 - -15% après un mois d'arrêt
- Conséquence **musculaire**
 - Diminution de la force de 8 à 10% en 5 semaines
 - Augmentation de la masse grasse
- Conséquence **proprioceptive**
 - Altération des qualités de coordinations motrices
 - Perturbation de la régulation du tonus musculaire
 - Déconditionnement neuro-musculaire
- Conséquence **psychologique**
 - Sensation de mal être
 - Isolement social



3

Préparation Physique Préventive

- Réduire le risque de blessure à la reprise
- PROGRESSIVITE +++
- Multiples dimensions à intégrer (Cardiorespiratoire, renforcement musculaire, habileté motrice, technique spécifique handball)
- **Muscles ANTAGONISTES** : muscles protecteurs articulaires +++
- GAINAGE dynamique, stabilisateurs du tronc et de la hanche
- Plyométrie à haute intensité
 - Changements de directions sauts
- **Exercices de proprioception** (cheville, genou, épaule)
- Réalisation des gestes à risques (impulsion réception changement de direction)
- Etirements (passif, courts)

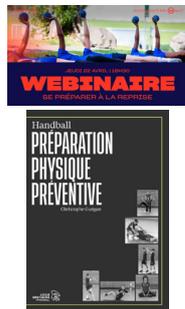


Christophe Guegan, Médecin du sport
Membre de la Commission Médicale Nationale

4

Ressources

- Webinaire
https://www.besport.com/event/62005687_ni_n_bs-oq.lang=fr
- Vidéo en libre accès You Tube
<https://www.youtube.com/watch?v=Z8h3TmLoZE>
- Ouvrage



5

Rappel Procédure de demande de report de match Cas COVID POSITIF

La demande de report de match est recevable :

- si et seulement si 2 cas positifs sont avérés dans le même collectif
si 1 seul cas positifs et plus de 3 sujets contacts non vaccinés uniquement *pour le cas particulier des collectifs moins de 11 et des moins de 13 ans* dont la couverture vaccinale est hétérogène

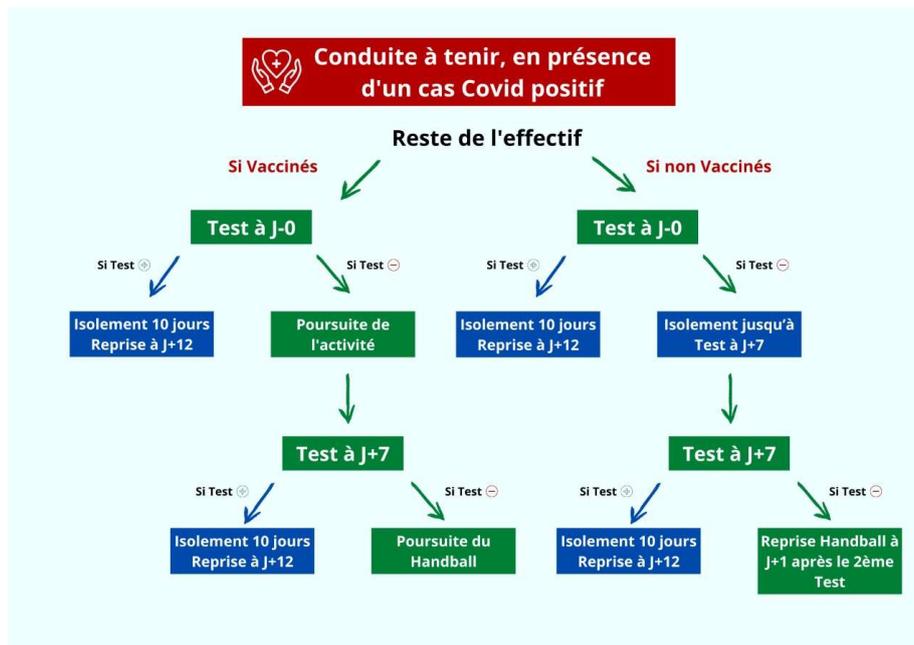
Pour faire une demande de report, vous devez impérativement :

- 1) adresser au médecin de la ligue la copie des deux tests positifs du même collectif à l'adresse suivante : 6100000.covid.medical@ffhandball.net
- 2) adresser une demande de report à la COC Occitanie

La demande de report ne pourra être validée que si le médecin de la ligue confirme sa recevabilité à la COC après avoir reçu les résultats des tests positifs.

Aucune demande de report ne sera étudiée en l'absence de justification de deux cas positifs au sein du même collectif.

En cas de cas positif au sein d'un collectif, veuillez vous reporter aux consignes données dans le logigramme suivant déjà diffusé en début de saison :



Pour rappel d'après le site améi : <https://www.ameli.fr/assure/covid-19/symptomes-gestes-barrieres-cas-contact-et-isolement/en-cas-de-contact-avec-une-personne-malade-du-covid-19>

Docteur Sophie GLEIZES CERVERA

Vous avez été en contact avec une personne testée positive au Covid-19. Il est recommandé, pour se protéger et protéger les autres, de suivre les consignes suivantes dont vous trouverez le détail complet dans la suite de l'article :

1. s'isoler immédiatement (si le schéma vaccinal est incomplet ou si l'on est immunodéprimé) et respecter les gestes barrières ;
2. réaliser immédiatement un test de dépistage (RT-PCR ou test antigénique TAG) ;
3. informer les personnes que l'on a croisé les dernières 48 h afin qu'elles s'isolent dans l'attente des résultats du test ;
4. surveiller son état de santé ;
5. réaliser un second test de dépistage (RT-PCR ou test antigénique TAG) 7 jours après le dernier contact avec la personne malade ou 17 jours après son début de symptômes ou son prélèvement si vous partagez son domicile.
6. En cas de test positif :
 1. l'Assurance Maladie vous contactera,
 2. Si le test positif est un antigénique, vous devez réaliser un test RT-PCR de confirmation.

Si votre schéma vaccinal est complet et si vous n'êtes pas immunodéprimé, vous n'avez pas obligation de vous isoler (sauf si vous êtes contact à risque d'un malade susceptible d'être porteur du variant Omicron, compte tenu de la dangerosité de ce variant). Vous devez cependant respecter certaines règles sanitaires pour briser les chaînes de transmission du Covid-19 :

- réaliser immédiatement un test de dépistage (RT-PCR ou test antigénique TAG) ;
- informer de votre statut les personnes que vous avez croisées 48 h après avoir rencontré la personne malade et leur recommander de limiter leurs contacts sociaux et familiaux ;
- respecter les gestes barrières pendant 1 semaine après le dernier contact avec le malade et notamment :
 - limiter les interactions sociales, en particulier dans les établissements recevant du public où le port du masque n'est pas possible ;
 - éviter tout contact avec des personnes à risque de forme grave même si elles sont vaccinées ;
 - porter un masque de catégorie 1 dans l'espace public ;
 - si vous vivez avec le malade : porter un masque au domicile.
- réaliser une auto-surveillance de la température et de l'éventuelle apparition de symptômes, avec un test de dépistage immédiat en cas de symptômes, quel que soit l'âge ;
- réaliser un second test de dépistage (RT-PCR, TAG) 7 jours après le dernier contact avec le malade ou si vous vivez avec le malade, 17 jours après la date de début des symptômes du malade (ou la date de prélèvement pour les malades sans symptôme).

Docteur Sophie GLEIZES CERVERA

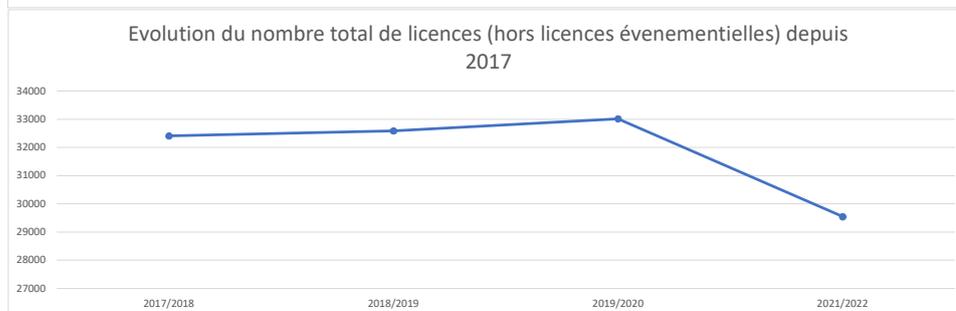
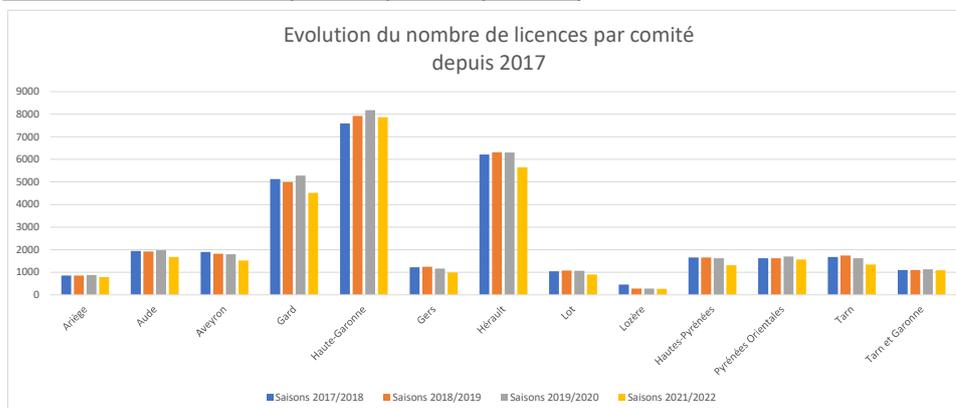
STATISTIQUES

L'évolution des licences depuis 2017

Chiffres 2021/2022 au 15/05/2022

**Ces chiffres ne comprennent pas les licences événementielles
ni les licences indépendantes Ligue**

	Saisons			
	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2021/2022
Ariège	855	864	878	790
Aude	1943	1925	1976	1683
Aveyron	1902	1825	1794	1523
Gard	5122	4997	5277	4525
Haute-Garonne	7591	7923	8179	7864
Gers	1218	1248	1167	990
Hérault	6214	6312	6306	5647
Lot	1053	1077	1072	905
Lozère	462	282	283	272
Hautes-Pyrénées	1654	1657	1625	1313
Pyrénées Orientales	1624	1627	1699	1568
Tarn	1671	1747	1622	1340
Tarn et Garonne	1101	1105	1136	1084
Ligue	32410	32589	33014	29546



Le point par comité :

***Evolution du nombre total de licences
(compétitives + non-compétitives + évènementielles)***

COMITES	Saison 19/20	Saison 21/22	Evolution	
			Nombre	%
ARIEGE	878	846	-32	-3,64
AUDE	2085	1909	-176	-8,44
AVEYRON	1794	1546	-248	-13,82
GARD	20271	27235	6964	34,35
HAUTE-GARONNE	9587	8747	-840	-8,76
GERS	1991	2105	114	5,73
HERAULT	9182	8077	-1105	-12,03
LOT	1085	905	-180	-16,59
LOZERE	283	584	301	106,36
HAUTES-PYRENEES	1709	1533	-176	-10,30
PYRENEES ORIENTALES	2230	1830	-400	-17,94
TARN	1622	1347	-275	-16,95
TARN & GARONNE	1477	1639	162	10,97

Evolution du nombre de licences compétitives

COMITES	Saison 19/20	Saison 21/22	Evolution	
			Nombre	%
ARIEGE	828	751	-77	-9,30
AUDE	1720	1464	-256	-14,88
AVEYRON	1683	1378	-305	-18,12
GARD	4550	3956	-594	-13,05
HAUTE-GARONNE	7733	7400	-333	-4,31
GERS	1076	932	-144	-13,38
HERAULT	5681	5010	-671	-11,81
LOT	985	822	-163	-16,55
LOZERE	265	245	-20	-7,55
HAUTES-PYRENEES	1473	1192	-281	-19,08
PYRENEES ORIENTALES	1540	1419	-121	-7,86
TARN	1509	1217	-292	-19,35
TARN & GARONNE	1024	924	-100	-9,77

Evolution du nombre de licences loisirs + autres formes de pratique

COMITES	Saison 19/20	Saison 21/22	Evolution	
			Nombre	%
ARIEGE	50	39	-11	-22,00
AUDE	256	219	-37	-14,45
AVEYRON	111	145	34	30,63
GARD	727	569	-158	-21,73
HAUTE-GARONNE	446	464	18	4,04
GERS	91	58	-33	-36,26
HERAULT	625	637	12	1,92
LOT	87	83	-4	-4,60
LOZERE	18	27	9	50,00
HAUTES-PYRENEES	152	121	-31	-20,39
PYRENEES ORIENTALES	159	149	-10	-6,29
TARN	113	123	10	8,85
TARN & GARONNE	112	160	48	42,86

Evolution du nombre de licences masculines compétitives

COMITES	Saison 19/20	Saison 21/22	Evolution	
			Nombre	%
ARIEGE	484	397	-87	-17,98
AUDE	1133	920	-213	-18,80
AVEYRON	953	786	-167	-17,52
GARD	3116	2543	-573	-18,39
HAUTE-GARONNE	5018	4778	-240	-4,78
GERS	628	515	-113	-17,99
HERAULT	4120	3513	-607	-14,73
LOT	572	489	-83	-14,51
LOZERE	137	114	-23	-16,79
HAUTES-PYRENEES	796	638	-158	-19,85
PYRENEES ORIENTALES	1063	965	-98	-9,22
TARN	988	786	-202	-20,45
TARN & GARONNE	664	571	-93	-14,01

Evolution du nombre de licences féminines compétitives

COMITES	Saison 19/20	Saison 21/22	Evolution	
			Nombre	%
ARIEGE	344	354	10	2,91
AUDE	587	544	-43	-7,33
AVEYRON	730	592	-138	-18,90
GARD	1434	1413	-21	-1,46
HAUTE-GARONNE	2715	2622	-93	-3,43
GERS	448	417	-31	-6,92
HERAULT	1561	1497	-64	-4,10
LOT	413	333	-80	-19,37
LOZERE	128	131	3	2,34
HAUTES-PYRENEES	677	554	-123	-18,17
PYRENEES ORIENTALES	477	454	-23	-4,82
TARN	521	431	-90	-17,27
TARN & GARONNE	360	353	-7	-1,94

Le point par catégorie :

Evolution du nombre de licences masculines compétitives

CAT. D'AGE	Saison 19/20	Saison 21/22	Evolution	
			Nombre	%
+ 18 ans	4046	3803	-243	-0,06
- 18 ANS	2423	2155	-268	-11,06
- 15 ans	2657	2040	-617	-23,22
- 13 ans	2805	2214	-591	-21,07
- 11 ans	2742	2175	-567	-20,68
- 9 ans	2402	2045	-357	-14,86

Evolution du nombre de licences féminines compétitives

CAT. D'AGE	Saison 19/20	Saison 21/22	Evolution	
			Nombre	%
+ 18 ans	2139	2084	-55	-2,57
- 18 ANS	1376	1345	-31	-2,25
- 15 ans	1576	1266	-310	-19,67
- 13 ans	1473	1196	-277	-18,81
- 11 ans	1260	1237	-23	-1,83
- 9 ans	928	1046	118	12,72

Evolution du nombre de licences compétitives

CAT. D'AGE	Saison 17/18	Saison 21/22	Evolution	
			Nombre	%
+ 18 ans	6185	5887	-298	-4,82
- 18 ANS	3798	3500	-298	-7,85
- 15 ans	4233	3306	-927	-21,90
- 13 ans	4278	3410	-868	-20,29
- 11 ans	4002	3412	-590	-14,74
- 9 ans	3330	3091	-239	-7,18



Établissement de Montpellier
Maison Régionale des Sports
1039 Rue Georges Méliès, 34000 Montpellier

Siège social Auzeville-Tolosane
OPUS VERDE
Bâtiment F - 2^{ème} étage
46 Route de Narbonne,
31320 Auzeville-Tolosane

Tél. 09 70 40 19 40
6100000@ffhandball.net
www.occitanie-handball.fr

